

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 17 septembre 2024

3^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 17 septembre 2024, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Eric Bettens, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert ; Mme Virginie Cavalli ; Mme Lana Cueto ; Mme Coralie Dumoulin ; M. Olivier Kaser ; Mme Nawel Khemissa ; Mme Gaëlle Kovaliv ; M. Yusuf Kulmiye ; M. Pedro Martin ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Audrey Petoud ; Mme Joëlle Racine ; Mme Marie-Thérèse Sangra ; Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Alice Girardet ; M. Elouan Indermühle ; Mme Clara Schaffer ; Mme Agathe Sidorenko ; M. Navasivayam Thambipillai ; M. Samson Yemane

Membres présents	78
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	6
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Ouverture de la séance

Le président : – J'ouvre formellement cette troisième séance du Conseil communal de Lausanne.

En préambule de cette séance, j'aimerais vous rappeler deux alinéas du Règlement du Conseil communal, que ce même Conseil a adopté le 25 novembre 2021, et que chacun et chacune, donc vous, s'est engagé à respecter. Ces points sont à l'article 58, alinéas 3 et 4, dont la teneur est la suivante :

Art. 58, al. 3 : Les membres du Conseil qui ont des intérêts personnels ou matériels dans une affaire sont tenu-e-s de le signaler quand elles ou ils s'expriment à son sujet lors d'une séance du Conseil ou d'une de ses commissions.

Art. 58, al. 4 : Une ou un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'elle ou il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Elle ou il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé-é par une ou un membre du Conseil ou par le Bureau. Le Conseil statue sur la récusation.

En discutant de l'histoire que nous écrivons chaque soir au Conseil communal, et du Bulletin des séances de ce même Conseil, qui est une retranscription des débats, Raphaël Baroni a dit « entre les utopies techno solutionistes et les dystopies survivalistes, il doit exister d'autres récits pour redonner le pouvoir aux citoyens de s'engager vers une transition vers un monde plus durable.

Vous avez reçu le programme de ce soir. Nous allons commencer avec les opérations préliminaires, avec une prestation de serment. Nous prendrons ensuite les questions orales, puis nous traiterons les trois interpellations urgentes déposées la semaine passée dans l'ordre de leur dépôt, soit Mme Maillard, M. de Vargas et Mme Blanc. Je souhaite que ces trois interpellations soient traitées ce soir.

Après celles-ci, s'il nous reste du temps, nous prendrons les interpellations ordinaires. Y a-t-il une demande de modification à cet ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous remercie.

Dans l'attente que le nouvel élu arrive, nous allons ouvrir la session des questions orales. Je vous rappelle – je suis assez réglementaire ce soir – l'article 69 a, Questions orales : « En principe, l'ordre du jour prévoit, au début de chaque séance, une période pendant laquelle les membres du Conseil peuvent poser des questions orales à la Municipalité. Dans la mesure du possible, cette dernière répond sur le champ. La question orale doit être formulée de façon brève, moins de deux minutes, et faire l'objet d'une réponse brève. La présidente ou le président rappelle à l'ordre la personne qui intervient trop longuement ». Je vais activer l'horloge pour que vous soyez conscients de ce temps

qui s'échappe. Et j'activerai également l'horloge pour la Municipalité, même si elle n'a pas le visuel. Donc ne soyez pas surprise ou surpris d'entendre la cloche si vous ne respectez pas cette brièveté.

Prestation de serment de M. Loris Socchi (EàG), en remplacement de Mme Anaïs Timofte, démissionnaire

Le président : – Je prie, madame et monsieur les huissiers, de bien vouloir faire entrer l'invité. J'invite l'assemblée ainsi que le public à se lever. Monsieur Socchi, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre, je le promets.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Monsieur Socchi ?

M. Loris Socchi (EàG) : – Je le promets.

Le président : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite pour votre accession au Conseil communal. Je vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de communes, certifiant votre élection, et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite le public et l'assemblée à se rasseoir.

Applaudissements.

Le président : – Après cette interruption, nous reprenons les questions orales.

Questions orales

Question

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Mes propos ne sont pas ceux d'une vieille ménopausée moustachue et atrabilaire, mais d'une conseillère communale soucieuse des finances de sa Ville, Lausanne. Le groupe UDC s'est interrogé sur la pertinence de mettre à disposition des protections hygiéniques dans les musées, les bibliothèques et les salles de sport, des lieux fréquentés généralement par des personnes d'un niveau socioculturel permettant au principe de se payer ces produits d'hygiène intime. On peut imaginer, en revanche, que les familles qui touchent déjà des PC et comptent plusieurs filles ont besoin d'un petit coup de main. Une distribution de préservatifs serait peut-être aussi pertinente.

Le but de la Ville serait également de briser les tabous. Quand on sait que les cours d'éducation sexuelle que nous, Boomers, avons eus à 13 ans au Belvédère sont en lieu chez les petits actuellement, je présume que les règles et toutes les joyeusetés liées aux appareils reproducteurs n'ont plus de secret dès l'école infantine. Voilà nos interrogations : à combien se chiffre cette opération, qui va concerner également les écoles dès la 7P et les structures d'aide d'urgence ? Combien prévoyez-vous de tonnes de protections menstruelles chaque année ? Avec quelles entreprises allez-vous négocier ces achats ? Merci à la municipale concernée de répondre à nos interrogations.

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci à Mme Lavanchy pour cette question, ce qui nous permet de parler de protections menstruelles au Conseil communal. Vous l'avez vu, on a communiqué cette mesure et ça s'accompagne d'une réponse à deux postulats qui ont été déposés ici, dans ce Conseil. Il y a le rapport-préavis qui fera l'objet d'une discussion en

commission. Là, on pourra vous donner plus de détails, notamment sur les quantités imaginées, sur le fournisseur, toutes ces choses-là.

Peut-être sur les coûts. Ce que je peux déjà vous dire, c'est que l'impact de cette mesure dans le quotidien des personnes menstruées sera sans doute important. A l'école, c'est sous la direction de M. Payot, mais aussi dans les infrastructures, dans les hébergements d'urgence ou autres dispositifs d'aide d'urgence, avoir accès à ces produits, avoir une possibilité, quand on est embêtées ou si on a peu de moyens, de pouvoir y avoir recours sans limites, c'est un impact est assez important, et pourtant, vous verrez, financièrement, ce n'est pas très important. Et d'ailleurs, ça sera pris dans le budget de fonctionnement des services.

Donc la première année, il y a évidemment un coût un peu plus élevé, parce qu'on doit acheter les distributeurs. Pour ce qui concerne le Service des sports, c'est 4200 francs la première année, parce que c'est sur quatre mois, et puis 4300 francs par an. Pour le Service des écoles et du parascolaire, c'est 14 000 francs la première année, puis 10 000 francs par an. Pour le Service inclusion, action sociale de proximité, c'est 1100 francs la première année, puis 2500 francs par an. A savoir aussi qu'on a eu des financements du Canton, par exemple, pour l'aide d'urgence. Une partie du financement qui nous est venue du Canton, ce qui nous permet déjà de distribuer ces protections menstruelles, donc des serviettes et des tampons dans les hébergements d'urgence. D'ailleurs, c'est un produit qui est très demandé dans les distributions d'aide alimentaire. Et puis, les bibliothèques, c'est 1000 francs la première année, et puis ensuite 800 francs par année. Donc on démarre maintenant avec différentes étapes. Et puis, bien sûr, on verra après une année aussi de distribution, la quantité, les coûts. Mais ce qui est prévu, et c'est tout à fait intégrable, c'est dans le budget de fonctionnement.

Le président : – J'interromps les questions orales pour procéder à la prestation de serment.

Question

Mme Séverine Graff (soc.) : – Ma question se réfère aux actions de prévention de la brigade jeunesse de la Police de Lausanne pour les 5-6P, plus exactement aux ateliers intitulés Bien vivre ensemble, ça concerne tout le monde. Cet atelier a déjà été déployé dans les collèges lausannois en 23-24 et est reconduit cette année. Début septembre, une convocation a été adressée aux parents des élèves du collège de Prélaz, avec comme seul logo celui de la Police de Lausanne, sans le logo de l'école. Cette convocation demandait aux parents de se rendre disponibles pour un atelier de prévention routière avec leur enfant pendant deux heures, à une date fixe, en semaine. Dans ce courrier, signé par l'école et par la police, la présence des parents est indiquée comme impérative, alors que le projet de prévention est présenté de façon minimale. Or, les plages horaires proposées, 10 h à midi, 13 h 30 à 15 h 30 sur un jour fixe en semaine, ne sont pas compatibles avec des parents qui ont des obligations professionnelles ou des emplois sans flexibilité. La prise en charge des enfants dont les parents ne pourraient pas se libérer n'est d'ailleurs pas stipulée. On peut aussi imaginer l'effet d'un courrier aussi directif sur les familles qui ont déjà eu par le passé une mauvaise expérience avec la police ou qui n'ont pas d'autorisation de séjour. Bref, cette convocation policière aux parents m'interpelle. J'ai donc dès lors l'honneur de demander à la Municipalité – M. Hildbrand ou M. Payot – si la Ville peut expliquer comment cet atelier de la police est compatible avec des parents qui travaillent. Je vous remercie pour votre réponse.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipale, Sécurité et économie : – Je ne sais pas si je dois le déclarer comme intérêt, mais j'ai eu le plaisir d'accompagner ma fille à cet atelier, et je le recommande à tous les parents qui auront l'occasion d'y participer. Il est en fait très intéressant et l'atelier lui-même est conçu et organisé sur cette interaction entre un adulte, d'une part, un enfant, d'autre part.

Pour répondre plus précisément à la question, l'atelier en question est donné en option aux classes lausannoises primaires, et ceci depuis cinq ans. Il permet aux élèves de se prémunir des situations à risque et/ou violentes, que ce soit dans le cadre scolaire ou dans la rue. Tout au long du cours, et de manière ludique, l'élève est mis devant différentes situations du quotidien. Ses ressources naturelles sont mises en exergue pour lui permettre de faire face à un événement sans se mettre en danger. Le parent, quant à lui, découvre ainsi de visu les aptitudes de son enfant. Ce faisant, il doit aussi se sentir rassuré sur les capacités de protection naturelles de son rejeton, ou de sa rejetonne,

je ne sais pas si on le dit. Il est en outre invité à l'accompagner dans son développement, tout en lui laissant une certaine autonomie. L'objectif final est d'uniformiser, tant que faire se peut, les messages donnés aux enfants, tant par l'école, les parents, ou que par la brigade jeunesse.

Ce cours rencontre un fort succès, puisque cinq établissements scolaires de primaire lausannois sont partenaires de ce concept de prévention. Par ailleurs, à ce jour, les statistiques réalisées au terme de chaque session nous ont permis de relever qu'entre 95% et 100% des parents, ou des personnes responsables, se sont rendus disponibles et assistent avec engouement à cette animation intergénérationnelle.

Pour répondre plus précisément à la question posée au Conseil communal, et contrairement à ce qui est mentionné, ce cours n'aborde aucune question en lien avec la prévention routière. Il est tourné, comme son nom l'indique, sur le vivre ensemble en société. Les parents, en plus de la lettre d'invitation, reçoivent de l'enseignant ou de l'enseignante une note explicative leur narrant le contexte dans lequel cette animation sera donnée. Ce document est joint – je l'ai ici. Dès l'instant où un parent ne peut, pour des raisons diverses ou variées, se libérer, il est remplacé par une personne ressource de l'établissement scolaire. Il est ensuite recontacté par l'enseignant sur le contenu du cours et sur la participation de son enfant. La lettre d'invitation mentionne qu'il est impératif que l'enfant soit accompagné par l'un de ses parents ou par un proche adulte. Contrairement à ce qui est mentionné dans la question, la possibilité de se faire représenter par une autre personne connue de l'enfant est donc clairement laissée au libre choix des parents. L'impérativité de la demande a pour objectif d'inciter formellement l'adulte à se mobiliser pour son enfant, ceci toujours pour la plus grande joie de ce dernier, qui a le plaisir de partager un temps scolaire avec un proche.

Toutefois, plusieurs parents et la direction d'un établissement scolaire ont remonté à la brigade de la jeunesse une interrogation concernant le terme « impératif », qui, en effet, est peut-être sujet à des interprétations variées, qui peut être considérées comme inappropriées. Le directeur de l'établissement concerné a pris acte de cette remarque, il a répondu aux parents concernés et en a fait part à la police. D'un commun accord, il a été décidé que ce terme serait modifié pour les prochaines correspondances. Il n'en reste pas moins qu'il est mieux pour le déroulement même de l'atelier, que quelqu'un accompagne les enfants. Voilà, j'espère avoir répondu à la question.

Question

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Ma question orale s'adresse à Natacha Litzistorf. La Ville de Lausanne a inauguré, il y a quelques mois, au mois de mai, une nouvelle fontaine dans le parc de Montbenon. Cette fontaine est animée par des jets, un système de brumisation, qui avait pour but annoncé par la Municipalité de donner un peu plus de fraîcheur au public. Ce qui se passe en réalité avec cette fontaine, pour celles et ceux qui ont peut-être la chance ou la malchance de devoir assister à une audience au tribunal de Montbenon, c'est qu'elle est extrêmement bruyante et qu'il est quasiment impossible de s'entendre quand on est dans la salle d'audience. Donc ma question à la Municipalité est la suivante : c'est de savoir si la Municipalité a prévu de maintenir en été comme en hiver et à toutes les heures de la journée les jets brumisateurs. Ou est-ce que la Municipalité envisage-t-elle d'adapter ces jets en fonction des horaires du tribunal et de la chaleur extérieure ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Ce qu'on peut dire d'emblée, c'est que les femmes de loi et les hommes de loi ont l'oreille fine, ce qui est une bonne chose pour leur profession. Blague à part, peut-être des premières informations quant aux saisons pendant lesquelles ces brumisateurs et les jets seront en fonction : c'est des vacances de Pâques aux vacances d'automne. Pour l'instant, on a un spectre sur l'heure de 8 h le matin à 20 h le soir, ce qui correspond à des usages de l'espace public sur l'esplanade de Montbenon.

Vous l'avez peut-être vu, le système qui est installé est aussi en capacité de varier les brumisateurs et les jets en fonction des vents. C'est une première information. Et puis, bien entendu, le système est assez performant pour qu'on puisse moduler aussi manuellement ou de manière programmatique les brumisateurs et les jets.

Ceci étant dit, vous êtes les premiers à nous dire que ça fait du bruit, on fera volontiers des mesures. Bien entendu, elles seront aussi contextualisées, puisque vous êtes – on a regardé – à peu près à 70 m des brumisateurs et des jets. On fera bien entendu ces mises en situation de bruit

avec les autres bruits ambiants, notamment la route, qui est un peu plus proche. Merci d'avoir attiré notre attention sur ces éléments. Encore une fois, on n'a pas eu d'autres retours de ce type-là sur les habitations, mais volontiers qu'on regarde pour ne pas gêner le travail des femmes et des hommes de loi.

Question

Mme Prisca Morand (Les Verts) : – Ma question s'adresse au syndic, Grégoire Junod. Du 20 au 22 septembre 2024 se tiendront pour la première fois à Lausanne les Journées du Matrimoine, organisées par l'association Sujettes. Cet événement a pour but de mettre en lumière les contributions culturelles, historiques, politiques et artistiques des femmes et des minorités souvent oubliées, voire effacées de l'histoire, et également de sensibiliser le public à l'importance de ces contributions dans notre héritage collectif.

Actuellement, la très grande majorité des œuvres protégées par le patrimoine revient à des hommes, ce qui contribue à l'idée que les femmes ont peu contribué à notre culture, ce qui est faux. Cette invisibilisation ne relève pas uniquement du passé, elle perdure encore aujourd'hui, ne nous donnant qu'un accès biaisé à notre culture. Sans compter que cela se répercute chez les jeunes femmes, qui ne connaissent pas ou trop peu les œuvres de leurs aînées, et se détournent de certaines vocations par manque de modèles valorisés.

Les Journées du Matrimoine est donc une initiative essentielle pour rendre justice aux créatrices, pour enrichir notre compréhension de l'héritage culturel et pour valoriser des modèles inspirants aux générations futures. De plus, elles semblent être bien alignées avec les démarches entreprises par la Ville, que nous saluons, visant à réhabiliter les femmes dans l'histoire, notamment au travers de la féminisation progressive de noms de rues et de places, ou encore par le biais de commandes d'œuvres d'art publiques visant à rétablir le déséquilibre des présences dans l'espace public. Le groupe des Verts, Vertes et Jeunes Verts, Vertes souhaiterait voir les Journées du Matrimoine se développer au moins à la mesure des Journées du patrimoine dans le Canton. Dès lors, comment la Ville pourrait-elle s'y prendre pour leur donner de la place et des moyens à la hauteur du défi que cela représente et hors des budgets très restreints attribués par le Bureau de l'égalité, puisque le but de l'initiative vise bien à une valorisation en termes culturels larges ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Vous le savez, vous l'avez évoqué dans votre question, la Municipalité est très sensible à la visibilisation des femmes dans l'espace public, et a travaillé sur cette question ces dernières années.

Dans un premier temps, elle a travaillé avec des historiennes, avec une commission spécialisée pour aller rechercher des figures féminines historiques. D'ailleurs, pour l'anecdote, au lancement du projet, nous avions cet objectif du chiffre symbolique d'une centaine de figures à pouvoir révéler. Et nous nous étions fixé cet objectif en ayant peur de ne pas pouvoir l'atteindre. Et finalement, à la fin, nous avons dû faire des choix et éliminer certaines figures féminines historiques dans ces premiers ouvrages. Donc, pour appuyer votre propos, à savoir que ces femmes qui ont fait aussi l'histoire de Lausanne, quand des recherches sont faites, il est possible de les trouver et de construire une nouvelle histoire. Nous avons donc commencé par faire le livre.

Nous travaillons maintenant sur la féminisation des noms de rue. J'ai eu énormément de plaisir à voir que le festival Label Suisse, tout ce week-end, parlait de la place des pionnières, sans plus faire aucune référence d'ailleurs à son ancien nom. Cela démontre que les gens se mettent très vite à ces nouvelles appellations. Donc, tout ça, ça nous réjouit. Nous travaillons dans le sens de ce que, je crois, est votre préoccupation. Avec la requalification de la Place du Tunnel, nous avons donné un mandat à une association qui s'appelle Les nouveaux commanditaires pour choisir, justement, une œuvre d'une artiste qui sera en lien avec ces questions de genre et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour revenir précisément à votre question sur les Journées du Matrimoine, donc, vous l'avez vu, la Ville soutient cet événement, qui est sur une base associative et bénévole à ce stade. Nous le soutenons. Notre action a permis notamment de financer les balades, plusieurs balades sur, justement, les femmes, les héroïnes au coin de ma rue, de Mme Nikles, ou encore de soutenir la soirée d'ouverture, et puis de distribuer des livres. Le Bureau de l'égalité, sensible à cette question, parce qu'il a précisément aussi, en juin, organisé une conférence à ce sujet.

Pour la suite, vous le savez peut-être, les Journées du patrimoine, c'est vraiment un concept qui s'est développé au niveau européen d'abord, et puis ensuite qui est mis en œuvre par les cantons. Nous aimerions, dans l'idéal, qu'il soit possible de travailler dans ce sens-là. Dans l'idéal, à la fin, il faudrait avoir une seule journée qui couvre l'ensemble du patrimoine et du patrimoine. Mais, enfin, dans un premier temps, vraisemblablement, il faut différencier les choses. Et donc, dans ce cadre d'un concept qui devrait être pris au sens plus large, mais évidemment, la Ville irait dans ce sens-là et pourrait soutenir de telles démarches. Voilà ce que je peux vous dire à ce stade. Mais, enfin, première étape, c'est qu'elles existent. Et puis, deuxième étape, c'est potentiellement de les développer, en effet.

Question

Mme Lana Damergi (EàG) : – Je lis cette question pour ma camarade Nawel Khemissa, qui est absente ce soir.

Au mois d'avril dernier, j'étais venue avec une question orale concernant l'ECS et la prise en compte des demandes formulées par les pétitionnaires, utilisateurs de cette place et de ce service qui, en juillet 2023 déjà, se préoccupaient de savoir que les horaires d'ouverture ne correspondraient pas aux besoins des utilisateurs. J'avais notamment reparlé des résolutions déposées par mon camarade Pierre Conscience, qui avaient été acceptées à l'automne dernier et qui allaient exactement dans le sens des demandes des pétitionnaires, notamment à propos de la question d'adapter les horaires de fonctionnement de l'ECS en conséquence des besoins des personnes concernées. En particulier, j'étais venue demander une adaptation cohérente et correspondant à la réalité des habitudes de consommation de personnes toxicodépendantes, et j'avais demandé qu'on veuille bien adapter les horaires d'ouverture jusqu'à 23 h. Parce que la réalité, c'est toujours la même : si l'ECS ferme à 21 h, il y aura toujours autant de scènes ouvertes de consommation de drogue en rue en soirée.

En avril dernier, je m'étais fait recaler avec cette question orale, et on m'avait proposé de venir avec un postulat. Au vu de la situation actuelle à la Riponne, ainsi qu'au vu du fait que les premiers chiffres qui sont sortis sur la fréquentation de l'ECS démontrent qu'il y a plus de monde qui fréquente ce lieu que ce qui était attendu, je me permets de revenir déjà avec cette question très simple, la même qu'en avril dernier. Combien de temps allons-nous encore attendre avant de faire de l'ECS de Lausanne un outil de réduction des risques pleinement efficient ? Est-il envisageable d'écouter les spécialistes de la question, soit les personnes concernées avant tout, et d'ajuster les horaires de l'ECS en conséquence, soit en l'ouvrant jusqu'à 23 h ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci pour cette question qui, effectivement, avait déjà été posée il y a trois mois. On aura, je pense, l'occasion, dans le cadre de l'interpellation urgente qui est traitée par après, d'ouvrir ces questions-là, mais peut-être quand même de rappeler que le projet initial d'antenne de l'Espace consommation sécurisée prévoyait certains horaires d'ouverture, qui étaient faits aussi en fonction du budget qu'on avait pu dégager pour ouvrir cette antenne. De nouveau, c'est un projet-pilote. Votre Conseil a voulu qu'on réduise la période d'évaluation à une année, ce qu'on a fait.

Après, suite au retour des riverains, effectivement, aussi des commerçants et des restaurateurs du voisinage, de la coopérative Riponne-Tunnel aussi, on avait effectivement pu ouvrir plus encore, augmenter les heures d'ouverture de l'antenne. Donc, quand on a ouvert l'antenne à fin mai, les heures d'ouverture étaient déjà plus élargies que ce qu'on avait prévu initialement. Et effectivement, ça fait trois mois qu'on a ouvert. Ce que je peux vous dire, c'est qu'effectivement, et puis on le dira par après, l'antenne est très sollicitée. Je partage votre préoccupation, j'ai déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois ici, dans ce Conseil, aussi sur la question des heures d'ouverture. C'est quelque chose qu'on évalue. On a aussi voulu tester les heures d'ouverture du matin. Aussi, la soirée, est-ce que c'est la même chose la semaine que le week-end ? Donc, c'est typiquement pour ça qu'on fait un projet-pilote, mais on ne va pas non plus attendre une année forcément pour adapter ces horaires.

On a un principe de réalité. On a un financement qu'on demande au Canton pour demander un élargissement des horaires. Il y a la soirée, mais il y a aussi la pause de midi. On voit que c'est très sollicité dès la réouverture en début d'après-midi. Donc, il y a une attente qui est assez importante. Il

y a aussi la question du dimanche. Donc, je peux vous assurer qu'on travaille avec nos partenaires, avec les professionnels du terrain, avec qui on échange beaucoup sur les besoins des personnes consommatrices aussi. Donc, c'est quelque chose sur lequel on travaille. Et quand bien même on aura un financement pour cela, il faut engager des équipes, il faut se mettre d'accord. Pour ABS, ça veut dire du personnel qui travaille le dimanche en plus, qui ne travaillait pas jusqu'ici le dimanche. Bref, donc, ce n'est pas en trois mois de question orale en question orale qu'on arrive à pouvoir répondre avec un projet construit. On le fait avec les équipes de terrain. Evidemment, dès que ça sera possible, on adaptera les horaires.

Question

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Ma question s'adresse au municipal, M. Pierre-Antoine Hildbrand. Les récents actes terroristes survenus en Allemagne nous rappellent que la sécurité demeure une préoccupation constante, que ce soit pour les autorités, que ce soit pour les citoyens. Quelles mesures concrètes la Police de Lausanne prévoit-elle d'implanter pour renforcer la sécurité publique et prévenir de tels événements de notre Commune ? Et plus précisément, quelles sont les initiatives envisagées en matière de collaboration avec les forces de l'ordre, de surveillance des zones sensibles, de sensibilisation et de formation éventuelle des citoyens pour ces situations, ainsi que de coordination avec les autorités cantonales, fédérales et internationales ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La Municipalité partage les inquiétudes et les préoccupations énoncées par M. Di Giulio. La compétence d'édicter des mesures de prévention d'événements à caractère terroriste relève de l'Office fédéral de la police, la FEDPOL. Des antennes du Service de renseignement de la Confédération, le SRC, sont par ailleurs implantées dans les cantons.

Pour sa part, la Police municipale de Lausanne assure, dans son champ de compétences, la protection des personnes et des biens, en mettant en œuvre les décisions de rang supérieur. Par ailleurs, depuis plusieurs années, depuis 2019, pour être précis, la Ville de Lausanne s'est dotée d'une coordination interne qui complète le dispositif cantonal de prévention, la plateforme cantonale de prévention des radicalisations.

En cas d'urgence, s'il y a des menaces sur les personnes ou les biens, le numéro 117 est évidemment la première priorité. Par contre, si vous avez des inquiétudes en lien avec des faits d'extrémisme violent ou des dérives dans ce cadre, un numéro cantonal existe, c'est le 0800 88 44 00, les échanges sont permanents entre la Police de Lausanne, la Police cantonale vaudoise et, par ce biais, la Police fédérale.

Question

M. Yvan Salzmänn (soc.) : – Ma question concerne le passage entre la rue Neuve et la rue Pré-du-Marché. Et je ne sais pas exactement si elle s'adresse à Mme la conseillère municipale Florence Germond ou à M. le syndic.

Plusieurs personnes s'inquiètent de l'état des travaux. Merci à M. le secrétaire, Frédéric Tétaz, de projeter justement ce que vous avez devant les yeux. Plusieurs personnes s'inquiètent de l'état des travaux et de leur absence de véritable évolution depuis des mois, voire des années, au passage entre la rue Pré-du-Marché et la rue Neuve. La photo projetée parle d'elle-même. C'est une photo qui a été prise il y a quelques jours. La Ville peut-elle entreprendre quelque chose pour faire accélérer ces travaux et faire remettre ce passage très fréquenté en bon état ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Toutes mes excuses, mais n'ayant pas reçu la question, je ne suis pas en mesure de vous répondre ce soir. Donc on vous répondra par écrit et on transmettra, comme c'est l'usage, la réponse au président du Conseil communal, qui vous la transmettra ensuite.

Question

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Germond. En raison des travaux de la place de la Riponne, des indications alternatives sont prévues et indiquées par la Ville pour traverser la place à pied. Et il est prévu pour ceux qui souhaitent éviter, et on les comprend, le

passage des toilettes publiques et du string, de passer par les escaliers et chemins extérieurs du palais de Rumine. Or, ces passages sont fermés lorsque le palais de Rumine l'est. Et il faut dire d'ailleurs que les horaires sont assez restreints. Donc en d'autres termes, les déviations prévues par la Ville sont fermées à certaines heures. Et si l'on peut se demander si le fond de la place de la Riponne est devenu le No man's land de Lausanne, la question véritable se pose de savoir quel chemin alternatif la Municipalité compte indiquer dans le but de traverser en toute sécurité la place de la Riponne.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipal, Finances et mobilité : – Nous avons publié sur le site de la Ville, c'est aussi le cas sur le site d'Inovil, puisque les travaux sont conduits par Inovil, comme vous le savez, nous avons donc indiqué tous les itinéraires – je regarde en même temps un peu mon ordinateur – notamment piétons. Alors en effet, il y a un itinéraire qui passe devant le palais de Rumine, dans les jardins des deux côtés du palais de Rumine. C'est d'ailleurs intéressant de les traverser. Ce n'est pas l'habitude, c'est l'occasion.

Et puis, si je comprends bien votre question, vous êtes en souci que le public soit amené à passer sur la partie ouest de la place, donc côté entrée du parking. Donc il faut savoir qu'à ce niveau, il y a deux itinéraires. Il y en a même trois, en fait. Il y a un itinéraire attenant aux w.c. publics, qui est peut-être celui qui suscite vos questions. Il y a un autre itinéraire qui est vraiment sous la marquise du parking, qui passe sur les passages piétons et les différentes entrées. Et puis il y a un autre itinéraire qui passe au niveau de la rue du tunnel ; là, il faut passer sur la terrasse. Nous avons d'ailleurs mis des petits pictogrammes au sol pour passer sur cette terrasse, qui passe, si vous voyez, au niveau des anciens locaux des objets perdus ou trouvés – je ne sais jamais comment on dit – et qui vous ramène au bas de l'autre côté du palais de Rumine, côté nord du palais de Rumine. Donc je crois pouvoir répondre qu'il y a vraiment plusieurs alternatives qui devraient permettre de ne pas avoir le souci que vous évoquez ce soir, madame Blanc.

Question

Mme Tatiana Taillefert (Les Verts) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Natacha Litzistorf. Au nord du bâtiment de la Barre 14, un chemin pédestre bordé d'un mur en pierre conduit à l'Hermitage. A l'entrée du chemin, des pierres se sont décelées du mur, entraînant un partiel effondrement de l'ouvrage. Pour des raisons de sécurité, le chemin est interdit d'accès depuis près de deux ans. Savez-vous si ce mur sera réparé ? Dans quel délai ? Et sera-t-il aussi beau qu'avant ? Ce chemin est très apprécié de la population, qui se réjouit vivement de sa réouverture.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme dans la chanson sur le chalet, il sera reconstruit effectivement aussi beau qu'avant. Et je crois me souvenir qu'il est planifié pour l'année prochaine.

Question

M. Loris Socchi (EàG) : – Du coup, je suis à peine assermenté, mais je suis déjà dépité de constater le manque d'action écologique de la Ville. Voyez-vous, quand les élections communales ont eu lieu en 2021, les mouvements sociaux demandaient, suite aux analyses du rapport du GIEC, que les émissions de carbone soient réduites de 50% d'ici à 2025, et entièrement en 2030, pour s'assurer de ne pas avoir un réchauffement de plus de 1,5 degré. Mais voilà, la majorité de ce Conseil prend des plans pour mettre en place des transformations insuffisantes, erronées ou ridicules. Globalement, à Lausanne, je ne suis pas vraiment sûr que les émissions de CO₂ aient été réduites ces dernières années, renforçant chaque année le dérèglement climatique en cours et son urgence.

Selon le groupe Ensemble à Gauche, l'urgence est telle que tout objet en lien avec le changement climatique devrait être traité en urgence par la Municipalité et ce Conseil. Chers membres de la Municipalité, à voir évoluer notre Ville, on n'a pas l'impression que vous vous rendez compte de cette urgence. Pour n'évoquer que quelques exemples, un Plan climat qui prévoit la fin des émissions de CO₂ pour 2050, alors que c'est vingt ans plus tôt que l'on devrait avoir cessé nos émissions de gaz à effet de serre. Une bétonisation toujours croissante, y compris pour construire les soi-disant quartiers verts, alors que le bilan écologique catastrophique des matériaux est connu.

Une compréhension erronée de la transition écologique, notamment par le soutien aux voitures électriques et aux éoliennes rurales, alors que ça fait partie du problème. Et ce n'est pas comme si une ville de l'ampleur de Lausanne avait un rôle accessoire à jouer. Nous sommes un fort centre de consommation, d'exploitation et de pollution. Nous hébergeons des sociétés écocydaïres telles que Philipp-Morris et le CIO, et même nos infrastructures publiques comme Tridel sont parmi les plus polluantes en Suisse.

Alors, je ne suis pas dupe, et je sais que c'est compliqué que les institutions en place rendent très difficile un changement écologique d'une telle ampleur au seul niveau communal, mais ce n'est pas une raison pour faire preuve d'hypocrisie. Or, la Municipalité de Lausanne devrait, pour le respect de la population et du mandat qu'elle lui a confié, savoir reconnaître ses erreurs, ses insuffisances et ses échecs, au lieu de se cacher sous une fausse image de la ville verte. Je ne devrais pas non plus empêcher d'expliquer les raisons de ses échecs, ni finalement d'agir autant que possible pour les corriger. Alors, je vous demande où en est la Municipalité dans la mise en œuvre du Plan climat et de combien de pourcents Lausanne a réduit ses émissions de gaz à effet de serre, directes et indirectes, depuis son entrée en vigueur.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Bienvenue, monsieur le nouveau conseiller communal. Merci pour votre question et votre position quant à ce Plan climat. Peut-être, pour rappel, le Plan climat, ça ne vous a pas échappé, voté par ce Conseil communal, a décidé de se concentrer sur les émissions directes. Le suivi du Plan climat avec les indicateurs se fera sur ces émissions-là.

Et puis, vous venez, je me permets de vous le dire, une petite semaine trop tôt, peut-être je fais pour bien parler français, du *teasing*, mais on va sortir probablement la semaine prochaine, avec l'ensemble des indicateurs et les émissions directes que vous évoquez, avec une série de batteries d'indicateurs que vous pourrez consulter aussi sur les pages internet, et qui permettent de balayer l'ensemble du spectre qui a été concentré dans le Plan climat, avec l'aspect mobilité, l'aspect énergie, l'aspect bâtiment. Et puis, le volet qui est plus sur les mesures qu'on va avoir avec notamment le Plan canopée viendront fin de l'année, début de l'année prochaine, parce que là, on a d'autres instruments que des indicateurs pour « mesurer » pour de vrai les avancées sur l'Objectif canopée.

Le président : – M. Socchi, vous avez demandé une réplique. Une réplique, c'est une réplique. On n'ouvre pas de débat.

M. Loris Socchi (EàG) : – Mais du coup, vous dites que ça sort dans une semaine. Pourquoi vous n'avez pas les chiffres maintenant et que vous ne pouvez pas nous les dire tout de suite ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Parce qu'ils sortent dans une semaine et qu'on va les retrouver dans les différents éléments, mais on ne va pas faire la communication aujourd'hui à une réponse à votre question.

Une semaine sur l'ensemble des défis et des générations passées et ce qu'on a posé comme mesures, qui sont loin d'être ridicules ni anecdotiques, eh bien, je pense qu'on peut attendre une semaine pour avoir le résultat que vous évoquez. Je vous invite à aller regarder pas seulement justement les émissions directes en lien avec les émissions de gaz à effet de serre et ses équivalents qu'on propose, mais de regarder aussi après dans le site internet, comme je l'ai évoqué. Pour chacun des domaines, vous aurez des indicateurs qui permettront de suivre aussi de manière sensible les différentes mesures qu'on a mises dans ce Plan climat. Merci de votre patience.

Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts « Place de la Riponne : la qualité de vie au centre-ville s'est-elle améliorée? »

Développement

(insérer doc)

Le président : – Je vous rappelle le *modus operandi* pour les interpellations urgentes. Donc l'interpellatrice ou l'interpellateur développe son interpellation comme une prise de parole initiale. Je donne ensuite la parole à la Municipalité pour une mise en contexte. Ensuite, les questions de l'interpellation seront posées, auxquelles la Municipalité répondra. A la fin des questions, j'ouvrirai la discussion sur l'interpellation avec, comme première prise de parole l'interpellatrice ou l'interpellateur, qui continuera sa prise de parole initiale, éventuellement en déposant des résolutions. La discussion continuera sur l'interpellation et les éventuelles résolutions déposées. Je m'assurerai que tous les groupes qui le demandent prennent la parole avant d'ouvrir la discussion à toutes les conseillères et conseillers communaux.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Durant la pause estivale, nous avons toutes et tous constaté certains changements dans le secteur de la Riponne, des changements qui expliquent pourquoi ce sujet nous occupe passablement depuis la reprise de notre Conseil communal. Pour ma part et pour le PLR Lausanne, le sujet qui nous préoccupe et qui justifie le dépôt de cette interpellation urgente concerne la présence accrue, selon une estimation à l'œil nu, de consommateurs de drogue dans l'espace public, et en particulier dans le secteur de la Riponne. Or, la Riponne accueille depuis un peu plus de trois mois un nouvel espace de consommation, un espace qui devait, selon le communiqué de presse de la Ville, paru le 27 mai 2024 à l'occasion de son ouverture, offrir une alternative à la consommation dans l'espace public, améliorer la qualité de vie au centre-ville, diminuer le nombre de déchets et limiter les nuisances pour le voisinage. Trois mois après, voilà où nous en sommes.

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci, madame la conseillère communale pour l'envoi des questions et pour ce débat. Comme ça a été dit, l'antenne de l'espace consommation sécurisée a ouvert le 27 mai dernier, il y a donc maintenant un peu plus de trois mois. Donc, ce n'est pas possible de tirer un bilan des mesures mises en place par la Ville à ce stade, mais je peux, évidemment, déjà bien vous donner quelques éléments.

Tout d'abord, la fréquentation de ce dispositif confirme la pertinence de ce lieu. L'antenne touche des personnes désinsérées, qui n'avaient jamais fréquenté d'espace de consommation sécurisée auparavant, en particulier les femmes consommatrices, qui étaient très difficiles d'atteindre par d'autres mesures. Toutes ces personnes peuvent désormais bénéficier d'un endroit propre et sécurisant, trouver du matériel stérile et être encadrées par des équipes professionnelles. Notre dispositif sociosanitaire s'inscrit dans la politique dite des quatre piliers. Il vise à réduire les risques pour les personnes consommatrices et à améliorer leur santé.

Par contre, il est clair que pour que l'impact soit positif tant pour les personnes consommatrices que pour le voisinage, les commerçantes et les commerçants, une mesure seule ne suffit pas et qu'il faut travailler également sur les autres piliers, comme la sécurité. La Municipalité estime que la situation dans l'espace public n'est pas satisfaisante aujourd'hui et les travaux de la Riponne qui doivent être faits dans l'urgence n'aident pas. Il modifie en profondeur le contexte des mesures que nous avons mises en place. Il bouleverse des habitudes souvent très ancrées, mais aussi le flux et l'occupation des espaces par différentes populations. Cette situation nouvelle demande des adaptations et une mobilisation très forte et rapide des équipes de terrain, que ce soit l'équipe sociale de rue de la Ville, la police municipale, les équipes des autres services, mais aussi de nos partenaires. Nous collaborons, par exemple, activement avec le Service de médecine des addictions du Chuv et l'Office du médecin cantonal. Ensemble, nous restons d'autant plus à l'écoute du voisinage, des commerces et de toutes les actrices et acteurs du secteur. Si nous faisons face aujourd'hui à un changement profond et soudain de contexte en lien avec les travaux, il faut garder à l'esprit que l'ensemble des mesures que nous avons mises en place dès l'année dernière s'inscrivent, elles, dans la durée.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Ma première question est : la Direction des sports et de la cohésion sociale connaît-elle la fréquentation de l'antenne de l'ECS à la Riponne depuis son ouverture ? Celle-ci est-elle conforme aux prévisions ? Quelle est la fréquentation parallèle de l'espace du Vallon ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Vous mentionnez la direction, mais on répond toujours au nom de la Municipalité aux interpellations. Nous possédons

des premiers chiffres pour la période courant de l'ouverture au 31 août, soit trois mois et quelques jours. Il y a eu entre 81 et 266 actes de consommation par jour à l'antenne, et entre 33 et 98 actes de consommation par jour à l'Espace de consommation sécurisée du Vallon. En moyenne journalière, cela représente 245 actes de consommation effectués, soit autant d'actes qui ne sont pas faits dans l'espace public ou dans d'autres lieux.

Ces chiffres indiquent que l'antenne de la Riponne a permis de toucher un public plus précarisé qui ne fréquentait pas l'ECS du Vallon et qui se trouve dans l'urgence de la consommation. Si on constate un léger report de la consommation vers l'antenne, la majorité des usagères et usagers qui se rendaient à l'ECS du Vallon continuent de s'y rendre et de bénéficier des autres prestations qui sont délivrées au passage, comme les prestations d'aide à la survie, ainsi que des prestations sociales et de soins. Suivant l'évolution que l'on constate également dans d'autres villes, l'inhalation représente la majorité des actes de consommation réalisés.

J'aimerais souligner que 24% des actes de consommation sont faits par des femmes. L'emplacement de l'antenne et la possibilité de consommer seul dans des salles a permis de toucher plus de femmes, qui fréquentaient jusque-là peu notre dispositif, et avaient alors en conséquence aussi moins accès à des aides. Durant la journée, toutes les plages horaires sont fréquentées. On constate des pics à la réouverture de l'après-midi et en fin d'après-midi. Ces données nous permettent de poursuivre les réflexions sur les horaires et les adaptations qui pourraient être apportées.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : -- Sur cette base, la DSCS, respectivement la Municipalité, peut-elle indiquer si le nombre de consommateurs dans les locaux d'injection et dans l'espace public a augmenté ? Qu'en est-il de la consommation dans l'espace public en dehors des heures d'ouverture de l'ECS ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Avant l'ouverture de l'antenne, on comptait environ 90 consommations par jour au Vallon. Avec l'antenne, ce sont 245 consommations par jour en moyenne. L'antenne a permis de toucher de nouvelles personnes qui ne fréquentaient pas l'ECS du Vallon, dont une majorité était déjà connue du dispositif, par exemple parce qu'elle venait échanger du matériel au Distribus. Une partie minoritaire de ces nouvelles personnes n'était pas connue précédemment.

En ce qui concerne les consommations dans l'espace public, nous ne disposons pas encore de données consolidées. D'après nos partenaires, la majorité des consommations dans l'espace public est effectuée par un nombre de personnes restreint. Cependant, la consommation de cocaïne basée sous forme d'inhalation, donc le crack, s'est fortement banalisée et a augmenté. La cocaïne est en effet en plein essor sur le marché international et accessible à bas prix sous une forme très pure.

Le crack place la personne consommatrice dans une forme d'urgence de consommation qui l'entraîne dans une spirale de consommation qui l'amène même parfois à oublier de manger et de dormir. C'est dramatique. Et à côté de ces détresses sociales, des habitantes et des habitants se sentent de plus en plus souvent en insécurité. Les plaintes viennent aussi des commerçantes et des restaurateurs. Des situations de tension ont effectivement lieu dans l'espace public en lien avec la violence et le deal. Les moments où l'antenne est fermée sont compliqués. La situation n'est toujours pas satisfaisante. Les services et les équipes de la Ville sont fortement mobilisés, tout comme nos partenaires, pour trouver les meilleures solutions possible.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – En réaction à cette réponse, je vais ajouter une question 2 bis. Puisque vous évoquez une minorité de consommateurs, je reprends vos termes, qui n'étaient pas connus de vos services et qui consomment à présent dans l'espace public, est-ce que, madame la municipale, vous pouvez confirmer à ce plénum qu'il y a un appel d'air ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Alors, je regarde, M. le président. Donc on commence déjà le débat, ou on peut dérouler toutes les questions ?

Le président : – Je pense qu'on va réserver la 2 bis pour la discussion. Passons à la question 3.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je n'ai pas dû lire l'article de règlement du Conseil communal qui nous interdisait de rajouter une question complémentaire, mais je la reposerai dans le cadre du débat. La question 3 : s'agissant de la consommation dans l'espace public, quel constat fait la

DSCS ? Les objectifs annoncés ont-ils été atteints ? Les engagements pris envers les personnes qui s'étaient manifestées lors de la mise à l'enquête publique ont-ils été respectés ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Comme déjà dit, la Municipalité suit de près la situation, que ce soit par ses équipes, ses partenaires ou elle-même. Pour rappel, elle a mis en place dès 2023 un ensemble de mesures qui s'inscrivent notamment dans la politique des quatre piliers. En effet, pour que l'impact soit positif tant pour les personnes consommatrices que pour le voisinage et les commerçants, une mesure seule ne suffit pas. L'ouverture d'une antenne à la Riponne comme alternative à la consommation dans l'espace public, mais aussi comme mesure la création d'une équipe sociale de rue de la Ville, le renforcement de la présence de la police en rue et le renforcement des petits jobs.

La Municipalité estime que la situation dans l'espace public n'est toujours pas satisfaisante aujourd'hui et les travaux de la Riponne qui doivent être faits dans l'urgence n'aident pas. Nous travaillons dans ce contexte particulier à compléter et à adapter ces mesures. On ne réglera réellement ces problèmes qu'avec une bonne articulation entre le dispositif social d'un côté et sécuritaire de l'autre. Les deux doivent aller de pair.

Finalement, lors de la mise à l'enquête, les personnes qui s'étaient manifestées demandaient l'extension des horaires prévus initialement et la création d'un local de repos. La Municipalité a respecté ces engagements. Elle a d'ailleurs poursuivi des échanges avec ces personnes pour certains aménagements extérieurs, comme l'éclairage. A nouveau, les travaux de la Riponne amènent maintenant une nouvelle donne avec laquelle nous travaillons.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Comment les usagers de l'ECS peuvent-ils être caractérisés ? Provenance cantonale, intercantonale ou internationale, domicile, respectivement ancien domicile ? Je précise, parce qu'en relisant ma question, je me rends compte que ce n'est pas l'origine des gens que je veux savoir, c'est plutôt où ces gens vivent. Y a-t-il une typologie du consommateur en termes d'âge et/ou de sexe ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Depuis le 1^{er} juillet 2024, nous avons demandé des données supplémentaires à la fondation ABS qui gère ces deux lieux, afin de mieux connaître le profil de ces personnes et leur parcours. Ces données complémentaires nous permettront d'avoir une meilleure vue de la situation.

Voici cependant quelques données dont nous disposons déjà : 82% d'entre elles sont des hommes, pour un âge moyen de 39 ans ; 18% sont des femmes, pour un âge moyen de 41 ans ; 56% résident à Lausanne et dans sa région ; 13% viennent d'autres localités du Canton ; 15% viennent d'autres cantons de Suisse, surtout Genève, Valais et Fribourg, et 2% hors de Suisse ; 15% n'ont pas donné d'informations. Il faut savoir que ces données sont récoltées quand les personnes arrivent à l'antenne. On peut bien comprendre que, parfois, c'est des moments où c'est compliqué d'obtenir toutes les réponses aux questions.

Les personnes qui ne résident pas à Lausanne disent venir ici pour voir des connaissances ou travailler. Plus de 80% d'entre elles ont un logement. Pour rappel, ce projet pilote fait l'objet d'une évaluation par Unisanté après une année de fonctionnement. Dans l'intervalle, nous suivons de près la fréquentation de nos structures et continuons à travailler et à évaluer la situation pour trouver les meilleures solutions possible.

Je précise que la mise en place de ce dispositif n'a pas pour objectif de répondre aux besoins d'autres cantons. Nous pouvons d'ailleurs nous réjouir de l'ouverture, le 18 août dernier, d'un Espace de consommation sécurisée à Fribourg.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Le Service de la propreté urbaine a-t-il constaté une baisse du volume des déchets ramassés dans le secteur de la Riponne depuis l'ouverture de l'ECS ? Qu'en est-il des déchets dans l'espace public ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – De manière générale, les partenaires du terrain observent plutôt une baisse des déchets liés aux consommations retrouvées en rue, en tout cas concernant le nombre de seringues retrouvées. La quantité de déchets ramassés sur le sol par les équipes de la Ville demeure stable.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : --Question 6. Compte tenu des objectifs de l'ECS et des travaux urgents en cours sur la place de la Riponne, la Municipalité s'engage-t-elle à démonter les toilettes publiques et le lieu-dit le string ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – En ce qui concerne les toilettes de la Riponne, des réflexions sont actuellement en cours. Quant audit string, il sera impacté par la deuxième phase des travaux. Cependant, la Municipalité a effectivement l'intention de trouver un autre emplacement pour un lieu de rencontre, mais avec un accompagnement sociosanitaire et en lien avec des activités telles que des petits jobs. La volonté de la Municipalité est de trouver ce nouvel emplacement autour de la Riponne, qui convienne tant pour le voisinage, les commerçants et des commerçants, ainsi que les personnes qui fréquentent actuellement le string. Nous sommes en train de travailler là-dessus et informons votre Conseil, comme le voisinage, les commerçants, ainsi que la population dès que des décisions auront été prises à ce propos.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : --Question 7. L'accès à l'antenne de l'ECS va-t-il être maintenu pendant la durée des travaux ? Cas échéant, de quelle manière ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – L'accès à l'antenne de l'Espace de consommation sécurisée est garanti durant toute la durée des travaux par un accès par le sud de la rue des Deux-Marchés, comme c'est le cas actuellement. Les usagères et usagers de l'antenne ont été informés par l'équipe sociale de rue de la Ville, ainsi que par les équipes de nos partenaires, comme SYSTMD, LEMUS, la Fondation Mère Sofia ou encore la Fondation ABS. Les schémas de circulation pour le grand public ont été communiqués au voisinage et aux commerces aux alentours, ainsi qu'aux médias, le 26 août dernier.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : --Question 8. Quelles activités seront maintenues sur la Riponne pendant la durée des travaux ? Qu'en est-il en particulier de l'établissement public La Superette ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – La Municipalité souhaite conserver dans ce secteur une mixité d'activités pour l'ensemble de la population : commerces, établissements publics, halte-jeu La Grenette. Leur accès est garanti malgré l'impact évident des travaux. La signalétique mise en place en fin de semaine dernière, il y a deux semaines, sur la place de la Riponne, rappelle d'ailleurs cette information aux passantes et aux passants. La Superette a suspendu ses activités fin août en vue des incertitudes liées à l'exploitation des espaces publics. Des discussions sont en cours entre la Ville et La Superette actuellement.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : --Question 9. Quelles sont les mesures envisagées par la Municipalité pour éviter un déplacement des personnes marginalisées occupant actuellement le secteur de la place de la Riponne vers d'autres lieux, notamment la place du Tunnel ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – La Municipalité, en tenant compte des impacts des travaux sur les lieux de rencontre des personnes marginalisées, souhaite accompagner les changements en proposant une alternative autour de la Riponne – j'en ai déjà parlé – en renforçant également la présence de l'équipe sociale de rue de la ville et la présence policière. Plus globalement, l'espace public doit être accessible à tout le monde. Chacun, chacune doit s'y sentir bien, que la population y vive, y travaille, vienne pour boire un café. Les personnes consommatrices ont aussi le droit d'y être, sachant que les règles du vivre ensemble doivent être respectées.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : --Question 10 : en matière de politique des drogues, qu'entend faire la Municipalité pour mettre en œuvre les deux autres piliers que sont la prévention et la thérapie ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – La prévention et la prise en charge thérapeutique en matière d'addiction sont de compétence cantonale. Cependant, la cellule de coordination mise en place en juillet 2023, et qui réunit depuis lors chaque semaine un grand nombre d'acteurs, dont l'Office du médecin cantonal et le Service des médecines des addictions du Chuv, a permis de coordonner et faciliter la prise en charge médicale de personnes présentant des comportements et états de santé particulièrement inquiétants et à risque.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : --Chères et chers collègues, je m'excuse, cette première prise de parole ne sera pas très brève. Je rappelle, et je vais tâcher de parler lentement, comme ça Mme Moeschler pourra noter, que ma question 2 bis, qui était en réaction à la réponse à la

question 2, visait à demander à la Municipalité si elle avait constaté un appel d'air de la consommation dans l'espace public depuis l'ouverture de l'ECS de la Riponne. Et ma question numéro 11 serait : est-ce que la Municipalité sait combien de consommateurs entrent dans l'espace de consommation ? Vous nous avez dit qu'il y avait des consommateurs qui n'utilisaient pas avant l'espace de consommation et qui, aujourd'hui, utilisent l'espace de consommation. Mais est-ce que vous savez combien d'utilisateurs de l'espace de consommation sortent du système ? Par exemple, parce qu'ils sont en traitement, parce qu'ils ne sont plus toxicomanes. Voilà pour ma question 11.

Dans l'attente des réponses à mes deux questions complémentaires, je réagis à ce qui a déjà été dit. Ce que je retiens des réponses de Mme Moeschler, c'est qu'il y a environ 56 consommateurs dans les deux espaces de consommation que notre ville accueille aujourd'hui, qui viennent de Lausanne et de sa région. C'est-à-dire 56% qui sont des consommateurs pour qui on a créé ces espaces. Ça veut dire aussi, chères et chers collègues, qu'il y a 40% des consommateurs qui n'ont rien à faire dans nos locaux d'injection.

Et c'est peut-être ce chiffre, qui a été donné par Mme Moeschler, qui explique pourquoi vous, moi, et de nombreux habitants et usagers de cette ville n'avons pas constaté diminution de la consommation dans l'espace public, n'ont pas constaté non plus de diminution des nuisances. On parlait de l'exemple des déchets, qui était donné par la Municipalité dans son communiqué de presse. Et cet échec, mesdames et messieurs, parce que je crois que les mots ont un sens, c'est qu'il faut utiliser les mots, cet échec, il est de la pleine responsabilité du Parti socialiste lausannois, du Parti socialiste lausannois qui est majoritaire dans cette ville, qui est le parti de Mme Moeschler. Parti socialiste dont on a appris par voie de presse mardi dernier, qu'il appelait, ou qu'il appelle, un renforcement de la sécurité à une présence policière plus accrue. Mme Moeschler nous a dit tout à l'heure qu'il faut favoriser l'action de la police conjointement aux services sociaux. Je salue cette timide reconnaissance dont fait preuve, pour une fois, la gauche, la gauche ou le Parti socialiste – je n'ai entendu qu'eux pour l'instant – pour le travail de la police.

Mais je vous rappelle qu'à l'heure de voter le budget 2024, le PLR avait précisément amendé ce budget en prévision, ou dans la crainte de ce qui pourrait se passer sur la place de la Riponne, avait amendé ce budget en demandant un renforcement des équipes de police qui travaillent en duo mixte avec les travailleurs sociaux. Et je vous le donne en mille, mais vous vous en souvenez certainement, ce même Parti socialiste qui, aujourd'hui, par la voix de ses élus communaux et par la voix de sa municipale, appelle un renforcement de la présence policière, s'y était opposé. Ce qu'on considère, mesdames et messieurs, nous, au PLR, c'est que la police, elle n'est pas là pour suppléer l'espace de consommation et corriger ses manquements. La police est là pour faire respecter la loi, pour protéger la population, pour combattre les infractions, pour faire de la prévention contre les infractions aussi, mais pas pour gérer la présence de toxicomanes en trop grand nombre, parce que la politique sociale de la majorité qui gouverne cette Ville est un échec et qu'elle amène à l'appel d'air.

Mesdames et messieurs, ce que nous souhaitons ce soir, et c'est l'objet des résolutions que je vais déposer, c'est des critères clairs pour éviter cet effet d'attraction, pour garantir que les prestations que nous offrons, que nos contribuables offrent, limitent l'accès à l'ECS aux consommateurs de Lausanne et de la région lausannoise. Alors ces signaux d'alerte concernant l'inconditionnalité la plus totale de l'accueil à bas seuil avait déjà été porté, il faut rendre à César ce qui est à César, en particulier par notre collègue Valentin de Christe dans le cadre de notre débat sur l'hébergement d'urgence. Ce soir, je les réitère dans le cadre de l'espace de consommation. Cette fois, je peux me prévaloir en partie, ou je dis ça de manière un petit peu rhétorique, par la prise de conscience dont a fait preuve le Parti socialiste depuis une semaine. Je vous invite aujourd'hui, chères et chers collègues, à prendre notre responsabilité d'élus, à voter les résolutions que je vais vous proposer. Mme Moeschler a dit « chacune et chacun doit se sentir bien dans l'espace public ». Je vous propose, mesdames et messieurs, ce soir, d'être du côté des importunés, et pas du côté de ceux qui importunent.

Ma première résolution : le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans le cadre du préavis sur l'Espace de consommation sécurisée de la Riponne, qui devrait intervenir d'ici mai 2025, si la Municipalité s'en tient à la résolution qui avait été acceptée par ce Conseil, une comparaison détaillée des espaces de consommation et des espaces assimilés en Suisse, en particulier quant aux critères d'accessibilité. L'idée, c'est ça. L'idée, c'est de savoir comment ça se passe ailleurs, comment ça se passe à

Genève, comment ça se passe à Fribourg, qui vient d'ouvrir, comment ça se passe dans les villes de Suisse alémanique, puisque, comme nous allons voter un rapport-préavis, qui va donner lieu à un vrai travail de commission, un travail que, malheureusement, et vous le savez, le PLR regrette qu'on n'ait pas pu l'avoir en amont. Dans le cadre de ce travail qu'on va faire là, on veut avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe avant pour pouvoir, cas échéant, adapter quelque peu le modèle lausannois actuellement en vigueur.

Dans l'intervalle, et c'est l'objet de ma deuxième résolution, dans l'intervalle, il est absolument exclu pour le PLR que cette politique de la chute en avant continue. Alors le PLR dépose une résolution : le Conseil communal souhaite toujours, on sait que ces résolutions ne sont pas contraignantes, de s'engager à ne pas augmenter les prestations actuellement desservies, y compris horaires d'ouverture, par les ECS, tant que des critères d'accessibilité permettant de limiter l'appel d'air ne sont pas mis en place.

Et puis, troisième résolution, parce que j'ai aussi entendu dans les réponses que la Municipalité m'a données ce soir, qu'il y a une grande partie de l'évaluation qu'elle fait elle-même de la situation, qu'elle justifie par ces travaux d'urgence. Alors profitons de ces travaux d'urgence, mieux vaut prévenir que guérir. Nous demandons à ce que les toilettes publiques actuellement présentes sur la place de la Riponne et le lieu-dit le string, qui vont donc être démontés pendant les travaux urgents, ne soient pas réinstallées. Voilà, je m'en arrête là pour le moment.

Résolution Maillard 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente, dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans le cadre du préavis sur l'ECS de la Riponne, une comparaison détaillée des ECS (et espaces assimilés) en Suisse, en particulier des critères d'accessibilité.

Résolution Maillard 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à ne pas augmenter les prestations actuellement desservies (y compris horaires d'ouverture) par les ECS tant que des critères d'accessibilité permettant de limiter l'appel d'air ne sont pas mis en place.

Résolution Maillard 3

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à ne pas réinstaller les toilettes publiques et le lieu-dit « le string » sis sur la place de la Riponne après les travaux urgents actuellement en cours.

Discussion

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors, nous avons déjà eu une interpellation urgente sur le sujet de la Riponne la semaine dernière. Celle-ci porte également sur la Riponne, finalement, mais sur un objet plus spécifique de la place de la Riponne, c'est-à-dire son espace de consommation, enfin, plutôt l'antenne de l'espace de consommation de la Riponne.

J'ai du mal à remercier l'interpellatrice pour son texte, tant je trouve que le diagnostic qu'elle pose est faux et les réponses qu'elle propose encore plus erronées. Le diagnostic est faux, parce que ce qu'elle désigne ici, ce soir, publiquement, comme un échec est un succès. Pourquoi un succès ? Mais tout bonnement parce que les chiffres de l'ECS le montrent. Ces chiffres sont meilleurs que ceux qui avaient été anticipés. Les établissements sont plus fréquentés que ce qui avait été anticipé. Et cela, mesdames et messieurs, est un franc succès. Chaque personne qui ne consomme pas dans la rue, mais dans un espace de consommation encadrée, c'est un succès sur le plan du dispositif de lutte contre la drogue, c'est un succès sur le plan de la prévention des addictions, c'est un succès du point de vue de l'encadrement de la consommation, c'est un succès du point de vue de la réduction des risques, tant de points que le PLR semble totalement ignorer, tout comme la politique de la drogue, visiblement à l'échelon suisse et cantonal.

Mme Maillard et le PLR semblent ce soir considérer que l'ECS serait par ailleurs un pur produit lausannois. Doit-on vous rappeler, mesdames et messieurs du PLR, que l'ECS lausannois est financé par le Canton ? Et que, partant de cela, considérez-vous comme légitime votre demande que cet ECS devrait à l'avenir refuser des personnes venant du Canton ? Comment croyez-vous que le Canton, plutôt de droite, par ailleurs, réagirait à cette proposition du PLR ? Je pense qu'il

réagirait relativement mal. Mais plus généralement, si on rentre dans la solution que vous proposez, plutôt de votre analyse un peu alambiquée de cette situation, donc, je répète, nous sommes en face d'un succès de l'ECS sur l'exemple lausannois de ce que devrait être un ECS, et puis c'est un tel succès que vous semblez croire à un phénomène d'appel d'air, qui viendrait des autres communes. Alors bon, en participant au jeu, moi je déteste ce terme, je pense qu'il n'a aucune légitimité, mais, soit, mettons qu'il y a un appel d'air. C'est intéressant, la solution que vous proposez, de refuser toute amélioration du dispositif, alors qu'il y a un appel d'air. Je viens de vous expliquer, et je crois que cela, tous les autres groupes politiques pourraient s'y rejoindre, que si l'ECS est attractif, c'est bien parce qu'il est efficace, c'est bien parce que les personnes en situation d'addiction trouvent un intérêt à consommer dans un espace sécurisé plutôt qu'à l'extérieur et, par conséquent, la solution logique qui émerge de cette situation, c'est l'ouverture d'ECS ailleurs qu'à Lausanne. Et ce soir, j'attends formellement du PLR qu'il s'engage dans cette direction. Mesdames et messieurs du PLR, remontez cet objet dans vos sections ailleurs que dans la Commune de Lausanne. J'attends votre engagement formel à ce que des ECS soient ouverts ailleurs qu'à Lausanne pour que d'autres communes prennent en charge cette problématique de la drogue avec des solutions analogues qu'à Lausanne, puisque celles de Lausanne, justement, sont des solutions qui sont plus ou moins adaptées aux conditions de la situation. Voilà ce qu'il en est pour notre position par rapport aux résolutions de Mme Maillard. Elles seront bien sûr toutes refusées en bloc pour les raisons que je viens d'évoquer.

Je m'attarde une seconde, puisque le temps me le permet, encore quelques minutes, mais je ferai court, je vous le promets, je m'attarde encore quelques secondes, voire peut-être une minute, sur les propos de Mme Moeschler. Ce qui m'interroge dans ses propositions, c'est ce qui a trait à la situation des personnes en situation d'addiction. Personnellement, je suis très étonné quand j'entends que la Ville réfléchit à déplacer ces personnes en situation d'addiction. Pourquoi ? Parce que nous avons construit l'antenne de l'espace de consommation à la Riponne pour que les gens de la Riponne puissent bénéficier d'un meilleur accès à ce dispositif. Pourquoi aujourd'hui parle-t-on d'en encore les déplacer ? C'est ruiner tous ces travaux, c'est ruiner tous les efforts que nous avons entrepris jusqu'ici pour tenter de canaliser la problématique de la consommation en plein air.

J'entends peut-être, j'anticipe à l'avance la réponse de la municipale qui me dira, oui, mais nous voulons déplacer cet endroit, mais qu'il reste à proximité de la Riponne. J'émet de nombreux doutes quant à la possibilité de trouver une place qui soit plus accessible et plus adéquate que la place actuelle de la Riponne, puisque vous n'êtes pas sans savoir, madame la municipale, que cette place est justement un endroit très efficace pour prendre en charge les personnes en situation d'addiction. C'est ce qui se fait à l'heure actuelle dans les nombreux dispositifs d'aide à la réinsertion dans le monde du travail, par exemple, qui sont fournis notamment par l'association Mère Sofia. Je serais très étonné que cette fondation, par exemple, voie d'un bon œil le fait qu'on éloigne les personnes en situation d'addiction de cet espace public, parce que, justement, le fait que ce soit un espace public a certains avantages pour leur sécurité, puisque tout acte de prise de drogue qui a lieu, ou plutôt tout phénomène de drogue qui a lieu à ciel ouvert dans un endroit si fréquenté est gage d'une certaine sécurité, justement, parce qu'il y a du personnel, parce qu'il y a des infrastructures, parce qu'il y a des policiers, parce qu'il y a des éducateurs, et éloigner ces personnes en situation d'addiction d'un espace qui serait, par exemple, un petit peu plus caché de l'œil des touristes, un peu plus caché de l'œil des PLR qui, visiblement, sont choqués à chaque fois qu'ils voient une personne en situation de marginalité, c'est clairement une solution qui est exécutable de tous les points de vue, et surtout du point de vue qui doit primer, celui de la sécurité des personnes en situation d'addiction. Où sont-elles, dans vos considérations, madame Maillard ? Vous les oubliez complètement, vous faites à nouveau le jeu des plus puissants dans cette affaire, et vous oubliez les personnes qui souffrent réellement, c'est-à-dire les personnes en addiction.

M. Louis Dana (soc.) : – Alors, parole à la défense, après s'être fait ruer dans les brancards par Mme Maillard, je crois qu'on va répondre quelque chose.

Je rejoins M. Dupuis sur deux ou trois points. Tout d'abord, une prise de stupéfiants effectuée dans un espace de consommation sécurisée, c'est une victoire, c'est une concrétisation d'un des quatre piliers qui forment la politique de la drogue dans ce pays. C'est la concrétisation de la réduction des risques, et je pense qu'on doit clairement le saluer. On ne peut pas forcément parler de succès, mais on doit clairement le saluer. Nous l'avions dit dans le cadre du débat, madame Maillard, que nous avons eu au printemps 2023, nous l'avions dit, il faut avoir une politique dynamique, une

politique dynamique, lorsqu'on s'occupe d'accompagnement des personnes toxicodépendantes et de lutte contre les trafics. Il faut s'adapter aux personnes qui consomment dans ces espaces de consommation sécurisée, il faut s'adapter aux personnes qui arrivent, il faut s'adapter aux produits. Vous n'avez pas fait une seule fois mention des difficultés qui peuvent apparaître avec des produits qui changent.

Regardez ce qui se passe dans les autres villes du monde, madame Maillard. Regardez les villes européennes, regardez les villes nord-américaines. Regardez ce qui se passe. Je pense que c'est un élément à prendre évidemment très au sérieux. Vous n'en faites mention que par la bande et je pense que c'est une erreur de votre part. Et donc, cette politique dynamique, il faut évidemment, nous l'avons dit, on ne va pas refaire le débat que nous avons eu il y a une année et demie, nos positions sur l'ouverture d'une antenne à la Riponne n'ont pas changé, mais effectivement, il faut s'adapter à de nouvelles personnes qui fréquentent l'espace de consommation sécurisée et à de nouveaux produits.

Aujourd'hui, puisque vous évoquiez la police dans votre prise de parole, vous le savez, il y a beaucoup de moyens qui ont été mis au sein du Corps de police depuis la législature 2011-2016. On parle quand même de 120 équivalents plein temps. Ce n'est vraiment pas rien dans un contexte de notre politique communale. On ne peut pas l'ignorer. Et il faudrait peut-être, on l'a dit aussi, il faudrait, évidemment, il faut compter sur la police dans ce qui a trait à l'espace public, mais il faut simplement que la police soit plus en rue. Une maréchaussée encasernée n'a aucun effet sur l'espace public et sur sa dégradation suite aux changements dont nous parlions avant.

D'ailleurs, une présence policière, de nombreux professionnels de la toxicomanie et qui entourent les personnes toxicodépendantes disent qu'une présence policière accrue en rue fait baisser les tensions, évite aussi certaines bagarres, et puis fait baisser la disponibilité du produit. Je vous enverrais un document d'Addiction Suisse à ce titre. Une présence policière est évidemment indispensable, mais elle l'est vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et en rue, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour ce qui est de l'accueil différencié pour les personnes qui ne viendraient pas de Lausanne, encore une fois, je pense qu'on peut peut-être se rejoindre sur un ou deux points, mais très peu. Mais quand bien même une personne consomme dans un espace sécurisé, qu'elle vienne de Lausanne ou non, c'est une victoire pour cette personne d'abord et pour l'espace public. Mais nous l'avons dit, les charges de ville-centre de la Ville de Lausanne ne peuvent pas être assumées par elle seule. Et en l'occurrence, la charge de ville-centre, qu'elle soit financière ou sur l'espace public, elle est en grande partie dans ce Canton assumé par Lausanne. Et donc chaque ville, chaque canton, en matière de toxicodépendance, doit faire sa part de travail. Ça, je vous rejoins. Je reprends d'ailleurs les termes de M. Dupuis. On vous attend au contour dans les communes, dans les municipalités que vous gérez pour tenir le même discours que vous avez tenu ce soir devant ce Conseil.

Mais le fait de demander, et là, peut-être, j'anticipe sur l'analyse de vos résolutions, le fait d'anticiper de prendre des mesures, mais de demander des études comparatives et de ne pas attendre le résultat de ces études comparatives, c'est peut-être un petit peu problématique, pour reprendre votre deuxième résolution. C'est la raison pour laquelle, je pense que, majoritairement, nous la refuserons.

Pour ce qui est de votre première résolution, moi, je n'ai aucun problème à l'accepter. On n'a rien à cacher. Tout Parti socialiste et tout accusé qu'on est ce soir par Mme Maillard, nous n'avons rien à cacher. Et ça fait d'ailleurs partie de nos demandes. Pour la troisième résolution, madame Maillard, je pense qu'il faudra qu'on en discute. Il faudra aussi, évidemment, évaluer la présence du string sur la Riponne. Moi, je rejoins M. Dupuis. Je pense que déplacer ces personnes loin de l'espace sécurisé n'aurait pas de sens. Mais il faut le faire, évidemment, en concertation avec les personnes toxicodépendantes, avec les services de la Ville, avec les correspondants de nuit, avec les services sociaux. C'est une discussion qui doit se faire, mais évidemment qu'il ne faut pas déplacer ce lieu dans un endroit qui n'aurait pas d'utilité et qui n'aurait pas de confort pour eux.

M. Valentin Christe (UDC) : – Merci à Mme Maillard pour le dépôt de cette interpellation urgente, qui permet effectivement d'ouvrir ou de rouvrir ce long chapitre de la politique lausannoise, dont il faut peut-être rappeler un peu le contexte. Le contexte, c'est celui d'une politique de la drogue qui est à la dérive à Lausanne depuis en tout cas une trentaine d'années. C'est celui d'une lente, mais

inexorable détérioration de la situation. C'est celui de concessions qui ont été suivies de renoncements, de résignations, puis de capitulations. Au fil des années et des dérobades, le nombre de toxicomanes n'a pas diminué, bien au contraire. La disponibilité de substances toxiques n'a cessé de s'accroître. La dangerosité des produits vendus est toujours élevée. C'est aussi, hélas, un renoncement sur le plan policier. A force de brimer notre police, de la démoraliser, de la décourager, de la placer sans cesse sur le banc des accusés, force est de constater que le sentiment d'impunité est aujourd'hui total dans nos rues. A cet égard, on ne peut que remercier la majorité de gauche du Conseil communal et ses incessantes interventions sur le sujet.

En 2016, le groupe UDC s'était seul, ou presque, opposé à l'ouverture du local d'injection du Vallon. Aujourd'hui, force est de constater que l'ouverture de cette infrastructure n'aura pas permis de stabiliser la situation. Au printemps 2023, patatras, la Municipalité passait en force, annonçait sa décision d'ouvrir un nouveau local d'injection à la Riponne, en s'asseyant sur l'organe délibérant de notre ville, ce Conseil communal. Depuis, la situation n'a, et chacun l'a constaté, cessé de se dégrader. L'ensemble du nord de la place est désormais un shootoir à ciel ouvert. Les dealers et les toxicomanes, qu'ils soient, si vous me passez l'expression, en montée ou en descente de la consommation de produits pullulent dans le secteur. Tant la rue des Deux-Marchés que les terrasses du bâtiment Riponne 10 sont de fait devenues impraticables, sauf la terrasse d'un établissement bien connu et cher à de nombreux conseillers communaux, dont il y a lieu au passage de saluer la ténacité des tenanciers.

L'effet d'appel d'air est évident, il est maintenant démontré, il a été à l'instant confirmé par la Municipalité. Il doit bien sûr être combattu avec énergie. Mme Maillard l'a rappelé aussi tout à l'heure, et je lui en sais gré, que lors du débat que nous avons eu dans ce plénum il y a à peine quelques mois concernant cette fois-ci les hébergements d'urgence exploités par la Commune, votre serviteur avait eu l'honneur de déposer plusieurs amendements au nom du groupe UDC. Nous avons proposé d'une part que la Municipalité limite en termes de durée la possibilité de résider dans les hébergements d'urgence pour les personnes en séjour illégal dans notre pays et, d'autre part nous avons proposé que la Municipalité réalise une étude chiffrée sur le statut de séjour ayant recours aux hébergements d'urgence. Autrement dit, il s'agissait, vous l'aurez compris, d'une part de limiter la possibilité pour les personnes ne relevant pas de notre Commune ou de notre pays d'accéder aux prestations dites à bas seuil, et d'autre part de savoir exactement, ou dans toute la mesure du possible, quelle population bénéficie de ces infrastructures. A l'époque, vous vous en souvenez certainement aussi, ces amendements avaient été refusés par une majorité de gauche du Conseil communal.

Quelle ne fut donc pas notre surprise lorsque nous avons lu dans une interview donnée à un grand quotidien local la semaine dernière les propos de notre estimé collègue Louis Dana, hiérarque du Parti socialiste lausannois. Celui-ci propose en effet d'étendre les horaires du local d'injection de la Riponne et de préciser que, je cite, « en parallèle, une réflexion doit être menée sur le fait de privilégier l'accès aux personnes qui résident à Lausanne ou dans le Canton. Chaque ville et chaque canton doit prendre ses responsabilités. Le cœur de ce propos est évidemment la formule « privilégier l'accès ». Alors bien évidemment, pour privilégier quelqu'un, il faut nécessairement ne pas privilégier quelqu'un d'autre. Pardonnez cette lapalissade, mais elle est nécessaire dans le contexte de ce délicat euphémisme propre au politiquement correct employé par notre collègue que, par ailleurs, nous estimons, bien sûr, beaucoup.

Du point de vue de l'UDC, nous ne pouvons qu'applaudir des deux mains ce qu'on ne peut qualifier autrement que de revirement. Le même Parti socialiste qui, il y a encore quelques mois, refusait mordicus de favoriser certaines populations au détriment d'autres lorsqu'il était question de l'hébergement d'urgence, semble avoir enfin fait la découverte du monde réel. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'atterrissage aura été brutal et, comme souvent, il aura fallu du temps. Il est maintenant clair que la Municipalité doit agir sans délai pour refuser l'accès au local aux toxicomanes non lausannois. Ceux-ci doivent être invités par tous les moyens, légaux bien sûr, à disposition à retourner d'où ils proviennent.

Il y a en revanche quelque chose d'assez lunaire à entendre M. Dupuis se réjouir que l'ECS à Lausanne attire les toxicomanes de toute la Suisse romande, voire au-delà. Est-ce que M. Dupuis sait aussi que la Ville de Lausanne travaille son attractivité pour les cambrioleurs, par exemple, en invitant, par exemple, la population à laisser les portes et les fenêtres ouvertes ? M. Dupuis de déplorer aussi que l'interpellatrice fasse le jeu de je ne sais qui, et de lui reprocher qu'elle néglige

les toxicomanes eux-mêmes. Mais où étiez-vous, où êtes-vous lorsqu'il est question d'assurer la sécurité publique, où êtes-vous lorsqu'il est question de se préoccuper des préoccupations précisément des Lausannois eux-mêmes, qui n'en peuvent plus de cette situation ingérable au centre-ville ?

M. Dana, tel Pyrrhus, voit des victoires là où il n'y en a pas. Monsieur Dana, une vraie victoire, ce serait une prise de drogue de moins, qu'elle soit dans un local, dans un local d'injection, dans des rues, dans des toilettes publiques. Chaque prise de drogue n'est finalement qu'un pas de plus vers la mort. Il faut ici le dire clairement. Vous parlez du produit. Je serais intéressé de savoir quelles sont les intentions de la Municipalité, à fortiori du Parti socialiste, lorsque le fentanyl, par exemple, débarquera dans nos contrées. Je rappelle qu'aux Etats-Unis, cette drogue est déjà largement répandue et qu'elle cause des ravages indescriptibles.

Il y a un point que je partage avec M. Dana, c'est le fait que la police doit être dans les rues. Mais en parallèle, on notera les efforts inlassables du Parti socialiste, au niveau fédéral en particulier, pour saper la politique de répression en matière de stupéfiants. On relèvera le triste bilan de Mme Dreifuss. On relèvera aussi le bilan non moins navrant des parlementaires fédéraux socialistes qui, depuis vingt ans, sapent la LStup. Bref, on aura bien compris que, comme Ensemble à Gauche, le Parti socialiste veut consulter tout le monde. Il a juste oublié un acteur, c'est évidemment la population.

Un mot peut-être encore sur les finances. Je suis assez sidéré de constater que la Municipalité, pour enfin tenter de stabiliser une situation ingérable et, il faut le dire, indigne à la Riponne, tient des comptes d'apothicaire et pinaille pour quelques sous auprès du Canton. Lorsqu'il est question de construire des infrastructures sportives hors de prix et surdimensionnées, lorsqu'il est question de piétonniser à tout va ou de requalifier des rues, comme on le dit dans le jargon technocrate, d'organiser toutes sortes de manifestations, de distribuer des subventions à gauche et à droite, mais surtout à gauche, il faut bien le dire, les moyens sont apparemment illimités. Mais où sont les priorités dans cette Ville ? C'est une question qui n'est pas si rhétorique que ça. Si même l'UDC, d'ordinaire si précautionneuse en matière de finances publiques, vous le dit, c'est qu'il y a peut-être de quoi se poser certaines questions.

En l'état, plusieurs mesures correctives doivent être engagées. En premier lieu, nous l'avons dit, je crois que c'est maintenant partagé, reste à voir à quel degré, l'accès au local d'injection doit être refusé purement et simplement à quiconque ne peut se prévaloir d'un lien clair avec Lausanne. Nous pensons ici, bien sûr, surtout à un logement et, pour les personnes que ça peut concerner, un emploi. Ensuite, nous ne sommes pas nécessairement opposés à une extension des horaires d'ouverture de l'ECS à la Riponne, mais, et je le précise – le « mais » a son importance – cela ne peut pas se concevoir sans, en parallèle, un renforcement significatif de la présence sécuritaire à la Riponne, que ce soit par le biais de la police ou de personnel de sécurité mandaté par la Commune. On peut penser ici, par exemple, à des sociétés de sécurité privées bien connues, qui d'ailleurs encadrent d'ores et déjà un certain nombre de rassemblements ou de manifestations dans cette ville régulièrement. Le propos n'est évidemment pas ici de dire que les entreprises de sécurité privées devraient se substituer à la police. Ce n'est pas notre opinion, et j'espère qu'on ne nous fera pas un inutile procès d'intention à ce sujet dans le débat. Sans ce deuxième volet, il sera impossible de renforcer ce qu'on appelle de manière un peu elliptique le sentiment de sécurité.

Et puis, enfin, nous serions tout de même intéressés de savoir quelles sont les actions envisagées par la Ville et par le Canton, ou cette *task force* jointe, peu importe, pour réduire la disponibilité des produits stupéfiants dans nos rues et la facilité avec laquelle on s'en procure. Tout ça pour vous dire, mesdames et messieurs, que nous allons d'une part soutenir les trois résolutions qui ont été déposées par le PLR et, en ce qui nous concerne, en déposer également une que je vais vous lire et que je voudrais déposer auprès du secrétaire dans un instant.

Résolution Christe

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne à brève échéance toute mesure utile tendant à un renforcement significatif de la présence sécuritaire à la Riponne et ses alentours au besoin en mandatant une ou plusieurs entreprises de sécurité privée afin de restaurer la salubrité des espaces publics. Au besoin, elle est invitée à soumettre un préavis au Conseil communal dans le sens de ce qui précède.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je voudrais remercier notre collègue Maillard pour son interpellation, la nouvelle interpellation PLR sur ce sujet. J'y reviendrai bientôt.

Je crois que je commencerai par dire que, oui, je crois qu'une bonne partie de ce plénum reconnaît qu'il y a une situation qui est problématique. On a pour beaucoup aussi vécu, voilà, peut-être par moments, des retours de citoyennes, de citoyens, personne ne le nie. Parfois en rentrant du Conseil communal, on peut avoir des situations un petit peu plus tendues que d'autres fois, des personnes qui réagissent, des habitantes, des habitants. C'est toujours un petit peu dur parfois de quantifier ça. Je reviendrai un peu sur les chiffres après.

Il faut aussi dire que ce local ou cette nouvelle antenne est ouverte seulement depuis trois mois, mais je crois qu'il faut aussi, évidemment, entendre un retour du terrain et je crois que c'est ce que la Municipalité, sous divers aspects, a fait avec passablement de communication, d'envois de lettres ou autres depuis un certain nombre de mois, et je crois que vous auriez pu aussi le reconnaître ce soir. Sur l'information, on en a aussi discuté la dernière fois, ça peut vous paraître un peu faible, ou un peu faiblard vu ce qui est demandé ce soir, mais voilà, on a eu certaines résolutions, ma collègue Benvenuti aussi, pour pousser un petit peu plus d'informations auprès de la population, savoir comment réagir face à certaines situations. Ça semble un peu naïf, mais je crois que c'est aussi quelque chose qui est nécessaire simplement parfois pour pouvoir rassurer, ou en tout cas informer la population.

Maintenant, sur le bilan, je l'ai dit, je crois que, de notre côté, nous allons aussi attendre un bilan un peu plus définitif. Cela a été dit, cette antenne est ouverte depuis trois mois, donc évidemment, je crois qu'il y a eu une certaine transparence ou une transparence certaine de la part de la municipale en publiant un certain nombre de chiffres. Alors comme tout le monde, je reviendrai un peu sur ces chiffres d'ici vingt secondes, mais peut-être aussi de prendre un peu de recul ou d'attendre la possibilité de prendre du recul d'ici quelques mois. Je crois que c'est aussi ce que vous souteniez il y a quelques mois avec vos précédentes résolutions.

Ce que j'entends dans le retour, c'est que de personnes nouvelles y viennent, en effet, qui ne venaient pas avant, mais aussi une bonne collaboration avec le médecin cantonal, avec le Service des addictions du CHUV et puis la logique de s'inscrire dans la durée. Je crois qu'une majorité de ce Conseil communal, à part peut-être mon préopinant, a soutenu largement le principe de cet espace de consommation sécurisée. Je reviendrai un peu par la suite sur ce que vous visez peut-être avec votre interpellation, à part une visée un peu plus électorale, peut-être en visant nos partenaires socialistes de façon nommée, on va dire. Maintenant, la question, elle se pose peut-être sur la suite. On parle de détresse sociale, donc je remercie aussi la municipale de recadrer un petit peu ça. Je pense que pour les Vertes et les Verts, l'aspect maillon social et sanitaire nous semble important. Je crois que c'est aussi l'approche défendue par le Conseil d'Etat, à majorité de droite dans ce Canton depuis quelques années. Je crois que c'est un enjeu sanitaire, un enjeu de santé publique, un enjeu de précarité aussi.

Sur les chiffres, alors moi, je note 56% de Lausanne. Alors on peut considérer que ce n'est pas assez. On peut aussi se dire que ça représente quand même une majorité. On dit 15% hors du Canton de Vaud. J'ai fait un petit peu la liste. Peut-être que j'en ai loupé, vous pourrez me dire si je me trompe, mais Genève a un espace, Fribourg, sauf erreur va en ouvrir un. Mais ailleurs, apparemment, on n'a pas grand-chose. Il y a eu un débat à Yverdon il y a quelque temps. Alors la position la plus à droite a été refusée il y a quelques jours au Conseil communal. C'est une position beaucoup plus sanitaire, verte, rouge, rose qui a été retenue. Donc je crois qu'il y a un certain nombre d'avancées dans un certain nombre de villes. Puis maintenant, la question de base quand même que vous posez, même si vous n'allez pas au bout de votre raisonnement, c'est est-ce qu'on soutient le principe d'une base de consommation sécurisée ? Parce que maintenant, de mon point de vue, la question quand même qui se pose, c'est quel pourcentage de non-Vaudois et de non-Vaudaises vous êtes prêts à accepter ou à tolérer ? Ou alors quel doit être le pourcentage suffisant ou satisfaisant de Lausannoises et de Lausannois pour que cette ECS soit suffisamment dans ce que vous visiez lors du débat sur le budget ? Je crois que c'est les questions qui se posent maintenant. C'est facile un peu de polémiquer sur des chiffres. Je reconnais aussi que voilà, on peut aussi pousser. Maintenant, j'y reviendrai dans notre résolution pour qu'il y ait peut-être plus de personnes de la région qui y aillent. Il y a encore un enjeu d'un peu de consommation dans l'espace public, mais je crois que les questions, maintenant, elles s'adressent aussi à vous. Ce sera un peu ma question 2 bis, si j'ose, à mon tour.

Et puis sur l'aspect police, alors il ne faut pas vraiment me lancer, mais je crois qu'il y aurait beaucoup à dire. C'est un petit peu l'éléphant dans la pièce. J'ai posé une question il y a quelque temps, une interpellation sur la présence policière. Il y a eu un petit peu moins d'euphorie de la part de mon collègue Christe, de la part de notre collègue Maillard aussi, mais j'avais des questions très précises sur la présence policière ces deux dernières années à la Riponne, je n'ai eu que des réponses ultra généralistes de la part du municipal en charge. Je ne veux pas polémiquer, même si je suis parti pour le faire ce soir. Je crois que tout le monde le sait, on peut aussi le reconnaître. Il y a eu une certaine présence policière un peu faiblarde les deux dernières années avant l'ouverture de l'espace de consommation sécurisée. C'est en train de changer un petit peu maintenant, mais je crois qu'il faut aussi le reconnaître là-dedans. Et si vous ciblez le Parti socialiste, moi, je peux aussi cibler le PLR, qui, bien que minoritaire à la Municipalité, sur ces enjeux a quand même une certaine capacité d'action, si j'ose dire. En tout cas, un certain soutien, on l'a vu, sur d'autres enjeux, dont la mendicité.

Maintenant, sur vos résolutions, je crois que la résolution 1, alors oui, la transparence chez les Vertes et les Verts, on y tient. On adhère aussi à l'Union des villes suisses et puis toutes les informations que l'on peut obtenir dans les autres villes, donc je crois qu'on va soutenir cette résolution. Sur la deuxième, on va la refuser. Je vous expliquerai dans deux secondes pourquoi et quelle résolution on va y opposer. Vous pouviez un petit peu vous y attendre. Et puis la troisième, je crois qu'on va attendre de voir ce que la Municipalité nous propose après la fin des travaux, parce qu'on ne sait pas encore quand ces travaux finiront. On espère que ce sera bien à la fin de l'année, comme Inovil l'a annoncé, mais on peut attendre encore quelque temps avant d'en être sûr et on se basera sur ce que la Municipalité nous propose. On le discutera à ce moment-là.

Un dernier mot avant de venir sur ma résolution, j'ai oublié le dernier mot que j'ai écrit sur la police. Je crois qu'un enjeu, ça a été thématiqué, sauf erreur, par notre collègue Dana, il y a quand même un enjeu autour de la drogue, autour des réseaux à démanteler, autour des saisies de drogue. On peut mettre la faute sur la chaîne pénale, on peut mettre la faute sur le Canton, mais je crois qu'on a une Police judiciaire à Lausanne, c'est un sujet dont on parle très peu, qui nous coûte plusieurs millions, qui nous coûte très cher, et je crois qu'il y a quand même une vraie question du rôle de la Police judiciaire, de son action, et je respecte évidemment l'action de l'ensemble des policiers et des policières dans ce Conseil communal, mais je crois qu'il y a aussi une action à faire, pas seulement à la rue de Genève, mais aussi dans d'autres domaines pour démanteler les drogues dans cette ville, notamment les drogues les plus fortes dont on a mentionné et dont notre collègue Maillard n'a quasiment pas parlé.

On a très peu parlé des employés, des spécialistes du domaine qui travaillent à l'ECS. Je crois qu'on peut leur rendre hommage ce soir, je crois que vous y étiez aussi, on était nombreuses et nombreux à l'inauguration à l'époque. Il y a eu de bons retours, notamment de la vice-présidente ou de la vice-maire, ancienne maire de Marseille, qui était présente aussi. C'est quand même une chose qui est soutenue dans un certain nombre de villes. Il y a des pays, notamment en France, même si parfois on est un peu plus rétrogrades que nos amis français, qui n'arrivent pas à mettre en place ce type d'ECS, et je pars du principe que vous soutenez toujours ce principe.

J'arrive au final, de façon un peu brouillonne, à notre résolution, que je vais envoyer à notre cher secrétaire, M. Tétaz, qui s'intitulerait ou qui se déclinerait de cette façon et qui s'oppose à votre résolution numéro 2, sauf erreur.

Résolution Panchard

Afin d'offrir des horaires élargis, le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce les besoins en personnel de l'Espace de consommation sécurisé de la Riponne d'ici le vote du prochain budget.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je remercie Mme la municipale pour les réponses qu'elle a données à l'interpellation. Elle les a données sur un ton calme, presque dissocié, j'ai envie de dire, alors que ce à quoi elle assiste maintenant, c'est en fait un appel à l'aide. Aussi bien Mathilde Maillard que moi-même, sommes des habitants du quartier de la Riponne, à proximité. A titre personnel, moi, j'ai soutenu l'ECS. J'ai même participé au revirement de mon parti sur cette question.

A titre personnel, je défends un droit d'accès, ou en tout cas je trouve parfaitement normal que des toxicomanes et des marginalisés aient un droit d'accès au domaine public, même central. C'est ma

position de base, elle n'a pas varié. Ce que je constate, par contre, c'est que maintenant, à Lausanne, on a un espace public qui est dévolu à la drogue qui est énorme. On a l'ensemble de la place de la Riponne, on a la place Chaudron, on a la rue Neuve, on a le passage dont on parlait avant dans les questions orales, on a la rue de la Madeleine, on a l'ensemble du centre-ville nord de la ville, la place du Tunnel, naturellement, qui est maintenant un territoire dévolu à la drogue. Et ça, ça ne va pas.

On constate aussi, et pour habiter le quartier de la Riponne, je vous le dis, on constate aussi de nouvelles personnes. C'est-à-dire qu'on a, finalement, quand on habite là, on a un lien, quand on fréquente les bars dans ce coin, on a un lien, distant peut-être, mais on a un lien avec les marginaux de ce coin. On constate depuis quelque temps, alors peut-être que ce n'est pas trois mois, mais un peu plus long, mais on constate de nouvelles personnes qui arrivent, on constate qu'il y en a plus, que le comportement change. Il paraît que c'est dû à un changement de drogue, je ne sais pas. Ces personnes sont désormais plus insistantes. Et ça, pour moi, cet état de fait qui est intolérable, où on est passé d'une position d'équilibre, je veux dire, il y a quelques années, à une position où le trafic de drogue ou, dans tous les cas, l'influence territoriale de la drogue, appelons ça comme ça, est hors de contrôle, on le doit à une politique de la Ville qui est une politique de pure prestation. Et je trouve qu'on en a eu l'exemple assez caricatural dans la prise de parole de M. Dupuis, qui estime que c'est un succès parce que c'est fréquenté. La politique publique est un succès parce que l'espace de consommation est fréquenté.

Ce n'est pas du tout comme ça qu'on doit apprécier cette politique publique, parce que, dans ce cas, on aurait une politique qui serait un succès chaque fois qu'on augmenterait, finalement, la présence de toxicomanes en ville. Une politique publique, c'est de prendre naturellement tous les intérêts en cause, et notamment l'intérêt légitime de la population à avoir un domaine public qui est exempt, généralement exempt, je veux dire, de nuisances dues à la consommation de stupéfiants.

La Municipalité de gauche est capable de considérer que les terrasses provoquent des nuisances. Elle a fait une zone à habitat prépondérant pour limiter les horaires des terrasses, mais elle est incapable de considérer que le trafic de drogue ou la consommation de drogue, même sans la juger moralement, le simple fait d'avoir de la consommation de drogue provoque aussi des nuisances pour la population et que ces nuisances doivent être contenues. Donc, la politique de la drogue de la Ville sera un succès au moment où la Municipalité se montrera capable de sortir d'une position, moralement tout à fait défendable, qui est une position humanitaire, mais qui est indéfendable d'un point de vue des habitants de la ville, parce qu'elle oublie toute une série d'intérêts privés et publics qui sont des intérêts parfaitement légitimes.

Donc, les résolutions qu'on propose, que le PLR propose sont des résolutions qui veulent tendre et qui veulent permettre d'arriver à une situation meilleure. Vous aurez toujours mon soutien pour une politique de prestations en faveur des toxicomanes du moment que vous prenez en compte les intérêts des Lausannoises et des Lausannois, du moment que vous leur dites qu'ils n'auront plus à assister à la démolition brutale de leur domaine public par la consommation de drogue. C'est ça qu'il faut intégrer maintenant. C'est une modération dans votre politique. Et puis, finalement, c'est de rendre le centre-ville de Lausanne aux Lausannoises et aux Lausannois.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Les petits derniers pour la fin. Je vais essayer de ne pas faire trop long. Déjà, pour vous dire que les Vert'libéraux sont parfaitement convaincus de la pertinence de l'Espace de consommation sécurisée dans son rôle de réduction des risques. Et je ne suis pas vraiment convaincu de la lecture que vient de faire Matthieu Carrel sur l'évolution de la présence des consommateurs en ville. Je crois qu'il était déjà dans la salle il y a quelques années, où notre Conseil était très largement occupé, et aussi les citoyens de notre ville parlaient des bases sur le deal de rue, qui a longuement occupé ce Conseil et un grand nombre d'interpellations. Au contraire, nous pensons que localiser l'ECS près de la Riponne était justement la chose à faire pour se rapprocher des consommateurs. Et je pense que c'est un succès, comme d'autres personnes l'ont dit avant moi.

Je vais commencer par les résolutions pour vous dire que nous saluons et soutiendrons la première résolution de Mathilde Maillard, qui nous semble tout à fait pertinente de disposer d'une information la plus scientifique et large possible. Par contre, nous ne partageons pas la deuxième, qui consiste à brider toute évolution pour faire face à ce qui se passe au quotidien dans un dispositif qui est nouveau. De la même manière, nous ne soutiendrons pas non plus celle des Verts, qui présuppose

qu'il faut largement ouvrir les mesures en laissant faire la Municipalité sa phase pilote jusqu'au bout et nous rendre un rapport qui ne sera même pas fait par la Municipalité, mais par un organe indépendant, qui permettra de prendre des décisions fermes sur la base de ce rapport, et non pas sur des résolutions prises un mardi soir.

Nous refuserons aussi la troisième résolution du PLR, celle qui vise à renoncer définitivement aux toilettes et au string. Tout le monde est d'accord que mettre en scène la consommation au centre de la ville n'est souhaitable par personne. Par contre, priver les consommateurs d'infrastructures qui seraient utiles conduira en fait à les inviter dans les entrées d'immeubles, dans les arrêts bus, dans les espaces où on ne voudrait pas non plus les voir. Nous ne soutiendrons pas non plus la résolution UDC. Il nous semble tout à fait inapproprié de faire appel à des services privés pour assumer cette tâche, qui est très délicate. Les policiers sont formés pour faire face à des missions qui sont sensibles sur le domaine public.

J'ai bien entendu que notre président nous disait que le débat était l'occasion de pouvoir poser des interrogations complémentaires. Il y a une question qui nous intéresse un peu. La Municipalité a précisé qu'il y avait 56% ou 60% des consommateurs qui étaient de la région lausannoise. Ce n'est pas des résidents, ce n'est pas des citoyens lausannois, donc une majorité de gens qui viennent d'un périmètre élargi. Et s'il est tout à fait légitime que l'ECS se trouve à Lausanne, on est une ville-centre, on doit l'assumer jusqu'au bout. On ne va pas installer l'ECS à Bottens, même si c'est dans la région lausannoise.

On a aussi entendu que la participation du Canton était importante pour financer cet équipement. Je voulais savoir si la Municipalité pouvait nous préciser dans quelle proportion, puisqu'on parle de chiffres. Je ne demande pas six chiffres après la virgule. Si ma compréhension est bonne, l'infrastructure de l'ECS est prise en charge par la Ville, alors que la fondation ABS, qui assume son fonctionnement, bénéficie d'un soutien cantonal. Je ne sais pas si c'est comme ça qu'il faut le comprendre et si on pouvait connaître à peu près la participation du Canton à cette infrastructure, qui bénéficie aussi à d'autres consommateurs qui viennent d'ailleurs dans le Canton. Je ne sais pas si c'était assez clair, mais je crois que Mme Moeschler a compris ma question.

Mme Klesta Krasniqi (PLR) : – J'ai juste envie de vous dire très rapidement que, depuis vingt-sept ans, que j'habite Lausanne, c'est en train de se transformer.

(NDLR : Madame la conseillère, en écoutant les débats et en regardant ensuite la vidéo de la séance, nous nous rendons compte qu'il n'y a pas le son lors de votre intervention. Nous n'avons que le tout début et la toute fin. Vous souvenez-vous de vos propos lors de cette séance ? Si c'est le cas, merci de les ajouter au fichier. Nous sommes vraiment désolés de ceci.)

Mme Sarah Neumann (soc.) : – On a dit qu'il fallait rendre le centre-ville aux Lausannois. Là-dessus, je suis d'accord avec M. Carrel, parce que moi non plus, je ne suis pas très à l'aise en ce moment quand je traverse la Riponne, quand je vais y chercher dans sa crèche, au cœur de la Riponne, mon fils de 6 ans.

Nous avons du travail. Oui, je crois qu'on l'admet, on le reconnaît toutes et tous, mais dans ce travail, on doit impliquer les différents acteurs ensemble, les différents acteurs des quatre piliers : le personnel de santé, le personnel social, la police, j'y reviendrai, mais aussi, on l'a peu entendu ce soir, notre justice. Il est temps aujourd'hui que l'ensemble des acteurs de la chaîne se mobilisent, parce qu'il y a une situation qui est critique, il y a de nouveaux produits qui sont arrivés, il y a une grande précarité dans notre pays, qui font qu'effectivement il y a de la marginalité, il y a de la toxicomanie et que c'est une situation qui est terrible sur laquelle on doit trouver des solutions ensemble, Lausanne, avec le Canton, avec les autres villes.

Mais j'aimerais quand même rectifier quelques vérités sur les nombreuses attaques dont le PS est l'objet ce soir. Ça fait des années que le Parti socialiste prend très au sérieux les enjeux de la toxicomanie, les enjeux de la rue, les enjeux de la dépendance, s'engage dans des fondations, dans des politiques publiques sur ces sujets et propose des solutions en appui sur les quatre piliers, y compris le quatrième, qui est l'exécution de la loi. On n'a pas attendu que le PLR prenne la police pour engager des policiers. Notre actuel syndic a assumé largement ses responsabilités lorsqu'il dirigeait ce service. On lui doit une grande partie des 120 EPT recrutés depuis 2011, des renforcements que le PS a toujours soutenus, budget après budget. Alors à part l'accueil de jour, dites-moi quel autre secteur, quel autre service dans notre Ville a bénéficié d'une telle progression.

Aujourd'hui, ce qu'on demande simplement c'est que le Corps de police aille à la rencontre de la population et s'adapte lui aussi, comme on doit tous le faire, à cet aggravement terrible de la situation dans la rue. Qu'il réprime les délits et puis qu'il les prévienne, parce que oui, les patrouilles sont trop intermittentes. En soirée il n'y en a quasi pas. On passe souvent le mardi soir à la Riponne en sortant du Conseil communal. On se fait aborder des dizaines de fois et jamais il n'y a des patrouilles à pied. Il y en a très peu aussi en journée, et il n'y en a pas dans l'ensemble des quartiers. Et quand ils sont là, oui, ça rassure, oui, ça apaise, de 7 à 77 ans et même au-delà. Et ça limite ce petit trafic effronté, auquel on est sans cesse confronté, qui est sous nos yeux. Et ces petites agressions dont parlait Mme Krasniqi, effectivement, qui connaît bien la place du Tunnel, et moi aussi pour avoir habité au-dessus de son bar pendant un certain nombre d'années.

Par rapport aux lamentations de M. Christe sur le fait qu'on traiterait mal ces policiers et que, du coup, on les découragerait. J'aimerais quand même répondre que le fait qu'on remette en question certaines pratiques inadmissibles qui ont eu lieu dans le cas de certaines arrestations par des dépôts qui sont légitimes ne doit pas empêcher les policiers de faire leur travail, de faire leur métier, d'aller au contact dans les rues et de faire garantir le calme. Etre moralisateur sur la toxicomanie, ça n'a aucun sens. Vous avez lu une fois un article sur les enjeux de la dépendance, vous savez que ça ne sert à rien de dire aux gens qu'ils doivent arrêter, parce que si ça marchait, on leur dirait tous qu'ils doivent arrêter. C'est une maladie, c'est une maladie terrible, qui doit être prise en charge. Elle a des nuisances réelles en premier lieu pour les personnes. Ces nouveaux produits les aggravent. Moi, je comprends les habitants du quartier. Je comprends qu'on n'en puisse plus. Moi aussi, je n'en peux plus. Mais il faut trouver un espace qui est respectueux, respectueux aussi de cette population, qui est une population en souffrance, respectueux de ces personnes toxicomanes. Elle aussi, effectivement, peut-être qu'elle serait d'accord de dialoguer pour trouver un autre endroit que le milieu de la place du marché pour se réunir toute la journée. Ce n'est peut-être pas au milieu de la place, mais ce n'est pas non plus à l'autre bout de Sauvabelin. C'est un espace qui doit être trouvé au centre-ville, là où il y a l'accès effectivement aux espaces de consommation et aux transports.

Quant à qui c'est qui doit mener le travail de l'ordre dans nos rues, c'est notre police. Il n'y a aucune raison de mandater des services privés. On a des fonctionnaires assermentés qui sont formés adéquatement. A ce titre-là, la résolution de l'UDC ne fait aucun sens. Et puis sur les autres résolutions, je pense qu'on viendra aussi plus tard. Sur les critères d'accès à l'ECS, c'est un débat qu'on doit avoir. Mais mettre des conditions négatives via une résolution sans avoir eu le débat de fond sur ce que ça implique me semble difficile. Il faut qu'on travaille avec les autres villes, il faut qu'on travaille avec le reste du Canton pour voir si on met des critères d'accès, quels sont-ils et lesquels font sens. Si l'ensemble des régions touchées doivent faire leur part du job, on ne va pas pour autant se plaindre qu'actuellement, les personnes le consomment plutôt dans des espaces dédiés que dans la rue et dans les toilettes.

Je reviens enfin sur les toilettes. On peut les fermer, pourquoi pas ? Après on ferme aussi les cages d'escalier, les musées et les ascenseurs. Donc il faut être raisonnable, il faut qu'on soit à l'écoute des gens, il faut qu'on prenne en compte cette dimension des toilettes publiques dans le cadre des projets de réaménagement de la Riponne, dans une pensée globale, avec cet enjeu du string, avec ces différents enjeux de circulation dans la rue, mais ce n'est pas en disant on ferme les toilettes là, puis on déplace le string qu'on trouvera une solution globale. Je suis désolée pour le dépassement de temps, monsieur le président.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Les locaux d'injection à Lausanne ne sont pas une solution, mais un pansement sur une plaie béante. Il est temps de choisir la sécurité de nos concitoyens plutôt que l'idéologie.

Je tiens à vous remercier, madame la municipale, Émilie Mochler, pour les réponses que vous avez fournies aux questions de notre collègue Mathilde Maillard. Oui, le sujet est brûlant, un sujet qui n'a cessé de susciter la controverse et l'indignation. Les locaux d'injection, supervisés à Lausanne, depuis leur mise en place, la situation n'a pas évolué positivement. Bien au contraire, les problèmes se sont aggravés, nous l'avons dit et entendu. Et il est temps aujourd'hui de mettre les choses au clair. La droite lausannoise s'est toujours montrée fermement opposée à ce type de solution. Nous l'avons dit dès le début. Ces locaux ne sont pas la réponse à la crise de la toxicomanie et c'est cher collègue Luis Dana, un échec à la politique menée en la matière. Et les faits nous donnent raison. Au lieu de réduire les nuisances, ces établissements ont attiré davantage le trafic de drogue dans nos quartiers, mettant en péril la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens.

Nous avons vu une augmentation des comportements antisociaux, une dégradation de l'environnement urbain et une montée en flèche des inquiétudes parmi les résidents et les commerçants. Mesdames et messieurs, c'est inacceptable. Nous ne pouvons pas continuer à fermer les yeux sur ces réalités. Les locaux d'injection supervisée ne sont pas une solution miracle. Ils sont un pansement sur une plaie béante. La droite lausannoise a toujours prôné des solutions réalistes et efficaces : renforcer la prévention, intensifier les programmes de traitement et de réinsertion, et surtout garantir la sécurité de nos citoyens.

Nous devons concentrer nos efforts sur des politiques qui fonctionnent et pas sur des expérimentations hasardeuses qui mettent en danger notre communauté. Il est temps de prendre des décisions courageuses et de revenir à des approches sensées. Nous devons écouter les préoccupations de nos concitoyens et agir en conséquence. La sécurité et le bien-être de Lausanne ne peuvent plus être sacrifiés sur l'autel de l'idéologie.

Du reste, une pétition apolitique, et vous le savez, est en cours en lien avec la problématique du deal, car les citoyens en ont plus qu'assez de cette situation à Lausanne et ailleurs dans le Canton. Nous souhaitons exprimer notre vigilance continue quant à l'évolution de ces installations, comme l'a du reste clairement évoqué mon collègue Valentin Christe. Et donc le groupe UDC vous invite à soutenir, les résolutions déposées. De plus, et vous l'aurez compris, le groupe UDC restera particulièrement attentif afin d'assurer que la situation n'évolue pas davantage négativement, comme cela, du reste, est observé aujourd'hui au Canada.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors, c'était juste pour vous présenter la résolution du groupe Ensemble à Gauche à l'issue de ce débat. Sans surprise, cette résolution porte sur l'aspect central qui nous tient à cœur. Il s'agit du concept qui va émerger pour la gestion de la place de la Riponne après les travaux.

Contrairement à beaucoup de membres de cet hémicycle, nous, nous lisons les résultats de la recherche sur l'addiction en Suisse. Nous savons que nulle part, sur aucun continent, que ce soit en Europe, en Amérique du Sud, en Amérique du Nord ou en Asie, les tentatives de renforcer la répression des personnes situation d'addiction n'ont abouti sur un résultat probant. A Lausanne, il n'en sera pas différent. C'est pour cela que c'est bien sur la prise en charge de ces personnes qu'il faut insister.

Le mot maladie a été prononcé. C'est un mot douloureux, mais il est réaliste. Ces personnes sont malades et ces malades doivent avoir accès à leur dispositif de soins, et en l'occurrence ce dispositif de soins ce sont les espaces de consommation sécurisée. Raison pour laquelle nous désirons que la Municipalité, dans tout concept qu'elle mettra en place pour la gestion de l'espace public de la Riponne après la fin des travaux implique fortement les institutions, les collectifs, les associations qui prennent en charge les personnes en situation d'addiction et, bien sûr, les personnes en situation d'addiction eux-mêmes ou elles-mêmes. Je pense que même la municipale voit l'intelligence de cette pratique somme toute participative. Si vous lisez bien, nous ne lui dictons pas non plus l'emplacement exact au centimètre près au travers de cette formulation. Je crois qu'ainsi nous restons dans un débat ouvert avec cette formulation, qui maintient et qui réaffirme néanmoins nos valeurs s'agissant de la protection de ces personnes.

Résolution Dupuis

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre les personnes en situation d'addiction se réunissant à la Riponne, ainsi que les divers institutions, collectifs et associations assurant la prise en charge de ces personnes, dans le concept de gestion de l'espace public de la Riponne après la fin des travaux.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je souhaite répondre aux quelques interventions, notamment des groupes opposés aux miens qui ont eu lieu lors de l'ouverture du débat. Je vais les prendre plus ou moins dans l'ordre de leurs interventions, en commençant par M. Dupuis, qui reprochait au PLR d'ignorer que cette antenne était un succès, d'ignorer aussi que c'est un pur produit lausannois. Alors pour le fait d'ignorer que c'est un pur produit lausannois, c'est peut-être effectivement un pur produit lausannois dans sa mouture actuelle, c'est-à-dire où tout un chacun peut, sans aucun critère d'accessibilité, y entrer. Mais non, nous n'ignorons pas qu'il en existe ailleurs et c'est bien l'objet de la résolution 1 que nous déposons.

On n'ignore pas non plus que les locaux d'injection, et je crois que je ne vais pas m'éterniser là-dessus, parce qu'il me semble que mon collègue Matthieu Carrel a été extrêmement clair et extrêmement juste sur cette question, nous n'ignorons pas non plus que la réduction des risques est l'un des piliers que nous avons soutenus et, effectivement, tant mieux si ce pilier-là peut fonctionner. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous n'étions par le passé pas opposé à l'ouverture du local d'injection du Vallon, et que nous ne sommes d'ailleurs pas opposés frontalement à l'ouverture du local d'injection de la Riponne. D'ailleurs je vous invite à aller lire le programme de législation du PLR Lausanne, vous trouverez des informations intéressantes à ce sujet. Nous avons surtout critiqué la forme selon laquelle cette ouverture avait été imposée aux Lausannois et à ce Conseil communal, mais je ne reviens pas là-dessus.

Je reviens par contre, monsieur Dupuis, sur vos propos selon lesquels vous me demandez comment le Canton réagirait face à mes propos sur le fait que l'espace devrait être réservé aux Lausannois. Alors j'ai fait une petite addition des chiffres que Mme Moeschler nous a donnés, et j'arrive à la conclusion que si on prend tous les consommateurs vaudois domiciliés ou précédemment domiciliés dans le Canton de Vaud, on arrive à 69%. Donc ça en fait toujours 30% qui viennent d'ailleurs. Et moi, il me semble, monsieur Dupuis, que le Conseil d'Etat, que le Grand Conseil issu de mon bord politique serait très intéressé à avoir ces chiffres, notamment en lien avec les financements qu'il verse à ce local d'injection.

M. Dana, maintenant, suivi ensuite par M. Panchard, nous reprochait de ne pas avoir parlé des substances consommées dans le local d'injection ou dans l'espace public. Effectivement, je crois que le sujet du crac ou d'autres formes de nouvelles consommations, ou du moins nouvelles consommations sur notre territoire n'est pas l'objet de cette interpellation urgente. Par contre, je tiens quand même à vous dire, monsieur Dana, que vous semblez être le seul surpris par cette arrivée du crac. Me semble-t-il que nos voisins genevois et leur local d'injection au Quai 9 nous avaient largement laissé présager de ce qui allait se passer sur le territoire lausannois. Et me semble-t-il aussi que nous l'avons bien souvent évoqué dans ce plénum, lors de séances de commission, ou encore lors de l'inauguration du local d'injection de la Riponne. Là, force est de constater que c'est plutôt l'exécutif qui n'a eu de cesse de nous répéter qu'il n'y avait pas de problème de crack tout près à la consommation en Ville de Lausanne.

Concernant le string, monsieur Dana, j'ai un peu de peine à saisir votre position. Alors, j'entends que ça ne fait pas forcément de sens de le déplacer trop loin des espaces de consommation sécurisée, et c'est un argumentaire que je peux entendre et qui pourrait, dans une certaine mesure, me convaincre. Mais ce que je ne comprends pas, ce que je vous invite plutôt à faire, c'est faire preuve d'un petit peu d'anticipation. Parce que ce string, si j'ai bien compris la réponse de Mme Moschler, ce string va être démonté dans le cadre des travaux urgents. Donc il me semblerait à tout le moins intelligent de peut-être réfléchir avant où on va mettre les gens, si ce n'est à penser que ces gens vont en fait disparaître jusqu'à la fin les travaux, et qu'ils réapparaîtront quand on leur réinstallera le string une fois la place à nouveau libre.

Concernant, je fais vite M. le président, concernant la présence de la police en rue, le plaidoyer touchant de M. Dana et de Mme Neumann qui, visiblement, rêve d'une société où chaque citoyen entre chez lui et son lieu de travail étant escorté par des policiers, eh bien, mesdames, messieurs les membres dirigeants du Parti socialiste lausannois, ce n'est pas la société à laquelle nous, membres du PLR, nous rêvons. Par contre, ce qui est certain, c'est vu l'état dans lequel est cette ville, eh oui, il faut un pansement. Il en faut même beaucoup des pansements pour calmer cette hémorragie. Mais ce qu'on vous invite à faire, et le dépôt de ces résolutions est une première prise de conscience du problème, c'est calmer l'hémorragie. Ensuite, je veux juste, et je finirai là-dessus, monsieur le président, souligner que cet appel au renforcement de la police dans les rues me fait quelque peu sourire quand on sait que des annonces fortes vont être très prochainement effectuées par la Direction concernée.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Je renonce, monsieur le président.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci au plénum pour ce débat. On le voit et on ne s'en cache pas, c'est une problématique qui est quand même très compliquée et qui est aussi abordée différemment peut-être suivant son point de vue, sa sensibilité, que l'on soit voisin, commerçant, voisine, que l'on connaisse des personnes concernées, qu'on travaille dans le champ social, notamment, ou dans le champ sécuritaire. C'est bien pour ça qu'on a

une politique des quatre piliers. De nouveau, ce soir, je suis interpellée sur tout ce qui est le dispositif de réduction des risques, mais il y a tout un pan de la politique des quatre piliers, qui est de la thérapie, qui est du ressort du Canton, et de la sécurité, qui est portée par mon collègue, monsieur Hildbrand.

C'est important aussi de rappeler que la Municipalité, quand on a décidé de prendre des mesures, parce qu'on voyait bien que la situation se détériorait déjà il y a une année, mais ça fait deux ans qu'on travaillait là-dessus, c'était aussi en réaction à une situation qui se détériore et des mesures qui concernent différents aspects et qui touchent aux piliers qui sont la compétence municipale. On a ouvert cette antenne, je l'ai déjà dit, fin mai. On est à trois mois d'ouverture. Donc, vous voyez, on est là, en débat autour d'une interpellation urgente. Evidemment que le débat est important. Je pense qu'il faut aussi se garder de conclusions trop rapides sur est-ce qu'un dispositif et des dispositifs tiennent la route ou pas. Ce n'est pas comme ça qu'on peut adapter des politiques publiques. On doit le faire en connaissance de cause, notamment sur les chiffres.

Peut-être pour expliquer aussi, j'ai répondu en vous donnant des indications. Comme dit, on a ouvert depuis un peu plus de trois mois. Les chiffres qu'on peut récolter maintenant par la fondation ABS sont des chiffres auxquels on a demandé d'ajouter certains critères à partir du 1^{er} juillet pour pouvoir affiner plus encore qui sont ces publics qui viennent à l'antenne, quelle est la différence par rapport au Vallon. Est-ce qu'on touche le public ou pas ? Ce qui est sûr, c'est qu'on a une population pour laquelle il est assez compliqué de pouvoir faire un profil type. Et de parler de la provenance des personnes, il faut de toute façon le couper avec d'autres considérations. C'est-à-dire qu'on voit par exemple, il y a ce pourcentage que je vous ai donné, il y a quand même 15% qui n'ont pas donné d'informations. C'est aussi important de le dire. C'est pour ça qu'on doit pouvoir croiser plus encore des données.

Ce qui est intéressant, c'est là-dessus qu'on travaille maintenant, c'est de voir qu'il y a une bonne partie aussi qui a consommé qu'une fois. Donc si sur trois mois, on ne les voit qu'une fois à l'antenne, et puis qu'ils sont surreprésentés dans la population qui viendrait hors du Canton, ça donne une indication. On a aussi des retours des professionnels du terrain, qui disent que les personnes qui consomment, elles vont où ? Elles vont où il y a le produit, où il y a le deal. Elles viennent aussi où il y a leurs relations sociales. Donc s'il y a des personnes qui viennent de Neuchâtel ou de Sion, qui viennent là et qui viennent consommer trois fois avec leurs compagnons de route, après on ne les voit plus. Donc c'est tout ça qu'on doit pouvoir analyser pour savoir de quoi on parle.

C'est clair que la volonté de la Municipalité n'était pas de répondre à des besoins d'espaces de consommation sécurisée pour la Suisse romande qui n'en ont pas, ou pour les autres grandes villes du Canton. Par contre, on doit se garder de prendre trop rapidement des décisions très fortes qui ont un impact pour les personnes concernées sans savoir exactement ce qui se joue. C'est là-dessus qu'on travaille.

Après, bien sûr, on a des données, on a des retours des professionnels du terrain. On doit entendre aussi les narrations. Il y a des narrations, vous en avez fait quelques-unes ici au Conseil communal, du voisinage, des commerçants, de la police, évidemment des services de propriété urbaine. Tout le monde entend ces histoires. On nous dit : « on m'a dit, c'est Police Riviera qui m'a dit, venez à Lausanne, il y a un dispositif ». C'est une histoire, on l'a déjà entendue dix fois par des bouches différentes. Donc on se dit, bon ben, OK. Il faut pouvoir croiser et objectiver vraiment les situations pour savoir de quoi on parle.

Ce qui est sûr, c'est que les personnes consommatrices sont, et je reviens aussi à une question que vous avez posée, madame Maillard, sont dans une spirale de consommation qui est vraiment effroyable. Donc on est très loin du « est-ce que la personne arrête de consommer ? ». Vous avez posé la question sur combien entrent en thérapie, s'en sortent. On n'en est malheureusement pas là. Pour ces publics-là, qui sont hyper précarisés, c'est bien ça le travail de la réduction des risques, c'est de réussir à raccrocher des personnes qui sont complètement hors d'une structure quotidienne, qui ont du mal à accéder à des prestations existantes d'aide, pour essayer de les raccrocher à quelque chose, de leur permettre de manger, de respirer un peu, de soigner leurs plaies, et de pouvoir après les introduire dans des dispositifs thérapeutiques, si c'est possible.

Après, il faut savoir qu'il y a des schémas de personnes qui sont concernées par les problématiques d'addiction, qui mettent en échec ce qui est mis en place. Cette cellule dont je parlais, qui se réunit

tous les jeudis matin, il y a des situations très concrètes qui sont discutées, de gens que vous connaissez, que vous voyez dans la rue. Les services concernés en parlent, et on met en place une thérapie, une hospitalisation, et de nouveau c'est mis en échec, on retravaille dessus. Et oui, on travaille avec des humains, des personnes humaines qui vivent des situations effroyables, et tout le travail, c'est de savoir comment tous les professionnels des domaines concernés travaillent au mieux pour aider au mieux ces gens.

Maintenant, évidemment que ça a des conséquences sur l'espace public quand des personnes consomment dans l'espace public, quand il y a du deal, quand il y a toutes ces choses-là, de ça aussi on doit s'occuper. Et on s'en occupe, je dois dire, beaucoup, et c'est pour ça aussi que le travail de la police, mais ça c'est à mon collègue d'en parler, est très important. Vous posez la question de l'appel d'air, oui/non ? A ce stade ce que je peux dire, c'est qu'on voit des personnes qui viendraient d'autres cantons, effectivement. Combien, quelle proportion, est-ce que c'était pour une fois, est-ce que c'était pour beaucoup de fois ? Chez les gros consommateurs qui sont venus pas mal de fois, la grande majorité est de la région lausannoise. Donc c'est tout ça qu'on doit croiser pour savoir ce qui est fait. On encourage aussi évidemment les autres villes du Canton et le Canton à avoir une politique dans d'autres villes, mais aussi peut-être au niveau cantonal, intercantonal. On a une vraie problématique de santé publique qui ne regarde pas que Lausanne. C'est vrai qu'on dit voilà, Lausanne est dépassée, ce genre de choses, mais c'est une problématique qui dépasse vraiment Lausanne.

Depuis 2015, la production de cocaïne a augmenté de 182%. C'est une production qui a augmenté de manière exponentielle. Donc on est face à un marché où le coût de la boulette de cocaïne, parce qu'on est toujours avec des consommations où ils cuisinent encore à Lausanne, la boulette coûte beaucoup moins cher, donc il y a une accessibilité aux produits en permanence qui est assez effrayante. Pour dire qu'on est dans quelque chose qui est plus large. Genève expérimente aussi des choses, il y a beaucoup d'échanges entre les villes pour savoir comment faire les choses au mieux, mais ce qui est sûr, c'est que la réponse c'est toujours un dispositif complexe, coordonné, sécurité sociale, réduction des risques, évidemment médical qui peut améliorer la situation.

Maintenant, par rapport à d'autres questions que je n'aurais pas abordées, peut-être la question du déplacement du string. Ce qu'il faut voir, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, c'est que des personnes qui sont là dans ce lieu de rassemblement en face de Rumine, pour essayer d'arrêter de dire string, elles-mêmes disent « vous faites de super jolies places à Lausanne pour plein de gens, puis nous, on est assis par terre, avec plein de gens qui passent autour de nous, qui nous prennent en photo, qui font des vidéos ». Il faut savoir, il y a des vidéos qui circulent avec des gens qui sont des personnes consommatrices. C'est indigne. Donc on a cette problématique-là, on a la question des travaux, on a cette question de la deuxième phase. Bien sûr que l'idée n'est pas de s'éloigner plus encore de l'antenne, vu qu'on est allé où les gens sont. Donc ce n'est pas ça l'idée.

Maintenant, on est en train de travailler sur une alternative. Comme je l'ai dit, ce qu'on veut, c'est qu'il y ait un accompagnement social aussi dans ce lieu-là, qu'il y ait des possibilités d'activité, de petits jobs, mais aussi peut-être de loisir, parce que, là aussi, ça permet de structurer une journée, d'être sur autre chose que sur la spirale de la consommation. Parce qu'on raccroche à quelque chose, on a une interaction sociale avec ses pairs, ou avec d'autres professionnels, et c'est ça qu'on doit voir. Mais pour ça, avec tous mes collègues qui sont concernés, on travaille là-dessus. On doit aussi évidemment voir, pour le voisinage, est-ce que c'est OK, pour les commerçants, est-ce que ça marche, qu'est-ce que ça veut dire pour la déambulation, qu'est-ce que ça veut dire quand l'antenne est fermée ? Toutes ces choses-là. Donc vous voyez bien que c'est complexe, et je peux vous assurer que c'est là-dessus qu'on travaille. Donc je ne vais pas pouvoir maintenant vous dire « voilà les variantes, où on en est », parce qu'on est encore en train de travailler dessus.

Après, peut-être, sur la question des coûts qui étaient posée, donc actuellement, l'ECS du Vallon et de l'antenne, c'est 1,66 million au total. Le Canton finance le 40% de ces coûts. Ce n'est que depuis 2022 que le Canton avait commencé à participer au financement de l'ECS du Vallon. Jusque-là, c'est toujours la Ville qui avait financé cela. Donc bien sûr, la question de la provenance versus mode de financement, c'est une question qui peut se poser. Après, il faut aussi répondre à un principe de réalité, que ça soit gérable pour les équipes de terrain, et puis qu'on ne crée pas d'autres problématiques. Donc si on met des critères et qu'on retrouve les gens qui ne peuvent pas venir dans l'espace public, ce n'est pas non plus une idée. Donc il faut trouver un juste milieu, et surtout être très conscient des mesures qu'on prend et de leur impact.

Je crois que tout le monde se sent concerné pour améliorer la situation des personnes qui y vivent, des commerçants, et puis des restaurateurs. De nouveau, le plus possible, on peut améliorer les choses pour les personnes consommatrices et évidemment le voisinage, parce que des personnes vivent dans l'îlot Riponne-Tunnel et aussi en face de la Riponne. On en est bien conscient. C'est pour ça qu'on doit avoir un dialogue, et les services, les équipes de travail social de terrain aussi, la Municipalité, on doit avoir un dialogue le plus permanent possible sur ce qu'on est en train d'évaluer déjà maintenant, même si on est bien avant la fin de l'année pilote où il y aura une évaluation de toutes les mesures qui ont été prises.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je suis assez inquiet, d'ailleurs, quand j'ai entendu les interventions de MM. Dupuis et Dana. Le Canton serait à l'origine de l'ECS, c'est sympa pour Lausanne, mais est-ce à Lausanne d'accueillir les consommateurs de drogue du Canton, et aussi des autres cantons ?

Je vais me faire l'avocat de certains bruits de couloir. Lausanne cherche à restreindre le trafic automobile fortement lié aux activités économiques, mais favorise le trafic lié aux stupéfiants. Vous parlez de la sécurité des consommateurs. Oui, mais qu'en est-il de la sécurité des personnes qui craignent de côtoyer les consommateurs, et surtout les dealers. Admettons qu'encadrer les consommateurs soit une idée louable, mais que fait-on pour stopper le deal de rue qui a pris des dimensions inquiétantes ?

Des dealers, j'en ai vu beaucoup ces derniers temps : sur la passerelle qui relie le Grand-Chêne au Grand Pont, une bonne dizaine suivant les heures ; à la sortie des ascenseurs venant du Flon et du m1 et du m2. Dimanche il y a dix jours, à 9 h du matin, autour du kiosque de la Riponne, à la sortie du garage, une bonne dizaine de dealers. Il y avait des enfants, des touristes. Sincèrement, j'étais choqué.

Je terminerai par le WhatsApp qu'une connaissance de Suisse allemande amoureuse de Lausanne m'a fait dernièrement. Un coup de gueule au sujet des dealers de la passerelle et m'a dit : « Mais que fait Lausanne ? Ces dealers vendent la mort. »

Mme Sima Dakkus (Les Verts) : – Je voulais très brièvement dire merci à Mme Moeschler de son explication de la complexité de la chose. Je pense que d'autres entre nous, ici, le savent. Il y a un gourou, quelqu'un, qui a dit que d'être de bonne santé dans une société malade, c'était un peu bizarre. Alors, soyons un peu plus légers sur les choses. Malgré que ce sont des choses extrêmement lourdes, que personne ne peut imaginer. Même pas moi, ce n'est pas une question d'expérience, c'est une question de voir et d'une certaine empathie pour tous les membres de la société. Et là, on voit qu'il y a un mal-être énorme.

Des discours, on en a eu depuis des années. Je suis d'une génération où on a commencé à parler, vraiment, de ce problème. Alors, vous voyez ce que ça devient. La seule chose que je n'ai pas entendue, et que je pense que ce n'est pas une question d'être à gauche ou à droite, c'est que l'inquiétude des gens, aussi légitime que ce soit, doit être prise en compte, et c'est quelque chose que j'ai entendu dans l'intervention de Sarah Neumann. Ça, c'est vraiment quelque chose à faire. Parce que les gens qui vont retrouver leurs enfants, qui se font attraper par n'importe qui, c'est tout à fait normal de s'inquiéter pour ça. Mais ça veut dire que c'est tout le monde qui est concerné à l'intérieur, des gens qui sont inquiets pour leurs enfants, les enfants sont inquiets, etc. Et ça, il faut absolument que ces gens comprennent d'où vient leur sentiment d'insécurité, parce que le sentiment d'insécurité, c'est quelque chose à la fois d'objectif, comme dans ce cas-là parfois, mais s'ils ne sont pas agressés, c'est un sentiment aussi subjectif.

On ne peut pas dire, c'est ma société, elle produit les choses comme ça, et moi, ça m'est égal, je suis juste inquiet, je m'enferme chez moi. C'est ça que je n'ai pas entendu dans cette proposition, qui est sociale. Elle ne peut pas être autre chose que sociale. On ne peut pas dire, ça m'est égal. Moi, ça ne m'est pas égal quand je traverse la Riponne et que je vois des gens qui gentiment me demandent quelque chose. Je n'ai jamais été agressée. Alors, c'est ça, ça m'a manqué dans ce débat très, très long, et excusez-moi, quand même très répétitif. On a compris qui pense quoi à ce sujet. Enfin, en tout cas moi.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Peut-être pour donner tort à Mme Dakkus dans ses derniers mots. Je voulais juste dire que je pense qu'on peut soutenir sans problème la résolution de M. Dupuis, dont on a assez peu parlé, parce qu'elle est en somme absolument logique et évidemment qu'il n'y a pas à nier la présence ou l'existence des toxicomanes et des associations qui les entourent sur la place

de la Riponne. Donc, dans le cadre du réaménagement, il me semble que ce sera une des premières choses à faire d'aller les consulter. Naturellement, ça ne veut pas encore dire que tous les souhaits devront être exaucés.

Le Conseil, par 67 oui, 8 non, et 0 abstentions, adopte la résolution 1 de Mme Maillard.

Le Conseil, par 19 oui, 55 non, et 1 abstention, refuse la résolution 2 de Mme Maillard.

Le Conseil, par 29 oui, 45 non, et 3 abstentions, refuse la résolution 3 de Mme Maillard.

Le Conseil, par 19 oui, 57 non, et 1 abstention, refuse la résolution de M. Christe.

Le Conseil, par 53 oui, 22 non, et 3 abstentions, adopte la résolution de M. Panchard.

Le Conseil, par 73 oui, 1 non, et 3 abstentions, adopte la résolution de M. Dupuis.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h 30.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert ; Mme Marlène Bérard ; Mme Virginie Cavalli ; Mme Lana Cueto ; Mme Valérie D'Acromont ; Mme Coralie Dumoulin ; M. Olivier Kaser ; Mme Nawel Khemissa ; M. Yusuf Kulmiye ; M. Pedro Martin ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Naomi-Alexandra Matewa ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Audrey Petoud ; Mme Joëlle Racine ; Mme Marie-Thérèse Sangra ; Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo ; Mme Lana Damergi ; Mme Alice Girardet ; M. Elouan Indermühle ; M. Jacques Pernet ; Mme Clara Schaffer ; Mme Agathe Sidorenko ; M. Navasivayam Thambipillai ; Mme Constance Von Braun

Membres présents	73
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	9
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 21 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de M. Samuel de Vargas (soc.) et consorts « Fraude à la récolte de signatures, bis repetita ad vitam aeternam ? »

Développement

(insérer doc)

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Les personnes de cet hémicycle sont certainement rompues à l'exercice de récolte de signatures. Nous avons régulièrement l'occasion de nous croiser au marché. Cependant, de récentes révélations ont mis en lumière des pratiques pour le moins douteuses, pour ne pas dire carrément illégales. On parle ici de personnes n'hésitant pas à falsifier des signatures, faisant recours à des stratagèmes plus ou moins élaborés. Cela passe par l'invention pure et simple de citoyennes et citoyens, mais également par la retranscription de noms de personnes ayant signé d'autres initiatives ou référendums. On peut également dénoncer la pratique consistant à recopier l'identité d'un individu sur la base d'informations récoltées sur des boîtes aux lettres.

Alors que le piétinement des institutions semblait avoir atteint son paroxysme, on apprend dernièrement que certaines organisations récoltant des signatures contre rémunération semblent l'avoir fait sans mandat, afin de pousser les comités d'initiative à les acheter. Cette manière d'agir est d'autant plus choquante que lorsqu'une signature est authentifiée par une Commune, elle ne peut plus l'être à nouveau, rendant impossible l'obtention de la signature si le prétendu achat n'est pas effectué auprès de ladite société.

Si cette situation est en tout point préoccupante, c'est que le droit de récolter des signatures en faveur d'une initiative ou d'un référendum est un des piliers de la démocratie semi-directe suisse. Cette institution est détournée à des fins pécuniaires, réduisant à néant la dimension démocratique et idéale de l'activité. Pire encore, il semblerait que certaines votations n'auraient tout simplement pas eu lieu si les règles de l'art, ou plutôt, devrais-je dire, si simplement les droits démocratiques avaient été respectés.

Le point commun entre ces divers agissements, c'est que souvent, pour ne pas dire toujours, ils sont perpétrés par des personnes récoltant des signatures contre rémunération. Cette pratique a déjà été pointée du doigt dans ce plénum, suscitant l'adhésion de certains groupes, mais également à peine un sourcillement d'autres. On constate pourtant aujourd'hui que cette manière de faire a conduit à une situation grave et qui mérite qu'on y donne suite. Car si la marge de manœuvre communale est plutôt réduite, comme cela a pu être dit dans le cadre de précédents débats, mais qui est aussi en

partie contestée, la Ville de Lausanne est particulièrement concernée par ces procédés. Il semblerait même que Lausanne soit l'épicentre de ce phénomène, et c'est en cela qu'une action de la Ville est nécessaire. Le but de cette interpellation est donc tout d'abord de faire un point de situation sur les procédures ayant cours dans la vérification des signatures à la Ville de Lausanne, ainsi que d'entreprendre les actions nécessaires pour juguler comme se peut ce phénomène. J'en ai fini pour l'introduction.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Monsieur l'interpellateur, je vous remercie pour vos questions, auxquelles je répondrai tout à l'heure. Peut-être quelques propos préalables pour vous dire que les pratiques de fraude électorale qui ont été évoquées ces dernières semaines par les médias portent évidemment un discrédit important sur le fonctionnement même de notre démocratie et entament la confiance des citoyennes et citoyens envers nos institutions. Les enquêtes du Ministère public de la Confédération sont maintenant en cours. Il s'agira donc d'abord d'établir les faits. La Municipalité suit, bien entendu, très attentivement ce dossier. Elle espère que ces enquêtes permettront d'éviter des pratiques dommageables pour notre démocratie.

S'agissant des initiatives et référendums ayant déjà abouti, le Conseil fédéral a communiqué via la Chancellerie fédérale qu'aucun contrôle a posteriori ne serait effectué, car cela créerait une insécurité juridique. Il faut d'ailleurs reconnaître que les bases légales ne sont de toute manière pas suffisantes pour le faire en Suisse à l'heure actuelle. Enfin, ensuite, comme le révèle l'interpellateur, la marge de manœuvre des communes est cependant très faible en matière de droits politiques, et la solution doit être trouvée au niveau fédéral ou au niveau cantonal.

Comme la Municipalité a eu l'occasion de le rappeler en réponse à une interpellation de Vargas en 2022, la récolte de signatures ne peut en particulier pas être soumise à autorisation préalable communale. Différentes options sont possibles afin de mieux cadrer la récolte de signatures et d'éviter les fraudes. La première, c'est interdire ou cadrer la rémunération de récolte de signatures, mais ça passe par une révision de la Loi fédérale sur l'exercice des droits politiques. Plusieurs initiatives ont été déposées au Parlement fédéral ces dernières années, dont une par Léonore Porchet, toutes rejetées.

Au vu des révélations concernant les enquêtes du Ministère public de la Confédération, le débat va certainement rebondir sur le plan fédéral. La Chancellerie fédérale a communiqué le 13 septembre qu'elle organiserait prochainement une table ronde. Les acteurs de la récolte et du contrôle des signatures – partis politiques, associations, comités d'organisation de récolte de signatures, autorités – analyseront les procédures actuelles et identifieront, c'est en tout cas le but, les mesures à prendre pour éviter tous les abus.

Le conseiller national Jean Tschopp a déposé la semaine passée une motion demandant une loi visant à réduire le risque de signatures obtenues de manière frauduleuse. Il a également déposé une question orale qui a été traitée hier au Conseil national. Le chancelier de la Confédération y a répondu en renvoyant au monitoring lancé avec les cantons afin d'améliorer la vue d'ensemble sur la récolte de signatures en cours et de réagir en cas d'éventuelles irrégularités. Il a également renvoyé à la table ronde, que je l'évoquais juste avant, cette table ronde qui n'est pas conçue, en tout cas selon la Confédération, comme un événement unique, mais comme un dialogue ouvert, permanent, avec les acteurs impliqués visant à identifier les mesures nécessaires et à établir des normes efficaces. A plus long terme, la chancellerie a indiqué qu'elle étudierait les possibilités de collaboration avec les milieux scientifiques et d'utilisation de solutions techniques afin d'améliorer la sécurité de récolte de signatures.

La Municipalité suivra évidemment attentivement les propositions qui seront faites et interviendra le cas échéant dans le cadre de l'Union des villes suisses. Sur le plan cantonal, une motion Joly a été classée et une motion Tschopp demandant d'interdire la rémunération à la signature devra être traitée au Grand Conseil. Elle ne pourra alors couvrir que les scrutins cantonaux si celle-ci devait être acceptée. Au niveau cantonal, la présidente du Conseil d'Etat a évoqué récemment deux pistes dans les médias, à savoir soumettre à autorisation, donc à la surveillance de l'Etat, les entreprises actives dans ce secteur, et une deuxième proposition, celle de créer un registre authentique des signatures. La première option nécessiterait une modification de la Loi cantonale sur les activités économiques. La question de son efficacité, évidemment, reste à démontrer. La deuxième, par contre, c'est en tout cas la position de la Municipalité, apparaît irréaliste, notamment en termes de

charges de travail pour les différentes administrations communales. Au vu du nombre de signatures qui doivent être contrôlées dans des temps extrêmement courts, il ne peut raisonnablement et pratiquement pas être demandé aux communes de procéder à un tel contrôle systématique des signatures. La Municipalité suivra donc très attentivement ce débat également sur le plan cantonal.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Question 1. Quels sont les processus de vérification des signatures auprès de l'administration communale ? Ont-ils évolué depuis les cas de falsification susmentionnés ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Les règles en matière de validation de signatures par les communes pour les initiatives et référendums au plan fédéral sont les suivantes. Les formulaires comportent des rubriques nom, prénom, date de naissance, adresse et signature, que vous connaissez bien. La commune contrôle que ces informations nécessaires permettant de vérifier l'identité des personnes figurent sur la liste de signatures. Elle doit attester que ces renseignements sont corrects, que la personne habite bien la commune où la récolte a été effectuée et dispose du droit de vote pour l'objet concerné.

Si les renseignements sont erronés ou manquants, la signature est invalidée. La Commune s'assure ensuite, en particulier, qu'une signature d'une même personne ne figure pas à plusieurs reprises sur les listes d'une même initiative ou référendum. La Commune de Lausanne reçoit chaque semaine entre 500 et 3000 signatures par lot à traiter dans les deux semaines. Ce travail est effectué par du personnel tout au long de l'année. Les listes de signatures vérifiées doivent être retournées par la Commune au comité ou au parti à l'origine de l'initiative dans un délai de deux semaines suivant la date d'échéance du dépôt.

En pratique, les administrations communales et en particulier la Ville de Lausanne, au vu de la masse de signatures à contrôler, n'ont aucun moyen de vérifier si l'écriture, ou respectivement la signature figurant sur le formulaire est effectivement ou sont celles de la personne dont le nom est mentionné. On vérifie simplement que les signatures sont de nature différente. Ça, c'est la vérification qui est effectuée. Nous rappelons que nous n'avons pas la possibilité de vérifier l'authenticité des signatures.

Il est par ailleurs impossible en pratique de contacter directement les personnes qui ont signé ces formulaires. Contacter directement les personnes ne permettrait enfin pas de prouver une éventuelle fraude. Il peut arriver, c'est, ma foi, assez fréquent, que des personnes de bonne foi, vous en rencontrez aussi parfois sur les stands de récolte de signatures, ne se souviennent plus d'avoir signé une initiative ou un référendum.

Au final, la Municipalité ne peut donc que constater l'impossibilité qui est la sienne d'assurer que les signatures récoltées sont bien celles des personnes mentionnées à partir du moment où les renseignements fournis sont corrects et que le document a bel et bien été signé. Le processus de contrôle des signatures se fait conformément aux cadres juridiques en vigueur, cantonal et fédéral. Il s'adaptera évidemment en fonction des évolutions en la matière. En l'état, et vu l'absence de modifications du cadre légal supérieur, il n'a pas évolué ces dernières années.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Depuis combien de temps la Ville a-t-elle des soupçons de fraude ? Quelle est l'évolution du nombre de cas suspects ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Depuis 2023, la Ville constate que la quantité de listes adressées au Registre civique pour vérification a fortement augmenté. Pour information, nous pouvons révéler les chiffres suivants de demandes de vérification de signatures. En 2016, nous avons reçu environ 25 000 signatures, en 2019, environ 70 000, et en 2023, près de 145 000. En parallèle, nous avons constaté que le nombre d'erreurs a également augmenté. Nous n'avons pas de statistiques précises, donc il faut prendre ces chiffres avec une certaine prudence. On ne tient pas un registre par initiative ou référendum déposé, néanmoins, on a constaté que les taux de signatures non valables pouvaient varier fortement, entre 14% et 50%, selon les cas. Voilà ce que je peux vous donner comme information.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – En plus des signalements au Canton, la Ville a-t-elle procédé à des dénonciations aux autorités judiciaires compétentes ?

M. Grégoire Junod, syndic : – La Ville n'a pas procédé à des dénonciations auprès de la justice. Conformément aux instructions données par la Direction cantonale des affaires communales et des

droits politiques, l'administration communale fait régulièrement remonter les informations que je vous ai communiquées à cette dernière au sujet de l'évolution du nombre de signatures à vérifier et invalidées.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – La Ville estime-t-elle qu'il existe une corrélation entre ces irrégularités et la récolte commerciale de signatures ? Le cas échéant, une ou plusieurs organisations seraient-elles particulièrement concernées ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Là encore, je mets quelques précautions d'usage, puisque, je vous le disais, on ne tient pas de statistiques précises par initiative ou référendum. Néanmoins, le Registre civique a constaté que les comités et organisations ne rémunérant pas les récoltantes et récoltants présentent de bien meilleurs résultats en termes de qualité de signatures. Cela a été constaté avec les initiatives au niveau cantonal, à l'instar de l'initiative pour les droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici, où le taux de signatures non valable n'était que de 14%. Pour certaines initiatives au niveau fédéral, comme je l'ai indiqué avant, le taux d'invalidité peut atteindre entre 30% et 50%.

A votre deuxième question : est-ce qu'une ou plusieurs organisations seraient-elles particulièrement concernées ? Je peux vous répondre ainsi. Les listes de signatures soumises à vérification par les différentes sociétés citées récemment par la presse présentent effectivement un taux particulièrement élevé d'erreur.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – La Ville compte-t-elle faire part de ses préoccupations au Canton ainsi qu'à la Confédération, par exemple, par le biais de l'Union des villes suisses ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Comme indiqué à la réponse à la question 3, la Commune échange très régulièrement avec la Direction cantonale des affaires communales et des droits politiques, qui, vous l'avez compris, est en fait notre répondant en la matière. Ce dossier étant certainement appelé à être de nouveau traité par les chambres fédérales, il pourra également opportunément être discuté au sein de l'Union des villes suisses, au sein du comité, dans lequel je siège.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – La Ville peut-elle sensibiliser la population à ces agissements, par exemple, par le biais du journal communal ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors, avant de parler de sensibilisation, il faut quand même attendre que les faits soient établis. Il y a une procédure qui est précisément actuellement menée par le Ministère public de la Confédération. Etant donné que les moyens pour la population de se prévenir d'une usurpation d'identité sont quasi nuls, il paraît par ailleurs compliqué de faire une campagne de prévention via le journal communal.

Je vous rends aussi attentif à un risque que vous mesurez aussi bien en participant comme représentant et élu politique à la vie démocratique et à la démocratie directe, le risque négatif que pourrait avoir une campagne de prévention sur l'exercice des droits politiques par la population. C'est un élément qu'il faut prendre en compte. Il nous faut éviter que dans une campagne de prévention, il y ait une méfiance généralisée qui s'instaure de la part de la population, des citoyennes et des citoyens sur le fait de signer un texte d'initiative ou de référendum. C'est donc compliqué, à notre sens, d'agir par le biais d'instruments de prévention en la matière.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Serait-il possible de récolter les témoignages des personnes s'estimant flouées ? Ces informations pourraient être utiles aux autorités d'investigation.

M. Grégoire Junod, syndic : – La procédure étant actuellement menée par le Ministère public de la Confédération, c'est dans ce cadre que les témoignages pourront être récoltés. La Ville ne peut se substituer aux autorités cantonales et fédérales pour mener des investigations.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – La Ville est-elle associée au monitoring annoncé par la Chancellerie fédérale ?

M. Grégoire Junod, syndic : – A ce jour, la Ville de Lausanne n'a pas été sollicitée par la Chancellerie fédérale, mais le service collabore à la transmission d'informations sur demande de la Direction cantonale des affaires communales et des droits politiques.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Merci à M. le syndic pour ses réponses, qui ont permis de mettre la lumière sur le fonctionnement, le fonctionnement important que la récolte de signatures génère pour une autorité. Mais au fond, c'est aussi en cela qu'on rend compte que le système fonctionne, en tout

cas, lorsqu'il n'est pas détourné de ses fonctions. Quand on voit le nombre de récoltes de signatures qui peut arriver auprès de l'administration communale, on peut se féliciter, en tout cas, de la participation démocratique, évidemment, lorsque cela est fait dans le respect du cadre légal.

Dans le prolongement des réponses qui ont été apportées à la présente interpellation, je souhaiterais peut-être déposer une résolution. Il me semble que cette résolution s'inscrit dans la continuité des propos tenus par M. le syndic et puis permettra modestement d'apporter une pierre au noble édifice tourmenté que constituent les droits démocratiques.

Résolution de Vargas

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse part de ses préoccupations en matière de fraude à la récolte de signatures aux autorités cantonales et fédérales, par exemple par le biais de l'Union des villes suisses.

Discussion

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Je crois que tout le monde est inquiet de la situation en matière de récolte des signatures rémunérées, en particulier au niveau fédéral. Et ceci a été entendu tous partis confondus.

Je rappelle que c'est surtout au niveau fédéral, mais M. le syndic l'a très bien dit, que c'est réglé eu égard aux droits politiques touchés, aux enquêtes qui sont menées par les autorités compétentes et aux lois que ça concerne. D'ailleurs, le monde politique fédéral s'est empoigné du sujet. Et cela doit donc être traité à cet échelon, puis au niveau cantonal, avant que les communes réagissent ou agissent. Ceci afin, évidemment, de respecter les compétences de chacun, mais surtout garantir une homogénéité en ce qui concerne la récolte de signatures rémunérées, puisque des traitements différents entre les communes d'un même Canton ne feraient absolument aucun sens en la matière.

Evidemment que c'est profondément scandaleux et inquiétant qu'il y ait des abus en lien avec la récolte de signatures, voire même des fraudes. C'est une atteinte absolument crasse à notre démocratie. Et c'est pourquoi nous allons soutenir la résolution de M. de Vargas, car nous partageons la préoccupation, même si, finalement, la résolution aura peu de portée. Par ailleurs, la réponse de M. le syndic à la question 5 est satisfaisante à ce stade.

Toutefois, il convient de ne pas faire d'amalgame et de ne pas mettre tout le monde dans le même panier. L'enquête du Ministère public de la Confédération nous permettra de savoir quelle est l'étendue exacte de ce phénomène et nous permettra d'agir en conséquence. M. le syndic rappelle les compétences très claires en matière de droits politiques, et par ailleurs, agir uniquement au niveau communal n'a que peu de sens, eu égard au caractère fédéral de la récolte rémunérée. C'est pourquoi le groupe PLR laissera le législateur fédéral faire son travail et se pencher d'ailleurs sur les nombreuses propositions qui ont émané ces derniers jours, voire semaines, et refusera toute éventuelle résolution qui irait dans ce sens.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Au nom du groupe des Verts et des Jeunes Vertes, je dépose ce soir une résolution qui ne va pas tout à fait dans le sens de ce qui a été dit auparavant et par la Municipalité et par ma préopinante. Cela étant, je me permets d'expliquer les raisons qui m'amènent à revenir avec cet argument, qui avait été développé dans un postulat de notre ancien collègue Benjamin Rudaz et qui, je le signale aussi, fait l'objet ou va faire l'objet d'initiatives, dans le sens de ce qu'a dit la présidente du Conseil d'Etat, et ça va aussi faire l'objet d'initiatives au niveau fédéral.

L'enjeu, vous le savez, ça l'a été dit, les craintes qui ont déjà été formulées au Conseil communal à l'occasion du postulat Rudaz, à l'occasion de la précédente interpellation de M. de Vargas, ces craintes à propos des abus liés à la récolte rémunérée de signatures, elles ont été évoquées, on en a discuté il y a un peu plus d'une année. Et ce qu'on constate, c'est que ces craintes étaient bien en dessous de la réalité, puisqu'on a appris cet été, et ça nous a aussi été rappelé ce soir, que des sociétés qui se livrent à ces activités se seraient livrées à des fraudes ou à de la vente de signatures récoltées sans mandat, avec des méthodes agressives à l'égard des acheteurs potentiels. Donc ça, ça confirme, malheureusement, les craintes que nous avons exposées à l'époque. Ça confirme aussi le constat que nous avons fait à l'époque, ces sociétés récolteuses de signatures ne poursuivent aucun but idéal. Leur seul objectif, c'est un objectif purement commercial, et on le voit très bien aujourd'hui, elles sont prêtes à tout pour atteindre cet objectif.

Donc ici, et je me permets de reprendre les termes utilisés par la Municipalité dans sa réponse du 8 juin 2023 à la résolution qui avait été votée par le Conseil communal à la suite de la précédente interpellation de M. de Vargas, pour citer la Municipalité, il est bien question ici de comportements qui, je reprends les termes de la Municipalité, « heurtent fortement les valeurs éthiques et sociales de la population lausannoise », et comme M. le syndic l'a fort bien relevé, « au risque de saper la confiance de notre démocratie directe ».

C'est même pire, parce qu'il faut quand même souligner qu'il n'est pas simplement ici question de procédés qui peuvent heurter en quelque sorte les bonnes mœurs, dans le sens de ce qui est éthiquement et socialement acceptable, il est question de procédés potentiellement illicites. Il est question de procédés qui sont probablement déloyaux, au sens de la Loi sur la concurrence déloyale, et on ne saurait tolérer que des entreprises recourant à de telles pratiques puissent librement faire leurs affaires à Lausanne.

C'est vrai, il y a une année, j'avais expliqué que j'avais renoncé à déposer cette résolution, parce que j'avais des doutes sur la possibilité de le faire. J'avoue qu'à la lumière des informations que nous avons eues cet été, ma position a changé. Je pense que si nous pouvions encore avoir des doutes à l'époque. Les choses aujourd'hui sont claires. Nous sommes bel et bien dans le cas visé dans la réponse de la Municipalité à la résolution, la réponse donnée l'été dernier, que la nécessité de maintenir l'ordre public, et je me réfère ici à la clause générale de police, justifie de soumettre les activités des sociétés récolteuses de signatures à une autorisation préalable. C'est en quelque sorte une mesure provisionnelle, un principe de précaution minimal, parce qu'on n'empêche pas l'activité, mais on l'encadre, dans l'attente d'une indispensable solution législative.

Résolution Morin

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soumette à autorisation la récolte de signatures à des buts politiques opérée sur la voie publique par des sociétés commerciales.

Le Conseil, par 65 oui, 0 non, et 2 abstentions, adopte la résolution de M. de Vargas.

Le Conseil, par 51 oui, 19 non, et 0 abstentions, adopte la résolution de Mme Morin.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de Mme Pauline Blanc (PLR) et consorts « BBL : une dernière danse ? »

Développement

(insérer doc)

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Une fois n'est pas coutume, on se retrouve ce soir face à une interpellation urgente relative à la Fondation du Béjart Ballet Lausanne, puisque, comme vous le savez, cette fondation, je dirais même cette institution culturelle lausannoise, qui a une énorme importance sur notre territoire communal, subit ou subirait à nouveau une crise, cette fois une crise financière. J'utilise le conditionnel parce que, finalement, nous n'avons absolument aucune information en tant que conseillers communaux, ou même en tant que commissaires aux finances. Et nous avons eu ces informations via la presse.

Nous avons pu entendre, lire M. le syndic, mais nous n'avons pas d'informations supplémentaires. Or, en tant que conseillers communaux, qui accordons tous les ans 5,2 millions de subventions à cette institution, je pense qu'il est absolument essentiel qu'on ait des informations, en particulier dans ce contexte où la fondation subit crise après crise. Dans l'interpellation urgente, vous avez un très bref résumé de ces dernières années. On a commencé avec du harcèlement moral, du harcèlement sexuel. Ensuite, il y a eu un audit, il y a eu des licenciements, il y a eu des mesures qui ont été prises. Et maintenant, on nous annonce un déficit financier qui aura évidemment de très lourdes conséquences. Alors, les questions se posent sur l'avenir du Béjart Ballet Lausanne. Est-ce qu'on peut faire quelque chose, nous, en tant que conseillers communaux, pour faire en sorte que cette institution perdure dans le temps, respectivement, qu'est-ce qui est fait par la Municipalité pour que cette institution grandisse encore et encore ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Madame l'interpellatrice, je vous remercie pour cette interpellation, qui permettra effectivement de vous donner une série d'informations utiles sur la situation actuelle du BBL.

J'aimerais peut-être en préambule rappeler que, depuis l'audit de 2021, la structuration et l'organisation du Béjart Ballet Lausanne ont fait l'objet d'une attention particulière qui a permis, ces dernières années, de travailler sur un assainissement en profondeur de la fondation, à la fois sur le plan administratif et sur le plan financier. Les mesures annoncées par la fondation suite à l'audit de 2021 ont toutes été mises en œuvre et réalisées. La tolérance zéro annoncée par la présidente du Conseil de fondation d'alors a été appliquée. Et les mesures déjà prises ou encore en finalisation, basées sur les recommandations du récent audit du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne ont induit une amélioration des processus et des systèmes de contrôle interne de la fondation.

Vous avez évoqué les médias, qui ont effectivement évoqué un déficit ou une perte d'un million de francs du Béjart Ballet Lausanne. Vous le savez, c'est peut-être l'occasion de le rappeler ce soir, vous le savez, madame l'interpellatrice, qu'il faut toujours prendre avec prudence les allégations des médias et ne jamais les reprendre comme telles. Je vous rappelle aussi, et je sais que vous n'aimez pas quand je dis ça, mais je le dis quand même, sans aucune animosité, que vous disposez effectivement, pour ce qui est des fondations externes, de peu d'informations régulières. Néanmoins, la Commission des finances a toujours accès et les commissaires peuvent poser des questions tout au long de l'année sur la situation financière d'une institution. Encore une fois, vous avez sans doute une meilleure visibilité avec une interpellation. Je peux très bien le comprendre, mais enfin, que vous sachiez, à l'avenir, ma porte reste ouverte si vous souhaitez des informations par le biais de la Commission des finances sur la situation de nos différentes institutions culturelles, on vous les transmettra.

Je reviendrai dans les différentes questions que vous posez plus tard, puisqu'il y a des questions précises sur ces questions financières, mais les montants avancés sont totalement erronés. Il n'y a jamais eu de perte d'un million. C'est utile peut-être de rappeler que, je le redirai plusieurs fois ce soir, mais que la fondation du BBL a bouclé ses derniers comptes à l'équilibre, et que l'exercice qui n'est pas encore totalement finalisé, 23-24, va se traduire par un léger déficit, j'y reviendrai aussi après, qui sera couvert par les réserves. C'est important de dire ici, et c'est fondamental dans cette affaire, qu'à aucun moment, le Ballet Béjart n'a sollicité une aide particulière des pouvoirs publics, et en particulier de la Ville de Lausanne. Il n'y a pas eu d'argent public qui a dû être réinjecté dans la fondation pour faire face à une situation financière particulière.

Cela dit, les risques financiers liés à l'exploitation et aux activités du BBL ont été régulièrement analysés. Effectivement, le Conseil de fondation, et c'est de là que les informations que les médias ont eues partiellement inexactes ont suivi, il y a une série de mesures d'assainissement qui ont été décidées et mises en œuvre par le Conseil de fondation, mais ces mesures n'ont pas été mises en œuvre pour pallier une situation financière catastrophique, mais elles ont été mises en œuvre pour éviter qu'une situation financière difficile ne se produise à l'avenir, donc pour anticiper précisément des prévisions financières qui s'annonçaient compliquées à court et moyen terme.

En l'occurrence, dans la situation de laquelle nous parlons ce soir, qui est celle du Ballet Béjart, le Conseil de fondation a pris à temps toutes les mesures utiles pour effectivement éviter une situation de déficit qui, elle, aurait péjoré à la fois la fondation du BBL, mais par ricochet possiblement aussi les pouvoirs publics subventionnants.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Première question. Le syndic expliquait dans les médias que la perte était en lien avec les mesures mises en place à la suite des recommandations du récent audit du Ballet. Les différents recrutements et valorisations salariales sont-ils vraiment les seules explications de la perte d'un million ? Comment expliquer précisément cette perte ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors, je redis ce que j'ai dit en introduction, à savoir que la perte, le montant que vous indiquez est erroné. Les comptes de la fondation du BBL pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2024, donc le dernier exercice, qui ne sont pas encore bouclés et révisés, est évalué aujourd'hui, avant révision des comptes, à environ 130 000 francs. Cette perte sera prise sur les réserves du BBL qui sont suffisantes pour couvrir cette perte. Il n'y aura donc pas de complément de subvention qui sera demandé à la collectivité publique.

Pour ce qui est de l'exercice 22-23, qui est le dernier exercice bouclé, les comptes se sont terminés à l'équilibre, sans avoir à recourir aux réserves, qui se montaient à la fin de l'exercice à 735 000 francs. Pour récapituler, nous avons, à la fin de la saison 2022-2023, des réserves de 735 000 francs, et il y a probablement un montant de l'ordre de 130 000 francs qui sera prélevé sur ces réserves pour éponger la perte de 130 000 francs de l'exercice 23-24. Voilà où nous en sommes sur le plan financier.

Cela dit, pour répondre à la partie de la question sur les motifs qui expliquent quand même le fait que le Conseil de fondation a effectivement dû prendre une série de mesures. Il y a plusieurs facteurs qui ont posé sur les comptes du Ballet Béjart. D'une part, le renforcement de la structure d'organisation par le recrutement de nouvelles personnes : un directeur général, une directrice des ressources humaines, qui ont été décidés par le Conseil de fondation en application des recommandations de l'audit qui a été mené par le bureau Vicario en 2021. Donc ces mesures-là ont généré, en tout cas, effectivement, pour une certaine période, des coûts administratifs relativement importants.

Deuxième facteur qui, lui, est indépendant de l'audit, mais l'augmentation des bas salaires des danseuses et danseurs a été décidée par le Conseil de fondation en 2022, afin d'assurer des rémunérations correctes à l'ensemble du personnel, et en particulier aux danseuses et danseurs qui avaient des petits salaires. Il y a eu une perte de partenaires financiers due aux dégâts d'image causés par l'audit de 2021, mais, là aussi, je pense que c'est utile de préciser que la fondation du BBL n'a perdu aucun mécène pour l'activité du ballet. Elle a perdu des mécènes qui finançaient l'école Rudra Béjart, qui a été, en tout cas, pour un moment, interrompue. Il y a une série de sponsors qui se sont retirés suite à 2021. C'est indéniable qu'un audit de cette ampleur-là provoque un dégât d'image sur une compagnie comme BBL, et ça a impliqué, effectivement, quelques pertes en termes de sponsoring.

Et puis, contrairement à ce qui est indiqué dans une des questions suivantes, il y a des recettes de billetterie qui ont été inférieures aux attentes et aux habitudes lors des représentations du BBL à Lausanne, je le précise, parce que le BBL fait guichet fermé à peu près à toutes ses représentations à l'étranger, mais, en 2023, nous avons fait de très mauvais chiffres à Lausanne, aussi bien en juin qu'en décembre, en lien avec des choix de programmation de l'ancien directeur artistique qui n'ont pas convaincu le public.

On a retrouvé fort heureusement des salles pleines en juin, avec le Boléro, avec un taux de remplissage de presque 100%, et je peux d'ores et déjà vous le dire, vous le savez peut-être si vous avez cherché à acheter des billets pour le mois de décembre, pour le presbytère, qui sera donné au mois de décembre au Palais de Beaulieu, qu'il y a bientôt plus de billets disponibles, donc les réservations sont parties extrêmement fort. On a retrouvé, depuis la nouvelle direction artistique, un engouement extrêmement fort pour le Ballet Béjart à Lausanne et, encore une fois, pour ce qui est des représentations à l'étranger, le Ballet Béjart fonctionne quasiment toujours à guichet fermé.

De manière générale, je peux vous peut-être redire que le Conseil de fondation œuvre depuis 2020 à une stabilisation structurelle et financière de la fondation, qui a été malmenée, évidemment, par la crise de l'audit de 202. Deuxième crise importante qui a été le licenciement du directeur artistique Gil Roman, et puis, bien sûr, la crise du Covid qui a affecté le Ballet Béjart, comme toutes les institutions culturelles, mais qui, évidemment, est un contexte compliqué. Et dans ce contexte précisément compliqué, la Municipalité note que le Conseil de fondation a pleinement assumé ses responsabilités et que la Ville n'a pas été sollicitée pour intervenir financièrement en soutien au BBL.

En 2024, comme je l'ai indiqué, le Conseil de fondation a effectivement approuvé un plan d'économie, avec pour objectif de garantir une situation financière saine et pérenne sur le moyen terme. Ces mesures d'économie ne mettent pas en péril la qualité du travail artistique ni le projet culturel du BBL. Elles ont d'ailleurs été prises en bonne intelligence aussi avec le nouveau directeur artistique du BBL. Des mesures similaires ont déjà dû être prises par le passé à plusieurs reprises avant cette arrivée, notamment sous la conduite de Maurice Béjart à l'époque. Je dirais que ce n'est pas la première fois que le ballet se trouve confronté à des nécessités de faire une série d'économies, et ça s'est déjà produit par le passé.

En parallèle, dans un contexte culturel globalement peu favorable à l'échelle internationale, il faut savoir que beaucoup de budgets culturels de collectivités locales, en particulier en Europe, sont en

diminution. Le BBL travaille d'arrache-pied sur son projet artistique et commercial afin d'augmenter ses recettes liées à ses tournées, au sponsoring et au mécénat.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – M. le syndic a répondu un peu tous azimuts à certaines des questions. Ce n'est pas grave, les réponses, je l'espère, seront répétées. Question numéro 2. L'une des explications données était en lien avec le dégât d'image récent du BBL. Est-il véritablement la source de la perte d'un million, alors que les salles lausannoises et étrangères étaient comblées encore récemment ? N'est-ce pas plutôt un problème financier structurel ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors, je le redis, mais je pense que vous l'avez entendu toutes et tous, qu'il n'y a pas eu de perte d'un million. Il y a eu des mesures d'économie qui ont été décidées pour un montant qui, effectivement, est de cet ordre de grandeur.

Cela dit, les changements récents dans la nomination de la nouvelle direction artistique en début 2024 ont déjà eu un effet très positif. Les représentations en juin dernier, je l'ai dit, à Lausanne ont affiché complet. Les ventes pour décembre sont historiquement élevées et les demandes de tournées en Suisse et à l'étranger sont en augmentation. Ces nouvelles sont réjouissantes.

Elles illustrent aussi le nouveau départ qui a pu être donné pour le Ballet Béjart Lausanne, même si, évidemment, le futur n'est jamais écrit d'avance et qu'il y a toujours une fragilité dans la vie d'une institution culturelle. C'est une évidence que de le rappeler ici. Néanmoins, on a des bases qui sont relativement solides aujourd'hui dans les années qui viennent, et c'est tant mieux parce que vous l'avez dit en introduction de votre interpellation, et je le prends aussi, d'ailleurs, comme un signe d'attachement de votre groupe politique au Ballet Béjart Lausanne. C'est une institution qui fait rayonner la ville. C'est une institution qui entretient aussi un patrimoine culturel et chorégraphique extrêmement important, et la Municipalité a en tout cas à cœur que cette institution puisse continuer à se développer, en tout cas aussi longtemps qu'elle trouvera un public, et on voit que c'est très, très loin de s'amenuiser aussi bien au niveau suisse qu'international, pour autant que les bons choix de programmation soient effectués. Aujourd'hui, on a une nouvelle direction artistique, une nouvelle direction aussi, et des mesures financières qui ont été prises qui nous permettent effectivement de voir relativement sereinement les années qui viennent.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Question numéro 3. Comment expliquer un succès de la dernière tournée et pas suffisamment d'entrées d'argent ? Où passent les rentrées financières liées aux tournées, en particulier lorsque le directeur général assure que le BBL n'avait pas eu un agenda aussi chargé depuis dix ans ?

M. Grégoire Junod, syndic : – La situation du marché et le contexte culturel pour les tournées à l'étranger restent actuellement compliqués, eu égard au fait que les financements publics de la culture sont revus à la baisse très souvent, au niveau international et en particulier en Europe.

Le nombre de représentations aussi par lieu d'accueil a été revu à la baisse. Les organisateurs ont une tendance à travailler de plus en plus sur un mode événementiel, on le voit d'ailleurs aussi parfois en Suisse, privilégiant l'accueil d'une ou deux représentations uniquement, alors que parfois, dans le passé, il y en avait quatre ou cinq. La réalité financière à l'international a également considérablement évolué, avec des cachets aujourd'hui inférieurs à ce qu'ils étaient auparavant, et évidemment que le niveau élevé du franc suisse contribue encore à compliquer la situation.

Alors pour vous répondre avec quelques chiffres, le modèle financier de la fondation implique que le Ballet Béjart Lausanne se doive d'engranger – c'est en tout cas ce qui est établi dans les prévisions budgétaires et dans le Business model qui a été établi par le Conseil de fondation – prévoit d'engranger pour son activité de tournée un bénéfice de 850 000 francs. Quand on parle de bénéfice de 850 000 francs sur les tournées, on déduit évidemment, on prend les recettes de cachets et de billetterie, mais on déduit tous les coûts qui sont liés à la tournée, le personnel spécifique, technique, transports, hébergement, hors salaire du personnel permanent. Bref, tout ce qui est généré en termes de coûts marginaux liés au fait de réaliser une tournée. C'est important ici de le préciser.

Pour vous donner un exemple, ce Business plan prévoit environ 850 000 francs de recettes sur la saison 23-24. En raison du nombre important de dates de tournées que vous avez évoquées, le bénéfice des tournées a été supérieur à 1 million. Il est donc maintenant de la responsabilité de la direction et du Conseil de fondation de faire face à toutes ces évolutions dans le cadre d'un subventionnement qui est stable de la part de la Ville de Lausanne.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Question numéro 4. Il a été annoncé certaines mesures d'économie. Lesquelles exactement seront mises en place et dans quel délai ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Le Conseil de fondation a approuvé effectivement un plan d'économies qui a compris les mesures suivantes : une restructuration impliquant deux licenciements, la transformation de postes permanents annexes en engagement selon les besoins de la compagnie, le non-remplacement de postes vacants dans le corps de ballet, le non-renouvellement de postes de stagiaires, une limitation du nombre de créations financées par le budget ordinaire, étant entendu qu'il est évidemment possible d'en financer plus pour autant qu'il y ait un mécénat ou un sponsoring spécifique, une optimisation du fonctionnement administratif et logistique et une réduction des frais de promotion. Décidées par le Conseil de fondation durant le premier semestre 2024, toutes ces mesures d'économie ont d'ores et déjà été implémentées.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Question numéro 5. N'est-ce pas réagir bien trop tard et n'aurait-il pas été envisageable d'anticiper cette perte financière ?

M. Grégoire Junod, syndic : – C'est précisément ce qui a été fait, puisqu'il n'y a pas eu de perte financière. Donc ces mesures ont été décidées avant que ne se produise une perte financière, et c'est grâce au suivi exercé par le Conseil de fondation et par la direction que le BBL n'a pas eu à solliciter les pouvoirs publics, et en particulier la Ville de Lausanne.

Comme déjà évoqué, les mesures décidées et mises en œuvre par le Conseil de fondation visent une stabilisation structurelle et financière de la fondation, malmenée par le Covid, puis par la crise interne qu'on a déjà plusieurs fois évoquée. Dans ce contexte compliqué et conjoncturel, ses membres ont assumé leurs responsabilités et la Ville n'a pas été sollicitée, je le redis, pour intervenir financièrement en soutien au BBL. Le plan d'assainissement a par ailleurs précisément été approuvé par le conseil pour anticiper les difficultés financières à venir qui seraient effectivement venues si nous n'avions pris aucune mesure.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Question numéro 6. Les médias murmuraient que la subvention peinait à couvrir les charges de la compagnie. Comment expliquer le budget du BBL ? La compagnie est-elle trop dépensière ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Il convient de contextualiser le fait que l'ensemble du secteur culturel fait face à une conjoncture financière défavorable depuis quelques années. Je l'ai déjà évoqué. J'ai déjà évoqué quelques-unes des raisons de cette conjoncture difficile. Toutes les charges des prestataires et d'exploitation sont régulièrement revues à la hausse sans que ces augmentations ne soient compensées par une hausse des subventions. Alors ça, vous le savez, puisque vous votez chaque année le budget de la Ville de Lausanne. Seule la récente indexation des salaires a été partiellement compensée pour le BBL, comme pour les autres institutions culturelles, par une hausse des subventions de la Ville de Lausanne à certaines conditions suivant les souhaits qui avaient été ceux du Conseil communal.

Depuis 2017, c'est important quand même de rappeler que la subvention du BBL a été stable, qu'elle a augmenté de 20 000 francs, conditionnés à la couverture sociale du personnel auxiliaire. C'est tout depuis 2017. Je mets de côté l'indexation. Dans les faits, le soutien public au BBL est donc resté stable et resté globalement le même depuis huit ans. En 2024, la subvention a même été réduite de 200 000 francs, conformément à une demande exprimée par le Conseil communal dans le cadre du débat budgétaire. Vous vous en souvenez, je crois que vous étiez à l'origine de cette demande, en considérant qu'effectivement, les 200 000 francs qui étaient en lien avec l'école Rudra Béjart, son activité étant interrompue, en tout cas suspendue pour quelque temps, il n'y avait pas de raison que la Ville continue à payer ses 200 000 francs. Ca a donc été effectué, et cette baisse de 200 000 francs a été actée en 2024.

Pour le reste, comme je l'ai indiqué, au même titre que les autres institutions subventionnées, la fondation du BBL a bénéficié d'une augmentation de sa subvention en 2024 pour accompagner partiellement l'indexation du personnel, mais évidemment, il s'agit ici d'une subvention qui a couvert une dépense correspondante. Pour le reste, encore une fois, on est dans le cadre d'une subvention stable.

Afin de faire face à ce contexte financier et à l'évolution constante des perspectives financières liées aux tournées, le BBL doit donc continuellement aussi adapter son équilibre et son modèle financier. La fondation, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, a pris ses responsabilités pour optimiser son

fonctionnement, sa structuration et la gestion de ses coûts. Cette rationalisation des dépenses portée par la direction peut prendre un certain temps avant qu'une situation durablement stable ne puisse être garantie, mais les mesures ont aujourd'hui été prises pour, effectivement, dans le cadre financier fixé par le Conseil communal, pouvoir garantir le développement et l'avenir du Ballet Béjart.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Question numéro 7. Comment arrêter le cercle infernal dans lequel s'est engouffré le BBL et stopper cet enchaînement de crises ? Une restructuration interne et profonde, notamment en termes de gouvernance, structure, etc., est-elle envisagée ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Il n'y a précisément pas de cercle infernal. Au contraire, le BBL a successivement dû faire face, effectivement, à deux crises internes. On l'a évoqué, l'audit et puis le départ du directeur artistique, et à la pandémie. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il s'en est plutôt bien sorti. J'avais eu l'occasion de le dire, vous vous en souvenez peut-être, après l'audit de 2021, que ce n'était pas facile pour une institution de se remettre d'un audit pareil et que l'histoire n'était pas écrite d'avance, que la Ville et la Municipalité allaient faire le maximum pour que l'institution puisse survivre à cette crise, mais que rien n'était joué d'avance.

Ce qu'on peut constater aujourd'hui, c'est qu'il y a eu une série, effectivement, de turbulences. Ça n'a pas été simple en termes de soutien, en termes aussi de capacité de l'institution à retrouver la foi en l'avenir, à retrouver la flamme, qui est nécessaire aussi pour entretenir une institution de cette importance-là. Ça a passé aussi par un changement de directeur artistique tout récemment. Mais le moins qu'on puisse dire aujourd'hui, c'est que les crises ont été extrêmement importantes. Je pense en particulier à l'audit de 2021, mais aussi, bien sûr, au Covid, qui est venu s'ajouter encore à cette crise interne, et le moins qu'on puisse dire, c'est que le Ballet Béjart s'en est plutôt bien sorti.

Une restructuration interne et profonde n'est donc pas à envisager, parce qu'elle a déjà été réalisée depuis 2021 sur la base des recommandations des différents audits. La fondation a été réorganisée, l'ensemble des processus internes ont été revus. Ont été adoptés ou sont en cours de finalisation les nouveaux statuts, la nouvelle convention de subventionnement, l'identification des risques, ainsi que le nouveau règlement pour l'organisation, pour le personnel et pour la gestion des frais.

Enfin, la composition du Conseil de fondation a été largement renouvelée avec l'arrivée de quatre nouvelles membres, dont la présidente, ce qui fait qu'on a retrouvé une situation normale. J'ai pu retrouver mon rôle de vice-président, comme c'est le cas dans les quatre grandes institutions lausannoises, et mettre fin à cette situation d'intérim qui avait duré quelques mois.

La Municipalité est donc aujourd'hui confiante. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, elle estime plutôt que le BBL a traversé cette zone de forte turbulence avec des ambitions artistiques retrouvées et sans, encore une fois, avoir dû solliciter un soutien financier particulier de la Ville de Lausanne. Voilà ce que je peux vous dire. Pour le reste, je vous ai déjà dit, je crois que nous pouvons envisager l'avenir avec une certaine confiance, mais il faut toujours rester prudent.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Question numéro 8. Le BBL encourt-il un risque d'avoir le départ de danseurs résultant de cet enchaînement de crises internes ? Ce risque est-il concret et mesuré ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Un certain tournus, c'est normal, évidemment, au sein d'une institution telle que le Ballet Béjart, qui évolue en concurrence avec des ballets internationaux parmi les plus renommés au monde. Ça fait partie des risques identifiés pour le Ballet Béjart, comme pour toutes institutions de ce type-là. La pandémie et l'audit ont aussi, évidemment, renforcé ces instabilités, ce qui est logique.

Ce qu'il est intéressant de relever, quand même, c'est qu'aucune danseuse et aucun danseur n'a souhaité quitter le BBL depuis le changement de direction artistique intervenu début 2024. Par ailleurs, le BBL travaille, je le dis aussi au passage, avec deux personnes de confiance qui sont à disposition de l'ensemble du personnel. Des mesures de prévention telles que des formations et des ateliers sont également régulièrement mis en place au sein du Ballet Béjart Lausanne, notamment sur des thématiques précises comme le harcèlement sexuel, par exemple, ou le harcèlement au travail plus généralement.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Question numéro 9. Qu'en est-il des droits liés à l'œuvre de Béjart ?

M. Grégoire Junod, syndic : – La fondation du BBL a traversé la plus récente crise en excellente collaboration avec la Fondation Maurice Béjart, qui, je rappelle, est une fondation privée, propriétaire et détentrice des droits de Maurice Béjart. Les deux fondations ont pu travailler main dans la main et

la Fondation Maurice Béjart a conservé ses droits au Ballet Béjart Lausanne par la convention actuelle, qui se renouvelle ensuite de cinq ans en cinq ans. Les droits sont préservés, sont garantis à la Fondation du BBL par convention jusqu'en 2029.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Question numéro 10. Qu'en est-il du bâtiment propriété de la fondation ?

M. Grégoire Junod, syndic : – La fondation du BBL est au bénéfice d'un droit de superficie pour son lieu de travail au chemin du Presbytère et a ainsi pu piloter la rénovation et l'amélioration de ses locaux. Cette cession du DDP ainsi que l'octroi d'un cautionnement solidaire de 5,5 millions ont été validés par votre Conseil, par un préavis en 2017. Il n'y a donc pas de changement par rapport à ça. Le bâtiment du presbytère est un magnifique outil pour l'accompagner, qui est par ailleurs régulièrement mis à disposition d'autres entités, tels que le Prix de Lausanne, par exemple, ou des écoles de danse privées.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Question numéro 11. Comment s'annonce la saison 2024-2025 ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Une soixantaine de dates sont actuellement au programme de la saison 24-25 du Ballet Béjart, donc une tournée de trois semaines au Japon. Je déjà eu l'occasion de le dire, la billetterie pour les représentations du BBL à Beaulieu en décembre présente des prévisions extrêmement favorables. L'ambiance de travail au sein du Ballet est actuellement stable et positive.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Question numéro 12. Quelle est la situation liée à la convention de subventionnement entre la Ville et le BBL ? Date d'échéance, négociations liées au renouvellement, intégration de nouvelles exigences, par exemple.

M. Grégoire Junod, syndic : – Les termes de la nouvelle convention de subventionnement entre la Ville et la Fondation du BBL ont été validés d'entente avec les deux parties, cette convention couvrant la période 2025 à 2029, qui sera donc calée aussi avec la question des droits, de manière à ce qu'on ait des conventions qui soient coordonnées, pourra donc être soumise tout prochainement à la Municipalité pour signature. Dans l'ensemble, les termes sont proches de ceux prévalant pour la précédente convention, à l'exception, évidemment, des exigences liées à l'existence de l'école qui ont été enlevées.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Question numéro 13. Une perte de partenaires financiers, mécénat en particulier, est-elle constatée ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je l'ai indiqué, il y a eu des pertes de sponsors et de mécènes depuis 2021, les mécènes concernant le soutien à l'école et les sponsors concernant le Ballet Béjart. Nombreuses démarches sont actuellement en cours envers de nouveaux sponsors, fondations et mécènes.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Question numéro 14. Un audit mené par le CFL est-il prévu au sens de l'article 16 de la directive relative à l'octroi des subventions ? Mais je crois avoir déjà la réponse, puisque le rapport d'audit a été publié ce jour même, sur le site de la Ville de Lausanne, n'est-ce pas ?

M. Grégoire Junod, syndic : – L'audit mené par le CFL a été finalisé avant l'été 2024. Le Conseil de fondation a validé ensuite les réponses de l'audit lors de la séance qu'il a tenue cet été. La Municipalité en a fait de même jeudi dernier et le rapport a été mis en ligne cette semaine sur le site du Contrôle des finances, comme le prévoit notre règlement. Cela me permet de vous rappeler aussi que le précédent audit du contrôle des finances avait été conduit en 2019.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Question numéro 15. Quel est l'avenir qu'attend le BBL selon le Conseil de fondation et les directions générales et artistiques ?

M. Grégoire Junod, syndic : – J'ai déjà eu l'occasion de vous répondre. Le Conseil de fondation, comme la direction générale et la direction artistique sont aujourd'hui confiants. Quant à l'avenir du BBL, il y a aussi beaucoup d'enthousiasme, avec un Conseil de fondation qui a été largement renouvelé, un nouveau directeur artistique aussi qui a rejoint la fondation. Et comme en atteste la profonde restructuration qui a été réalisée depuis 2021, les membres du conseil et la direction ont tout mis en œuvre pour stabiliser la fondation, pour anticiper au mieux les difficultés financières et permettre au ballet de déployer son projet artistique dans les meilleures conditions possible et de

faire ainsi perdurer l'œuvre de Maurice Béjart à Lausanne et dans le monde. C'est en tout cas l'objectif qu'on s'est fixé. Et comme je l'indiquais, on est plutôt confiants. Evidemment, l'avenir n'est jamais écrit d'avance, je le redis ici, mais on a des bases qui, aujourd'hui, sont solides après des crises qui ont quand même été extrêmement profondes pour l'avenir du Ballet Béjart Lausanne.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Merci, monsieur le syndic, pour les réponses à nos questions. Premièrement, évoquer notre étonnement par rapport à ce montant de la perte de 1 million qui était évoqué dans les médias. Et, monsieur le syndic, vous avez eu l'occasion de réagir à plusieurs reprises dans différents médias en rapport avec cette perte, qui a été chiffrée à 1 million, avec d'autres considérations qui ont été établies par les médias, et il ne me semble pas avoir entendu véritablement que vous ayez dit que non, c'était absolument faux cette perte de 1 million. On l'a entendu à plusieurs reprises et on en vient exactement au même stade, c'est-à-dire que les médias ressortent des informations, que vous allez réagir dans les médias, et que nous, on n'a absolument aucune information.

Donc vous nous dites qu'on a les outils à notre disposition pour avoir les informations et être proactifs dans les organes, vous nous demandez d'anticiper les crises dont on n'a même pas connaissance. Mais ça, c'est très difficile déjà – ça se comprend –, mais surtout si on doit faire ça pour chaque service, dans chaque direction, c'est absolument incompatible avec la politique de milice que l'on vit au sein de ce Conseil communal de Lausanne. C'est pourquoi nous avons des outils, tels que l'interpellation urgente, mais aussi les commissions de surveillance pour agir. Et d'ailleurs, c'est dans ce sens que vont les résolutions.

Ensuite, vous avez tenté d'être rassurant avec votre réponse. Alors ça ne marche pas pour le groupe PLR. Au vu des mesures financières que vous avez évoquées, on peine à entendre que, finalement, tout va bien du côté du BBL. Ça nous inquiète. Vous l'avez vous-même dit qu'il y a des zones de forte turbulence. Donc oui, je pense qu'on peut dire qu'il y a un enchaînement de crises au sein du BBL, et d'ailleurs le rapport d'audit du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne, qui a été publié aujourd'hui sur le site de la Ville, donc permettez-moi de l'avoir parcouru très rapidement et pas en détail, on remarque quand même que, dans les recommandations, le CFL recommande d'avoir une stratégie à long terme, c'est-à-dire qu'il n'y en a pas pour le moment, recommande aussi de rationaliser les dépenses, d'avoir une meilleure politique tarifaire, et de repenser le sponsoring et le mécénat notamment. Donc tout ça met quand même en avant le fait qu'il y a absolument un problème, peut-être financier, structurel, au sein du BBL, et qu'on doit s'y pencher.

On dépose donc les résolutions suivantes. Première résolution : le Conseil communal souhaite que la Municipalité transmette le plan d'assainissement prévu par la fondation du Béjart Ballet Lausanne au Conseil communal, subsidiairement à la Commission des finances. On laisse la Municipalité décider, si c'est au Conseil communal in corpore que ce plan d'assainissement serait transmis, ou alors uniquement à la Commission des finances eu égard, peut-être, aux considérations purement confidentielles, qu'aurait ce plan d'assainissement.

Deuxième résolution : le Conseil communal souhaite que la Municipalité transmette les comptes 2023-2024 – je crois avoir compris que c'était 2023-2024 et pas 2023 uniquement, mais vous m'arrêtez, si je me trompe, monsieur le syndic – de la fondation du Béjart Ballet Lausanne à la Commission des finances, ainsi que le budget 2024-2025. Pour qu'on voie pourquoi, finalement, les médias ont parlé d'un déficit de 1 million, et qu'on voit aussi quel est l'avenir financier prévu par le BBL.

Troisième résolution, alors, on n'a plus besoin, du coup, vu que ça a été rendu public ce jour, donc on peut supprimer la résolution numéro 3. Et quatrième résolution : le Conseil communal souhaite être régulièrement informé, respectivement la Commission des finances, de la situation interne financière et autre, de la fondation du Béjart Ballet Lausanne, dans le but de ne pas être informé que par voie de presse. Et éviter qu'on se retrouve toutes les deux semaines avec une interpellation urgente devant vous.

Et cinquième résolution, qui est venue en cours des réponses que vous nous avez données : le Conseil communal, subsidiairement la COFIN, souhaite recevoir la convention de subventionnement conclue avec le BBL. Dès qu'elle sera validée par la Municipalité.

Résolution Blanc 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité transmette le plan d'assainissement prévu par la Fondation du Béjart Ballet Lausanne au Conseil communal, subsidiairement à la Commission des finances.

Résolution Blanc 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité transmette les comptes 2023-2024 de la Fondation du Béjart Ballet Lausanne à la Commission des finances, ainsi que le budget 2024-2025.

Résolution Blanc 3

Le Conseil communal souhaite être régulièrement informé, respectivement la Commission des finances, de la situation (interne, financière, autre) de la Fondation du Béjart Ballet Lausanne dans le but de ne pas être informé que par voie de presse.

Résolution Blanc 4

Le Conseil communal, subsidiairement la COFIN souhaite recevoir la convention de subventionnement.

Discussion

Mme Marlyse Audergon (Les Verts) : – En préambule de ma prise de parole, je vous informe que j'ai travaillé pour le festival BD Fil en 2019, 2021, 2022. Alors, ce n'est pas le Ballet Béjart Lausanne, mais je pense qu'on traite aussi des problèmes relatifs à plusieurs institutions ce soir.

Le groupe des Verts et Vertes et Jeunes Verts et Vertes remercie l'interpellatrice pour son interpellation et la Municipalité pour ses réponses et ses éclaircissements. L'interpellation urgente sur le BBL rappelle que des problèmes de harcèlement moral ou sexuel affectent régulièrement les institutions culturelles subventionnées par la Ville de Lausanne et sont évoqués dans les médias ainsi qu'au Conseil communal.

Nous ne contestons pas que la Municipalité prend la question du harcèlement au sérieux, en rappelant notamment le principe de tolérance zéro aux entités avec lesquelles elle passe des conventions de subvention. Mais malgré ces efforts, il est essentiel que la Ville renforce sa politique de tolérance zéro, sans attendre un éventuel règlement sur les subventions, et que la Municipalité réponde enfin à plusieurs postulats liés au problème que nous abordons ce soir, dont certains sont en stand-by depuis longtemps, notamment celui de ma collègue de parti Ariane Morin, déposé en 2022 « Encourager la parité hommes-femmes dans les institutions culturelles subventionnées », et celui de Muriel Chenaux Mesnier « Halte aux discriminations dans les milieux culturels » déposé déjà en 2020.

Les mesures immédiates peuvent déjà être prises à cet égard. La première mesure consiste à souligner le principe de tolérance zéro dans la directive relative à l'octroi et au suivi des subventions accordées par la Ville de Lausanne, en comblant ainsi une lacune de cette directive qui ne fait curieusement pas état de ce principe pour le moment. La tolérance zéro doit valoir à l'égard de l'ensemble des entités subventionnées en faveur de leurs salariés et de toutes les autres personnes avec lesquelles elles collaborent, comme dans le domaine culturel, des artistes, scénographes, techniciens ou techniciennes intervenant de manière occasionnelle.

La seconde mesure consiste à envisager systématiquement la possibilité de prendre les sanctions déjà prévues par l'article 18 de la Directive sur les subventions lorsqu'une institution subventionnée tolère des cas de harcèlement. Il ne s'agit bien entendu pas d'appliquer cette règle aveuglément et sans réflexion, mais d'inviter les institutions à prendre les mesures nécessaires pour régler les problèmes dans un délai raisonnable. Si cela n'est pas fait, il faudra alors envisager de réduire les subventions. Une telle mesure pourra aussi avoir un effet préventif à l'égard des autres institutions, tentées de fermer les yeux sur des cas de harcèlement moral ou sexuel.

Le renforcement de la directive facilitera aussi la mission des représentants et représentantes de la Ville de Lausanne dans les conseils de fondation ou comités d'association pour faire remonter à la Municipalité les situations problématiques dont ils ou elles ont connaissance. Nous savons bien en effet que, spécialement dans le domaine culturel, les employés, collaborateurs ou collaboratrices qui

sont témoins ou victimes d'abus n'osent pas dénoncer ces cas par crainte de perdre leur emploi ou de subir des représailles.

C'est le sens de deux résolutions que le groupe des Verts et Jeunes Vertes dépose ce soir : le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne en considération l'article 18 de la directive relative à l'octroi et au suivi des subventions accordées par la Ville de Lausanne, chaque fois qu'elle a connaissance de cas de harcèlement dans les institutions subventionnées. Et puis, la seconde résolution : le Conseil communal souhaite que la Municipalité complète sa directive relative à l'octroi et au suivi des subventions de la Ville de Lausanne, en y précisant que les entités subventionnées doivent respecter la personnalité et la santé de toutes les personnes qu'elles emploient, ou avec lesquels elle collabore, et ne tolère en particulier aucune forme de harcèlement.

Je veux juste préciser que le but ce n'est vraiment pas d'incriminer toutes les personnes qui travaillent dans les institutions subventionnées, mais de les accompagner au mieux pour protéger l'ensemble des acteurs et actrices et aussi qu'il n'y ait plus de problèmes qui se retrouvent continuellement dans la presse et qui finissent ici, au Conseil Communal.

Résolution Audergon 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne en considération l'article 18 de la directive relative à l'octroi et au suivi des subventions accordées par la Ville de Lausanne, chaque fois qu'elle a connaissance de cas de harcèlement dans des institutions subventionnées.

Résolution Audergon 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité complète sa directive relative à l'octroi et au suivi des subventions par la Ville de Lausanne, en y précisant que les entités subventionnées doivent respecter la personnalité et la santé de toutes les personnes qu'elles emploient ou avec lesquelles elles collaborent, et ne tolèrent en particulier aucune forme de harcèlement.

Mme Patrizia Mori (UDC) : – Le Ballet Béjart reste une figure emblématique de notre Ville depuis plus de cinquante ans. La compagnie ne remplit pas que les salles à domicile, mais aussi à l'étranger. Le ballet brille par ses danseurs, la Ville de Lausanne brille quant à elle par son incapacité à gérer l'argent public.

Premièrement, en plein Covid, et avec en plus un franc fort, on décide d'augmenter les salaires des danseurs, ce qui est une bonne chose en soi, mais aussi d'engager des cadres, comme si l'argent tombait du ciel apparemment. C'est un peu pareil pour la gauche quand il tombe de la poche du contribuable. Parait-il qu'on serait même allé chercher dans les réserves, qui étaient à la base faites uniquement pour les formations des danseurs. En 2022, la banque privée EFG, sponsor majeur, se retire. Alors est-ce uniquement à cause des accusations portées envers le directeur artistique, ou comme banque a-t-elle également senti que l'état des finances du Ballet n'était pas des meilleurs ?

Aujourd'hui on nous parle de restructuration et d'éventuels licenciements et tout cela aurait peut-être pu être évité avec de meilleures décisions prises, notamment lors d'une période sans entrée d'argent des spectacles. Parce que le spectacle payé, ses impôts, celui-là, pour les contribuables, c'est tous les mois. Ensuite, n'oublions pas non plus que la grande épine dans le pied qu'est l'indexation des salaires des fonctionnaires venus dans la foulée.

Bien que l'interpellatrice ait posé des questions qui sont tout à fait pertinentes, il nous semble quand même judicieux de se demander pourquoi on a laissé se créer des places de cadre coûteuses en pleine crise Covid. Une partie de réponse est sûrement que c'est plus simple avec l'argent des autres. Nous avons bien compris qu'il n'est pas question aujourd'hui de verser davantage d'argent, mais nous en profitons pour rappeler que, du point de vue de l'UDC, au vu de l'importance de la subvention actuelle, nous estimons qu'il n'aura pas lieu à l'avenir d'augmenter ces financements.

En ce qui concerne les résolutions déposées par Pauline Blanc, nous constatons qu'il s'agit d'obtenir davantage d'informations, et donc de renforcer la transparence. Du point de vue de l'UDC, l'Etat se doit d'être le plus transparent possible dans tous les domaines, ou presque. Dans ce sens-là, nous allons soutenir ces résolutions.

Mme Séverine Graff (soc.) : – Merci, madame Blanc, pour cette interpellation, qui permet de faire un pointage effectivement sur les étapes d'assainissement en cours au BBL, et puis effectivement d'invalider cette fausse info catastrophiste d'une perte de 1 million.

Vous avez raison, madame Blanc, les moments de turbulence qu'a connu ou que connaît le BBL ne se mesurent pas uniquement au bien-être ou à la santé des danseurs et danseuses et des employés. Elles ne se mesurent pas uniquement non plus aux impacts sur l'image de la compagnie. Ça joue également sur les finances des compagnies, car les mesures qui sont préconisées par les audits, cela coûte. Oui, madame Mori, dans « cadre », on entend aussi encadrer. Il n'empêche que l'émergence des problèmes, dont le traitement a été pleinement assumé par la Municipalité, madame Mori, l'émergence des problèmes est à saluer.

Les impacts de l'audit sont encore en cours, et cela entraîne une période d'instabilité interne et économique, réelle ou médiatique. Mais la population lausannoise reste attachée au BBL, et le public bien au-delà de Lausanne, voire même de la Suisse. Le BBL, par son importance, sa visibilité, voire sa dimension symbolique à Lausanne, doit aussi, surtout, servir de modèle pour les autres institutions culturelles.

Concernant les résolutions, pour les résolutions proposées par le PLR, le Parti socialiste est favorable à la transparence. Donc moi je ne suis pas à la COFIN, mais effectivement, il me semble que toutes ces demandes d'information font partie de ces prérogatives. Sur les résolutions de nos alliés, les Verts, bien sûr, les règlements doivent s'appliquer, mais il me semble, à mes yeux, discutable de lier financement et dénonciation. Ce n'est en effet pas parce qu'il y a des problèmes internes dans une institution subventionnée qu'il faut brandir la menace d'une réduction des aides financières. Au contraire, ça pourrait même être contre-productif. On peut bien imaginer que c'est déjà suffisamment difficile pour les travailleurs et travailleuses de dénoncer des situations problématiques. Si à cela s'ajoute la crainte de perdre une subvention, l'effet peut-être c'est que plus personne ne voudra signaler quoi que ce soit de peur de perdre les subventions de la Ville, et donc in fine son salaire. Donc sans en avoir vraiment discuté avec mon groupe, je serais plutôt favorable à refuser la première résolution de nos alliés, les Verts.

M. Grégoire Junod, syndic : – Quelques éléments de réponse. Madame Mori, j'ai de la peine à suivre votre raisonnement. Ça fait huit ans que la subvention du Ballet Bédart n'a pas été modifiée, 20 000 francs de plus, mais grosso modo, huit ans qu'elle ne bouge pas, et vous venez nous dire ici, après les réponses et la discussion qu'on a eue, qu'on a dilapidé l'argent public en créant des postes chers et coûteux qui ont été mis en place au frais de la collectivité, alors que pas un franc de plus n'a été demandé à la collectivité publique.

La réalité, effectivement, c'est que l'audit, et ça a été dit très justement par Mme Graff, l'audit de 2021 a débouché, comme très souvent les audits, c'est une des conséquences, d'abord, un audit coûte de l'argent à la fondation, donc il faut payer l'audit. Ensuite, il y a une série de mesures d'organisation qui ont été demandées par l'audit, que la Municipalité a suivi, et je crois savoir qu'à l'époque, je crois me souvenir, peut-être que je me trompe, mais que le Conseil communal, et notamment votre groupe, était attaché à ce qu'on suive les recommandations de l'auditeur, demandaient effectivement la création d'une série de postes et de postes de cadre, effectivement. On a créé ces postes coûteux pour la fondation du Ballet Bédart Lausanne, mais nous avons d'emblée dit, et je crois que nous l'avons fait dans l'intérêt des Lausannoises et Lausannois, et dans le respect aussi du Conseil communal et des budgets qu'il alloue chaque année à une institution qui doit se comporter correctement, nous avons d'emblée dit au Ballet Bédart que, ma foi, ces dépenses devraient être absorbées, et qu'il n'était pas question que la collectivité publique vienne en renfort. Donc il fallait que le Ballet Bédart, en gros, assume tout seul la gestion de cette crise, ses conséquences à la fois artistiques, importantes en termes de morale, je l'ai évoqué avant, mais ses conséquences financières aussi, c'est-à-dire absorbe les coûts supplémentaires qui découlaient de l'audit, et puis assume aussi les risques qui se sont en partie provoqués par une perte de sponsors et mécénats sur une partie de son activité, puisqu'effectivement, comme tout audit, ça introduit une crise de confiance.

Ce travail a été fait par le Conseil de fondation, le Ballet Bédart a assumé. Il a conclu, encore une fois, ses comptes 22-23 à l'équilibre. Il va boucler ses comptes 23-24 avec un déficit léger, de l'ordre de 130 000 francs. On verra ce qu'il en est exactement une fois que les comptes seront bouclés, avec des réserves encore relativement confortables. Donc cette étape-là a été passée et vous venez nous dire, les yeux dans les yeux, qu'on a dilapidé de l'argent public. Mais quel argent public ? La subvention n'a pas été modifiée. On n'a sollicité de votre part aucun crédit complémentaire, par crédit supplémentaire, par voie budgétaire pour venir renflouer les comptes du BBL. Au contraire, le BBL a absorbé tout seul la crise de 2021, à la fois ses conséquences en

termes de recettes, en termes de réputation, mais également en termes effectivement de charges supplémentaires qui ont été nécessaires.

Effectivement, quand un audit se produit, ça génère des charges supplémentaires, et ensuite, il appartient à la fondation pour préserver l'avenir de l'institution à moyen et à long terme, de prendre une série de mesures d'assainissement, effectivement, de revoir l'organisation de sa direction, de la rationaliser de manière à avoir une direction qui soit opérationnelle, adaptée à son budget et fonctionnelle. C'est ce qui a été fait avec un programme d'économies qui a été décidé et qui a, encore une fois, été décidé à temps pour précisément éviter le devoir venir devant ce Conseil communal demander une rallonge pour le Ballet Béjart, comme ça a été le cas dans le passé pour d'autres institutions culturelles au moment où il y a eu des crises financières qui sont arrivées, et encore une fois, il y en a régulièrement.

C'est des fondations privées. La culture est un secteur extrêmement fragile. Cela a beau être des institutions qui ont des budgets, pour prendre les grandes institutions, entre 8 et 20 millions pour la plus grande d'entre elles, entre le Ballet Béjart, l'Orchestre de Chambre, Vidy et l'Opéra de Lausanne, ce sont des structures qui demeurent fragiles, avec une structure administrative relativement légère et, effectivement, si on va dans la mauvaise direction à un moment donné, ça peut impliquer des pertes relativement importantes. Ça n'a pas été le cas au Ballet Béjart parce que les mesures ont été prises à temps. Et tant mieux.

Maintenant, attention madame Blanc, je ne vous reproche absolument pas d'avoir fait une interpellation urgente, et je crois l'avoir dit d'ailleurs dans mon introduction. Je vous rappelais simplement, et je suis bien conscient que ce n'est pas facile, et je vous le dis ici encore une fois sans aucune animosité ou aucun reproche, le Conseil Communal est un parlement de milice, on a une quarantaine d'institutions subventionnées, qui sont des fondations privées pour la plupart, quelques associations, et pour la plupart c'est des fondations privées. Donc il y a aussi des règles en termes de droits d'ailleurs de ces fondations, de secret des documents. Vous avez donc relativement peu de moyens de contrôle et d'instruments de contrôle sur ces fondations. C'est un fait.

Quand j'avais proposé aux commissaires aux Finances de ma direction de pouvoir faire un point deux fois par année sur l'état des fondations culturelles, je ne le disais pas de mauvaise foi. Moi je comprends très bien, j'ai été conseiller communal, j'ai été député, je comprends le souci qu'on a dans un parlement, et peut-être encore plus dans un Corps délibérant qui n'a pas énormément de compétences, d'avoir effectivement une vue aussi sur des fondations qui sont, certes, privées, mais qui vivent par l'argent public, par les subventions publiques principalement, qui n'existeraient pas sans la subvention de la Ville de Lausanne, et sur lesquelles la Municipalité déjà a relativement peu de contrôle, mais vous n'avez effectivement presque aucun contrôle. Donc c'est un fait et je vous comprends très bien d'intervenir ce soir pour déposer une interpellation urgente suite aux articles de presse. C'est un fait que les médias sont souvent informés, on vent d'affaires avant que vous ne le soyez. Ce Conseil vous sert aussi, et l'interpellation urgente ou ordinaire sert aussi à ça, à vous demander une série d'informations, de renseignements complémentaires quand il y a des problèmes qui se posent ou qui apparaissent, supposés ou réels, au sein d'une institution. Je n'ai aucun problème avec ça et je vous réponds de bonne foi.

Après, vous ne pouvez pas faire non plus comme si vous n'aviez pas écouté ma réponse. Vous répétez qu'il y a un million de déficits. Non, il n'y a pas un million de déficits : 22-23 s'est bouclé à l'équilibre, 23-24 se bouclera avec un déficit de l'ordre de 130 000 francs. C'est des faits. On vous remettra les comptes. Les comptes 22-23, on peut déjà vous les remettre, les comptes 23-24, on vous les remettra quand ceux-ci auront été bouclés. On pourra les remettre à la Commission des finances, aux commissaires aux finances. C'est d'ailleurs arrivé par le passé, ils peuvent en tout temps nous demander les comptes des différentes institutions culturelles. Et je ne vois d'ailleurs pas pourquoi dans vos différentes résolutions le BBL serait traité de manière différente des quarante autres institutions culturelles que nous avons à Lausanne, et plus largement de l'ensemble des institutions, sociétés anonymes, entités tierces de la Ville de Lausanne. Je trouve que cette différence est assez particulière, mais enfin, peu importe. On ne peut pas faire comme si le débat qu'on avait eu ce soir n'avait pas eu lieu. Il n'y a pas un déficit d'un million.

Ce qui est juste, et je crois aussi vous l'avoir dit, c'est que nous avons pris des mesures d'assainissement pour effectivement un montant qui avoisinait 1 million. Et les fuites qu'a eues la

presse, c'est bien celle-ci, c'est que probablement si nous n'avions pas pris de mesures, le BBL aurait finalement bouclé ses comptes, ses exercices futurs, sur des déficits qui auraient effectivement avoisiné le million de francs. Ce qui était évidemment une situation pas tenable sur le long terme, peut-être même pas sur le moyen terme. Peut-être qu'on aurait tenu une année ou deux avec un déficit de cette ampleur-là. On aurait pu activer le Fonds de secours de la Ville, on aurait pu venir peut-être devant le Conseil communal pour un crédit complémentaire, mais on aurait dû prendre une série de mesures d'assainissement. Et c'est ce que le Conseil de fondation a fait avant que ça se produise. Et tant mieux.

J'ai quelques doutes sur les motivations de votre interpellation. J'avais cru comprendre, en vous entendant au départ que vous étiez attachée au Ballet Béjart, que vous souhaitiez que la Municipalité vous apporte une série d'éclaircissements sur les informations que vous n'avez eues que par les médias et que vous souhaitiez les avoir ici. Ce qui me paraît parfaitement légitime. Et puis, une fois que je vous ai répondu, donné une série d'informations, j'ai un petit peu le sentiment que votre but, c'est peut-être même tout simplement d'entretenir la crise et puis de nuire à l'institution du BBL. J'espère que ce n'est pas ça. Mais si ce n'est pas ça, moi je vous invite quand même à écouter ce qui a été dit et à retenir qu'effectivement, une série de mesures ont été prises aujourd'hui pour qu'on puisse assurer l'avenir du Ballet Béjart, sans avoir, encore une fois, et je suis convaincu que votre groupe politique aurait probablement moyennement apprécié que nous venions devant ce conseil en disant que le BBL a traversé une crise, il faut augmenter sa subvention de 400 000 ou 500 000 francs, voire 1 million de francs pour pouvoir assurer l'avenir. Si on est capable de le faire, si on peut le faire, ça n'exclut pas que les subventions culturelles des grandes institutions ne puissent pas bouger, mais si on peut le faire à l'avenir et garantir l'avenir des institutions culturelles sans avoir à remettre beaucoup d'argent dans les grandes institutions, parce qu'à la fin, c'est aussi moins d'argent qu'on met dans des plus petites structures, qui font aussi vivre la culture, je crois que c'est positif. Voilà ce que je voulais vous dire.

Quant à vos demandes d'information, je ne me prononce pas sur les résolutions, dont je rappelle quand même qu'elles sont non contraignantes, mais, encore une fois, on pourra vous donner tous les renseignements souhaités. La seule caution que je mets ici ce soir, mais vous la comprenez aussi comme il y a de nombreux juristes dans cette salle, c'est des fondations privées. Il y a une série de choses qui leur appartiennent, au Conseil de fondation. Les comptes publiés, etc., ça ne me paraît absolument pas un problème, les mesures d'assainissement décidées, qui sont en discussion au sein du Conseil de fondation, ça me paraît parfois plus compliqué. Mais, enfin, on est tout à fait à disposition et moi je suis à disposition pour remettre aux commissaires aux Finances toutes les informations qu'ils peuvent souhaiter sur les institutions culturelles. Encore une fois, je sais que ce n'est pas facile quand on est un parlement de milice, parce que vous n'avez pas non plus un temps infini à consacrer aux affaires du Conseil communal, et je le comprends très bien. Mais nous sommes aussi à disposition pour vous faire des points de situation réguliers sur les institutions culturelles lausannoises, sur les aspects financiers d'organisation et de gestion. Voilà ce que je voulais dire.

Un dernier mot sur le harcèlement. Ce n'était pas tellement l'objet de l'interpellation de ce soir, qui portait plutôt sur les finances. Je vous entends bien et je n'ai aucun problème avec ce que vous avez dit, si ce n'est peut-être le retrait des subventions, parce que je pense que – je vais être un petit peu long – si je prends un exemple théorique d'un directeur ou d'un cadre d'une institution culturelle pour lequel on aurait des retours sérieux, documentés de harcèlement sexuel, et qu'on devait en venir non pas à prendre des mesures disciplinaires contre la personne concernée ou à demander au Conseil de fondation de prendre des mesures disciplinaires contre la personne concernée, mais à couper les subventions, le résultat c'est que probablement ces victimes, qui travaillent dans l'institution, perdraient leur emploi. Je ne suis pas sûr que ce soit très judicieux. Le retrait de la subvention peut se justifier pour une petite structure. Une toute petite structure qui repose sur une ou deux personnes, ça, on peut bien l'envisager, ça peut être une menace. Mais passer à l'acte, je pense que ce n'est pas la solution. La vraie solution à mon avis, c'est quand même plutôt, et je crois que c'est aussi d'ailleurs ce que vous avez dit, c'est plutôt d'instruire des mesures, de veiller à ce que des décisions soient prises.

Je le redis, s'agissant du cas d'école du BBL, vous avez parfaitement raison sur le fait que nous n'avons pas de dispositions spécifiques dans notre directive sur les subventions sur ce point. On n'a pas non plus répondu à une série de postulats qui sont pendants, mais on a pris, par contre, dans

l'intervalle, toute une série de mesures avec des personnes de confiance, des processus qui ont été formalisés dans différentes institutions culturelles. Et dans le cas du BBL, dès le moment où le Conseil de fondation, respectivement, sa présidente, a eu vent d'une situation grave au sein de l'école Rudra, ça a déclenché des mesures immédiates, ça a déclenché un audit, ça a déclenché la mise en application par le Conseil de fondation de l'ensemble des recommandations de l'audit, et ça a déclenché, à la suite de cet audit, qui était quand même un gros avertissement, effectivement une politique de tolérance zéro, qui a débouché sur le départ du directeur artistique. Donc je dirais que dans ce cas d'école précis, base réglementaire ou pas, les mesures, me semble-t-il, ont été plutôt bien suivies par rapport aux éléments que vous avez évoqués. Mais effectivement, vous avez raison sur le fait qu'aujourd'hui, ces dispositions spécifiques ne figurent pas dans notre directive sur les subventions.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Juste un élément concernant l'école Rudra, puisque vous avez mentionné à plusieurs reprises que l'arrêt des activités de l'école Rudra était en fait temporaire. Vous avez utilisé ce terme à deux reprises : « suspendu ». Je voulais savoir si vous en saviez un peu plus sur l'avenir, en anticipant peut-être, je crois, des réponses à une interpellation de mon collègue Paulraj Kanthia.

Et puis, pour les positions du PLR sur les deux résolutions Vertes, nous allons les refuser, la première pour les raisons que vous avez mentionnées, monsieur le syndic, puis la deuxième parce qu'il nous semble qu'elle ne fait que redire les obligations du Code des obligations. On précise par ailleurs qu'il y a aussi un projet de règlement de l'interpellatrice qui est en cours de traitement et qui permettrait à la limite de préciser les conditions des subventions.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Très brièvement, pour revenir sur les propos de M. le syndic, parce que je me refuse d'avoir terminé le traitement de mon interpellation urgente de cette manière. Monsieur le syndic, je voudrais vraiment bien, de la hauteur de ma petite personne, voudrais avoir autant d'influence que de moi-même réussir, ou le groupe PLR, maintenir une crise dans un tel bateau que présente le BBL. Arrêtons de dire ce genre de choses. Vous avez très bien compris l'intention de cette interpellation urgente, c'est-à-dire avoir des informations très claires sur une institution culturelle qui est forte à Lausanne, à laquelle on verse 5,2 millions de subventions. Je pense qu'il est légitime qu'on obtienne des informations à ce sujet. Donc oui, notre interpellation allait effectivement dans ce sens-là et uniquement dans ce sens-là, si tant est qu'il fallait encore le répéter.

Par rapport aux traitements différents entre les institutions, je vous rassure tout de suite, on fait avec votre chef du Service de la culture un tour d'horizon à chaque exercice budgétaire, ou même lors des visites des comptes de toutes les institutions. Et il apparaît que le Ballet Bèjart est quand même l'une des grandes préoccupations des grandes institutions durant ces dernières années. C'est pourquoi on s'en préoccupe particulièrement, ceci pour éviter qu'il y ait une crise, et je parle bien de crise, d'un enchaînement de crises, parce que je suis persuadée que c'est le cas, à l'avenir, et qu'on puisse rétablir la sérénité le plus rapidement possible au sein de cette institution. Et on est ravis de constater que les autres institutions n'ont pas de crise, n'ont pas d'enchaînement de crises, tel que le connaît le BBL.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Je me permets de revenir sur les résolutions déposées par mon groupe, en particulier sur la première de ces résolutions. J'étais un tout petit peu surprise des propos notamment de M. Carrel à cet égard. Je crois qu'il est quand même important de souligner qu'une fois de plus, la question du harcèlement est encore un problème qui affecte une institution culturelle subventionnée. On a bien compris ce soir que ça n'explique pas tout, que les dysfonctionnements découlent de toute une série de facteurs. Néanmoins, cette problématique, on ne peut pas totalement la dissocier des problèmes de gouvernance, de dégâts d'image et, au final, du cercle infernal évoqué de l'interpellation.

Je dois dire que des passages du rapport d'audit qui vient d'être publié par la Municipalité ne me rassurent guère. On y lit qu'il n'y a pas de règlement du personnel, on y apprend qu'il y a des lacunes très sérieuses en matière de gestion RH, ce qui montre bien que le problème est peut-être plus profond et il y a bien un problème structurel. La question du harcèlement est peut-être effectivement une question qui n'est pas que purement ponctuelle.

Maintenant, ça a été dit ce soir, le Conseil communal a appelé à plusieurs reprises des mesures de la Municipalité à cet égard, notamment dans un postulat de 2020, qui a été suivi de plusieurs

initiatives. Il a été question d'un règlement sur les subventions, mais ce règlement, pour l'instant, n'est pas adopté. La commission qui doit en discuter et préavis à cet égard ne s'est même pas encore réunie. Donc ça veut dire que nous n'avons pas encore de réponse à ces postulats, nous n'avons pas encore de règlement. La question qui peut se poser, c'est, que peut-on faire dans l'immédiat ? Je suis évidemment heureuse d'entendre la Municipalité accueillir favorablement une proposition de compléter le règlement sur la directive sur les subventions, en rappelant l'obligation de protéger la personnalité et la santé de toutes les personnes impliquées dans les entités subventionnelles, n'en déplaise au PLR, je crois que ça va sans dire, ça va mieux en le disant.

D'ailleurs, je me permets de signaler que, cette directive, elle rappelle déjà des principes qui figurent dans la loi, comme le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Je pense que ça ne fait pas de mal de souligner des choses qui sont absolument fondamentales, ce d'autant plus qu'elles sont fondamentales, mais qu'elles ne seront pas connues, puisqu'on voit régulièrement réapparaître ces problèmes de harcèlement.

Et puis, je me permets aussi de signaler que la lutte contre les pratiques de harcèlement est d'intérêt public. C'est d'ailleurs un des objectifs du message culture qui vient d'être présenté par la Confédération, le message culture 2025-2028, je cite le message : il est souligné qu'il est nécessaire d'accorder plus d'attention à la préservation d'intégrité physique et psychique des acteurs culturels. Le message affirme qu'il faut prévenir la discrimination, le harcèlement, les abus sexuels. Cela doit faire partie intégrante des mesures prises pour améliorer les conditions de travail. Au demeurant, on voit mal comment une institution qui tolérait le harcèlement pourrait encore agir en faveur du bien commun. C'est la raison pour laquelle nous avons évoqué l'article 18. S'il existe, c'est quand même qu'il peut être appliqué, nous n'appelons pas à une application aveugle cette disposition. Mais enfin, on est bien d'accord que c'est une forme d'arme nucléaire, on en a bien entendu, et effectivement les risques ont été expliqués à juste titre par la Municipalité. Cela étant, je pense que c'est quand même une possibilité qui doit être sérieusement prise en compte, notamment lorsqu'il y a des problèmes structurels, et qui peut tout à fait s'appliquer de manière proportionnée. Je rappelle que cette directive ne prévoit pas systématiquement la suppression de la subvention, elle prévoit aussi sa réduction, et puis qu'il est possible aussi d'aller progressivement, notamment avec des avertissements. Donc je vous invite à soutenir nos deux résolutions.

Je ne cache pas d'être un tout petit peu étonnée de l'attitude du PLR, en particulier à l'égard de la première résolution. Je ne peux pas comprendre comment on peut s'opposer à ce qu'on rappelle dans des directives un principe aussi fondamental, aussi essentiel, relevant à ce point de l'ordre public, qui est la lutte qu'en toute forme de harcèlement et d'atteinte à la personnalité.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Je demande le vote nominal sur l'ensemble des résolutions déposées par le groupe PLR.

La demande de vote nominal étant appuyé par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

M. Grégoire Junod, syndic : – Peut-être juste sur l'école Rudra puisqu'il y a eu une question. Alors effectivement, elle est suspendue au sens où je pourrais être tout à fait transparent, la direction artistique du Ballet Béjart souhaiterait qu'elle puisse rouvrir un jour, qu'on puisse avoir une école, considérant que c'est quand même un atout, notamment lorsqu'on a besoin de recruter plus de danseurs pour de grands ballets.

Les conditions qu'on a posées sont assez claires et je crois qu'elles vont aussi dans le sens de ce que souhaitait le Conseil communal. La ville a dit à la fondation que cette école pourrait rouvrir, mais que ce serait dans le cadre financier qui était posé. A savoir que, cas échéant, on était prêt à solliciter à nouveau les 200 000 francs qu'on a coupés de subvention pour l'école Rudra, qui était dans la subvention ordinaire du Ballet Béjart, mais que, pour le reste, il fallait que le projet trouve son financement. Dire ça aujourd'hui, c'est quand même admettre, pour être tout à fait transparent, qu'elle ne va pas rouvrir de sitôt. Il faut d'abord quand même recommencer à retrouver une confiance avec les mécènes, les sponsors du Ballet Béjart pour retrouver un rythme de croisière qui nous sorte des crises qu'on a connues en 2021. Et puis peut-être que ce sera envisageable un jour, soit en lien avec une formation qualifiante, pourquoi pas, soit en lien avec une école privée lausannoise, soit uniquement au BBL, on verra. Ce n'est pas une question qui est fermée pour toujours, mais ce n'est pas d'actualité à court terme. Voilà ce que je peux vous répondre.

J'espère que l'interpellatrice, puisque son souci était de veiller à avoir toutes les informations sur le BBL, a été rassurée par les informations qu'elle a reçues de la Municipalité ce soir, ou rassurée au moins par le fait que les comptes du Ballet Béjart étaient équilibrés en 22-23 et en 23-24. J'espère qu'au moins cette information-là vous a rassurée, parce qu'elle est effectivement importante. Il n'y a pas eu de déficit d'un million, on aurait été au-devant d'une perte de cet ordre de grandeur là si nous n'avions pas pris des mesures d'assainissement qui ont été prises et qui sont bien des mesures structurelles.

Un tout petit mot encore pour répondre à Mme Morin, pour vous dire que, et c'est important aussi, l'ensemble des mesures qui ont été recommandées par l'audit de Vicario ont été mises en place et que l'ensemble des recommandations du Contrôle des finances de la ville de Lausanne sont soit en place, soit en train de l'être. L'audit a été conduit avant la décision des mesures d'assainissement et s'est terminé en parallèle, mais toutes les mesures sont maintenant en place : le règlement du personnel, l'organisation des frais, ce sont des choses qui sont soit adoptées, soit qui vont l'être dans les prochaines semaines. Donc on va vraiment dans le bon sens par rapport aussi au suivi de ces recommandations.

Et puis je dirais enfin, pour conclure, à l'interpellatrice que des crises dans la culture, il y en a chaque année, madame l'interpellatrice, petites ou grandes, qui concernent de petites et grandes institutions. C'est, ma foi, notre lot quotidien, mon lot quotidien comme syndic en charge de la Culture, le lot du Service de la culture, de gérer les institutions qui, encore une fois, sont fragiles, sont régulièrement confrontées à des crises, à des problèmes de gestion, à des problèmes de finances, à des problèmes de tournées, à des problèmes de viabilité économique, ça fait, ma foi, partie de notre quotidien. Notre responsabilité, et ça, je me permets d'insister là-dessus, je sais que l'opposition a parfois de la peine à l'entendre, ce n'est pas d'empêcher toutes les crises. Ça, on ne pourra jamais le faire, on ne pourra jamais empêcher des crises dans les instituts culturels. C'est par contre lorsqu'elles se produisent, de prendre les mesures adéquates. Voilà ce que je peux vous dire. C'est en tout cas comme ça que nous essayons de travailler, évidemment à les prévenir, mais on ne pourra jamais complètement les empêcher.

A l'appel nominal, le Conseil, par 68 oui, 0 non, et 2 abstentions, adopte la résolution 1 de Mme Blanc.

(insérer vote)

A l'appel nominal, le Conseil, par 66 oui, 0 non, et 4 abstentions, adopte la résolution 2 de Mme Blanc.

(insérer vote)

A l'appel nominal, Le Conseil, par 41 oui, 2 non, et 25 abstentions, adopte la résolution 3 de Mme Blanc.

(insérer vote)

A l'appel nominal, Le Conseil, par 66 oui, 0 non, et 4 abstentions, adopte la résolution 4 de Mme Blanc.

(insérer vote)

Le Conseil, par 28 oui, 36 non, et 4 abstentions, refuse la résolution 1 de Mme Audergon.

Le Conseil, par 52 oui, 13 non, et 5 abstentions, adopte la résolution 2 de Mme Audergon.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 40.